OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0007

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt Zweigstelle Ausleihung

Universitäts- u. Landesbibliothek HALLE (SAALE)

L 148

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0008

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME TRENTE-HUITIEME.



AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0009

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME TREIZIEME.

AUX DEUX PONTS,

MELANGES
HISTORIQUES.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0011

FRAGMENS
SUR
L'HISOIRE.

ARTICLE XVIII.

Défense de Louis XIV, contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

DANS un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *Les trois siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé *Castel de Saint-Pierre.*

" Le plus connu de ses autres ouvrages est „ celui qui a pour titre *Annales politiques de* „ *Louis XIV*, où l'auteur offre un tableau frap- „ pant des progrès de l'esprit chez notre nation „ pendant le règne de ce monarque, et où M. de „ *Voltaire* a puisé l'idée si mal remplie de son „ *Siècle de Louis XIV*... le détail des faits ne „ se présente chez l'un et l'autre écrivain que „ de profil. "

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement, il est bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de *St Pierre*, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien à un

écrivain de ne point répondre quand on attaque son ſtyle; il ſerait inutile d'examiner ſi des faits ſe préſentent *de profil*; mais il eſt juſte et néceſſaire de mettre un frein au menſonge et à la calomnie. (*m*)

Secondement, nous dirons que nous fûmes juſtement ſurpris, quand nous lûmes les *annales* de l'abbé de *St Pierre*: il traite *Louis XIV* et ſon conſeil de *grands enfans* en trente endroits. *Louis XIV* fit des fautes comme tant d'autres ſouverains; et il eut par-deſſus eux le courage de l'avouer: mais ces fautes ne ſont pas aſſurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de *St Pierre* répète ſouvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du ſcrutin perfectionné, et de ce qu'il n'avait pas penſé à établir la diète européenne ou europaine avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été ſouvent rebattues par l'abbé de *St Pierre* dans pluſieurs de ſes petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur ſingularité. Il croyait avoir perfectionné la république de *Platon* et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être déſirables, et nul de praticable; nous ſommes

(*m*) Voyez les *Trois ſiècles* à l'article *St Didier*, où l'abbé *Sabatier*, auteur de ces *Trois ſiècles*, affirme que la Henriade eſt pillée d'un poëme de *St Didier*, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la Henriade ſous le titre de la *Ligue*, quand le *Clovis* de *St Didier* parut et diſparut.

même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de *Maximilien de Rôni*, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle, changer toutes les dominations pour les rendre égales, substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays, avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du Potier d'étain, ou de Sir Politik.

Il se peut que *Henri IV* et le duc de *Sulli* se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan, que *Henri IV*, la reine *Elisabeth*, la république de Venise, et plusieurs princes d'Allemagne se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les mémoires du secrétaire d'Etat *Villeroi*, ministre du dehors sous *Henri*. Le silenceen pareil cas parle assez hautement.

L'abbé de *St Pierre* osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté *Louis XV*, et qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui

eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuſer ainſi d'un nom ſi reſpectable, et de mentir ſi groſſièrement pour autoriſer des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots. (*n*)

" Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vrai-
» ſemblables. C'était un prince très-appliqué à la
» ſcience du gouvernement.... De-là ſont nées
» apparemment les opinions qu'il eût exécuté ces
» beaux projets, ſi une mort précipitée ne l'eût
» empêché de régner. Je n'ai donc ſur cela que
» des ouï-dire, etc. "

On pourrait répliquer à l'abbé de *St Pierre* que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriſer d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. *Caritides* d'attribuer ſes projets à *Louis XIV*.

Cependant après une telle réponſe, il ſe crut le réformateur du genre-humain. Il appela ſon ſcrutin perfectionné *anthropomètre* et *baſilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureuſement pour lui, parmi quarante de ſes volumes, on diſtingua ſa Polyſinodie, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage eſſuya le même ſort que l'éloge du ſyſtème de *Law*, par l'abbé *Terraſſon*. A peine cet éloge avait-il paru que le ſyſtème s'écroula de fond en comble; et lorſque l'abbé de *St Pierre* démontrait que la polyſinodie, c'eſt-à-dire la multitude des conſeils,

(*n*) Ouvrages de politique, par M. l'abbé de *St Pierre*, à Roterdam, chez *Béman*; et à Paris, chez *Briaſſon*, tome III, pages 191 et 192.

était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'*Orléans*, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de *Louis XIV* le nom de visirat et de demi-visirat, le cardinal de *Polignac*, et le cardinal de *Fleuri* alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions : ils crurent que puisqu'on traitait de visirs les ministres de *Louis XIV*, on traitait ce monarque chrétien de grand-turc : tous deux étaient de l'académie, ainsi que l'abbé ; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-visir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains ; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'est que le cardinal de *Polignac* en poursuivant l'auteur de la polysinodie, adoptée alors par le duc d'*Orléans*, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent qui se doutait déjà des intrigues de *Polignac*, et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna *St Pierre*, premier aumônier de sa mère, et ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent : accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'Etat; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres et aux moines de se marier; et ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses annales politiques, qui sont pouffées jusqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que long-temps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre *Louis XIV* et *Henri IV*. Il donne la préférence entière à *Henri IV*, sans concurrence; et une de ses plus fortes raisons est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète europaine et le scrutin perfectionné*.

Si nous osions mettre dans la balance *Henri IV* et *Louis XIV*, nous laisserions-là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que *Henri IV* et *Louis XIV* naquirent heureusement tous deux avec des caractères et des talens convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par *Philippe II* jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. *Louis*, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire et la raison: il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie: ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans *Charles XII*, ou dans *Henri IV*.

Il y avait entre *Henri* et *Louis* cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui

a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence et pour les plaisirs. *Henri IV*, par sa position, fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui dans d'autres temps auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais *Henri* accablé trente ans par elle, et *Louis XIV* l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe, et *Louis*, invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, sur-tout dans ses voyages, à protéger tous les beaux arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises et des fortereſſes.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. *Pélisson*, dans ses lettres, nous apprend que *Louis XIV* lui demanda si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur *Léopold*, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fut pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour *Henri*, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fit

le coup de main; et l'hiſtoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorſqu'à l'âge de cinquante-ſept ans il était prêt de partir pour aller ſur le Rhin ſe mettre à la tête de la ligue qu'on appelait proteſtante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiſte, il ſe préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. *Louis XIV*, après huit ans de déſaſtres dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, prit la réſolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui reſtait de troupes, quoiqu'à l'âge de ſoixante et dix années.

Tous deux portèrent cet eſprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouſer ſa maîtreſſe ; l'autre en effet épouſa la ſienne.

Il y eut dans *Henri* plus d'activité, plus d'héroïſme; dans *Louis*, plus de majeſté et plus d'éclat, plus d'art d'en impoſer : l'un ſemblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si *Henri* fut plus grand que *Louis* par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaiſe fortune, et contre une foule d'ennemis et de perſécutions, le ſiècle de *Louis XIV* fut beaucoup plus grand que celui de *Henri IV*, car il fut le ſiècle des grands talens dans tous les genres; et celui de *Henri* fut le ſiècle des horreurs de la guerre civile, des ſombres fureurs du fanatiſme, et de l'abrutiſſement féroce des eſprits ignorans.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, ſans nous mettre plus en peine du *ſcrutin perfectionné* que *Henri IV* et *Louis XIV* ne s'en embarraſſaient.

ARTICLE XIX.

Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.

Il est des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, historiographe de France, de repousser les injures affreuses vomies contre la mémoire de *Louis XIV* et contre *Louis XV* par un français alors réfugié, et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorans et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi les réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de *Louis XIV* qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé *Langlevicil-la-Beaumelle* vendit à Francfort

en 1753, au libraire *Eslinger*, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée et chargée de ses notes; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve (*o*) qu'*un roi qui veut le bien est un être de raison*, et que *Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère*; (*p*) que *les libéralités de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de beau dans sa vie*; (*q*) que *la politesse de la cour de Louis XIV est un être de raison*. — *Que Louis XIV avait peu de religion*; (*r*) que *le roi n'employait le maréchal de Villars que par faiblesse*; (*s*) *qu'il faut que les écrivains sévissent contre Chamillart et les autres ministres*.

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'*Orléans*, pages 346 et suiv. Ce sont des calomnies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus mémoires qu'il a donnés de Mme de *Maintenon*.

(*o*) Tome I, page 184.
(*p*) Page 193.
(*q*) Page 211.
(*r*) Page 275.
(*s*) Tome II, page 159.

Ce sont sur-tout les mêmes outrages à *Louis XIV*, à tous les princes et à toutes les dames de sa cour.

(*t*) *Qui a loué Louis XIV*? dit il, *les sages*, *les politiques*, *les bons chrétiens*, *les bons français*? *non*, *un tas de moines sans esprit et sans ame*, *des évêques*, *des ministres qui ne connaissaient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître.*

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Mme de *Maintenon*, et ce n'est qu'un libelle contre elle et contre la maison de *Noailles*; il ramasse tous les vers infames qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine et toutes les princesses.

Il attribue à Mme de *Maintenon* une parodie impie du Décalogue dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (*u*)
Et ton bon ami mêmement.
A table en soudart tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de *Vertamon*, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente.

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ses rapsodies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises; mais de quel front ose-

(*t*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 99.
(*u*) *Ibid.* tome VI, page 123.

t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'*Avaux* au sujet de l'évasion des protestans : (*x*) *Mon royaume se purge*; et que M. d'*Avaux* lui répondit : *Il deviendra étique etc.* ? Nous avons les lettres de M. d'*Avaux* au roi, et ses réponses, il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle, pour dire qu'aux temps de la révocation de l'édit de Nantes, (*y*) *le roi étant à la promenade en carrosse avec madame de Maintenon, mademoiselle d'Armagnac et M. Fagon son premier médecin, la conversation tomba sur les vexations faites aux huguenots, etc.?* Assurément ni *Louis XIV* ni *Louis XV* n'ont été en carrosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. *Fagon* d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princesse d'*Armagnac* dont il parle, elle était née en 1678 ; et n'ayant alors que sept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carrosse à une promenade avec le roi et *Fagon* en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. *Ferrier se fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre ;* que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec Mme de *Maintenon*, et qu'à sa mort on trouva sous la *clef quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte.* (*z*)

(*x*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 30.
(*y*) *Ibid* page 36.
(*z*) *Ibid.* page 48

Il connaît l'hiſtoire ancienne comme la moderne. Pour juſtifier le mariage du roi avec Mme de *Maintenon*, il dit (*aa*) *que Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguſte.*

Chaque page eſt une abſurdité ou une impoſture. Il reclame le témoignage de *Burnet*, évêque de Salisbury, et lui fait dire joliment *que Guillaume III, roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de derrière.* Jamais *Burnet* n'a dit cette infamie; il n'y a pas un ſeul mot dans aucun de ſes ouvrages qui puiſſe y avoir le moindre rapport.

S'il ſe bornait à dire au haſard des inepties ſur des choſes indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités ſont couverts; mais qu'il oſe dire que Mgr le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier, (*bb*) *et qu'il empêcha que Lille ne fût ſecourue*, lorſque cette place était aſſiégée par le prince *Eugène*; c'eſt un crime que les bons français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un hiſtoriographe de France ſerait coupable de ne pas réfuter.

Et ſur quoi fonde-t-il cette noire impoſture? voici ſes paroles: " Le roi entra chez Mme de „ *Maintenon*, et dans le premier mouvement de „ ſa joie, lui dit: Vos prières ſont exaucées, Ma„ dame, *Vendôme* tient mes ennemis. Lille ſera „ délivrée, et vous ſerez reine de France. Ces „ paroles furent entendues et répétées: *Mon-*

(*aa*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 75.

(*bb*) *Ibid.* tome IV, page 109.

„ *Seigneur* les fut ; il trembla pour la gloire de la „ famille royale ; et pour parer le coup qui la „ menaçait, il écrivit à monseigneur le duc de „ *Bourgogne*, qui aimait son père autant qu'il „ craignait son aïeul, *qu'à son retour il trouve-* „ *rait deux maîtres.* Mme la duchesse de *Bour-* „ *gogne* conjura son époux de ne pas contribuer „ à lui donner pour souveraine une femme née „ tout au plus pour la servir. *Le prince, ébranlé* „ *par ces instances, empêcha que Lille ne fût* „ *secourue.*"

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de *Louis XIV : Vous serez reine de France*? était-il dans la chambre ? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées ? ce mensonge n'est il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite : (cc) *De-là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : Rassurez-vous, Français, elle ne sera pas votre reine, nous ne lèverons pas le siége.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée ? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs ?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père ; il veut lui donner des ridicules ; il lui fait épouser (*dd*) mademoiselle *Chouin ;* il lui donne un fils de la *Raisin* au lieu d'une fille ; et aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils serait mort dans la misère si le

trésorier

(*cc*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 110.
(*dd*) *Ibid.* page 200.

tréſorier de l'extraordinaire des guerres, *la Jonchère*, ne lui avait pas donné ſa ſœur en mariage. Enfin pour couronner cette impertinence, il confond ce tréſorier avec un autre *la Jonchère* ſans emploi, ſans talens et ſans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainſi calomnié tous les princes, il portât ſa fureur ſur *Louis XIV*. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de *Louvois*; (*ee*) il oſe dire que ce miniſtre craignait que le roi ne *l'empoiſonnât*. (*ff*) Enſuite, voici comme il s'exprime: *Au ſortir du conſeil il rentre dans ſon appartement et boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avait déjà conſumé; il ſe jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, et expire. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus ſouffrir, Seignelai, la Feuillade et Louvois.*

Il eſt inutile de remarquer que MM. de *Seignelai* et de *Louvois* ne moururent point la même année. Une telle remarque ſerait convenable s'il s'agiſſait d'une ignorance; mais il eſt queſtion du plus grand des crimes dont un enragé oſe ſoupçonner un roi honnête homme; et ce n'eſt pas la ſeule fois qu'il a oſé parler de poiſon dans ſes abominables libelles. Il dit dans un endroit, (*gg*) que le grand-père de l'impératrice-reine avait

(*ee*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 269.
(*ff*) *Ibid.* page 271.
(*gg*) Tome II, pages 345. 346, et 347 du *Siècle de Louis XIV*, falſifié par *la Beaumelle*.

des empoisonneurs à gages ; et dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui sous un ministère moins indulgent l'auraient conduit au supplice ? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de la Baumelle*, à Londres chez *Jean Nourse* 1763. C'est là sur-tout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner *Louis XIV* d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part : " Je défie qu'on me montre une „ monarchie dans laquelle les lois, la justice „ distributive, les droits de l'humanité aient été „ moins foulés aux pieds, et où l'on ait fait de „ plus grandes choses pour le bien public, que „ pendant les cinquante-cinq années où *Louis „ XIV* régna par lui-même. "

Cette assertion était vraie ; elle était d'un citoyen et non d'un flatteur. *La Baumelle*, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis ; *la Beaumelle*, dis-je, dans sa XXIIIe lettre, page 88, dit : *Je ne puis lire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi ! Louis XIV était juste quand il oubliait (et il oubliait sans cesse) que l'autorité n'était confiée à un*

seul que pour la félicité de tous. Et après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc *Louis XIV* oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'Etat, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis, en ouvrant au commerce cent routes nouvelles, en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal, en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négocians! Il oublia sans cesse le bien public lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre-humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde! Oublia t-il sans cesse le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal, cinq académies; en logeant dans son palais du louvre tant d'artistes distingués; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe, et en donnant plus lui seul aux savans que tous les rois de l'Europe ensemble? comme le dit l'illustre auteur de l'*Abrégé chronologique*.

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des invalides pour plus de quatre mille guerriers, et St Cyr pour l'éducation de deux

cents cinquante filles nobles ? Il vaudrait autant dire que *Louis XV* a négligé le bien public en fondant l'école royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ſes troupes, par le génie actif d'un ſeul homme, cet ordre admirable que les peuples béniſſent, que les officiers embraſſent à préſent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des eſprits mal faits et des cœurs pervers que toute eſpèce de gloire irrite, dont toute lumière bleſſe les yeux, et qui par un orgueil ſecret proportionné à leurs travers haïſſent la nature entière. Mais qu'il ſe ſoit trouvé un homme aſſez aveuglé par ce miſérable orgueil, aſſez lâche, aſſez bas, aſſez intéreſſé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus ſacrés, et toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus ; c'eſt ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la ſociété demande qu'on effraie ces criminels inſenſés ; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'eſprit à ſes fureurs. Ses écrits peuvent durer. *Bayle* lui-même, dans ſon dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette eſpèce. Les rois, les princes, les miniſtres pourraient dire alors : A quoi nous ſervira de faire du bien, ſi le prix en eſt la calomnie ?

La Beaumelle pouſſe ſa furieuſe démence juſqu'à repréſenter par bravade ſes confrères les proteſtans de France (qui le déſavouent) comme une multitude redoutable au trône. (*hh*) " Il s'eſt

(*hh*) Page 110 des *Lettres de la Beaumelle à M de Voltaire*, à Londres, chez *Jean Nourſe*.

„ formé, dit-il, un séminaire de prédicans, sous „ le nom de ministres du désert, qui ont leurs „ cures, leurs fonctions, leurs appointemens, „ leurs consistoires, leurs synodes, leur juris- „ diction ecclésiastique. Il y a cinquante mille „ baptêmes et autant de mariages bénis illicite- „ ment en Guienne, des assemblées de vingt „ mille ames en Poitou, autant en Dauphiné, en „ Vivarais, en Béarn, soixante temples en „ Saintonge, un synode national à Nismes, com- „ posé des députés de toutes les provinces."

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères; et en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre civile prochaine, si on ne savait que toutes ces accusations contre les protestans sont d'un fou également en horreur aux protestans et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France, et contre le gouvernement, il prétend que Mgr le duc, père de Mgr le prince de *Condé*, fit assassiner M. *Vergier* (*ii*) commissaire des guerres en 1720, et que sa mort a été récompensée de la croix de St Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que *Vergier* avait été assassiné par la troupe de *Cartouche*; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public: n'importe, il faut que *la Beaumelle* non moins coupable que ces malheureux, et non moins

(*ii*) Tome III, page 323 du *Siècle de Louis XIV*

punissable, calomnie la maison de *Condé* comme il a fait de la maison d'*Orléans* et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre intitulé *Mes pensées*, a insulté Mgr le duc de *Saxe-Gotha*, M^rs d'*Erlach*, *Sinner*, *Diesbach*, en les nommant par leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que *Cromwell* et *Cartouche*, et à souhaiter que tout l'univers leur ressemble; voici ses propres paroles:

" Les forfaits de *Cromwell* sont si beaux que „ l'enfant bien né ne peut les entendre sans join- „ dre les mains d'admiration. Une république „ fondée par *Cartouche* aurait eu de plus sages „ lois que la république de *Solon*. "

Dans un autre libelle intitulé, *Examen de l'histoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime:

" Je lis avec un charme infini, dans l'histoire du „ Mogol, que le petit-fils de *Sha-Abas* fut bercé „ pendant sept ans par des femmes; qu'ensuite il „ fut bercé pendant huit ans par des hommes; „ qu'on l'accoutuma de bonne heure à s'adorer lui- „ même, et à se croire formé d'un autre limon que „ ses sujets; que tout ce qui l'environnait avait „ ordre de lui épargner le pénible soin d'agir, „ de penser, de vouloir, et de le rendre inha- „ bile à toutes les fonctions du corps et de l'ame; „ qu'en conséquence un prêtre le dispensait de „ la fatigue de prier de sa bouche le grand être;

„ que certains officiers étaient proposés pour lui
„ mâcher noblement, comme dit *Rabelais*, le peu
„ de paroles qu'il avait à prononcer; que d'autres
„ lui tâtaient le pouls trois ou quatre fois le jour
„ comme à un agonisant; qu'à son lever, qu'à son
„ coucher trente seigneurs accouraient, l'un pour
„ lui dénouer l'aiguillette, l'autre pour le déconfi-
„ tiper; celui-ci pour l'accoutrer d'une chemise,
„ celui-là pour l'armer d'un cimeterre, chacun
„ pour s'emparer du membre dont il avait la
„ surintendance. Ces particularités me plaisent,
„ parce qu'elles me donnent une idée nette du
„ caractère des Indiens, et que d'ailleurs elles me
„ font assez entrevoir celui du petit-fils de *Sha-*
„ *Abas*, de cet empereur automate."

Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des invalides, de l'observatoire, de St Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de la gloire et de la grandeur; enfin, le roi que dom *Ustaris*, cet homme d'Etat si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine.

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoy et de Laufelt, qui donna la paix à ſes ennemis étant victorieux; le fondateur de l'école militaire, qui à l'exemple de ſon aïeul, n'a jamais manqué de tenir ſon conſeil? où eſt ce petit-fils automate de *Sha-Abas*.

Il croit que *Sha-Abas* était un mogol, et c'était un perſan de la race des ſophi. Il appelle au haſard ſon petit-fils automate, et ce petit-fils était *Abas*, ſecond fils de *Sam-Mirza*, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit enſuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-ſeulement ces impoſtures, mais auſſi cet eſprit de critique, et ce ſtyle âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand ſiècle, à rabaiſſer *Louis XIV*, à dénigrer tous ceux qui illuſtraient la France, nous réimprimons ici la défenſe de *Louis XIV*.

ARTICLE XX.

Défenſe de Louis XIV, contre l'auteur des Ephémérides.

J'AI lu les *Ephémérides du citoyen*, ouvrage digne de ſon titre. Ce journal et les bons articles de l'Encyclopédie ſur l'agriculture pourraient ſuffire, à mon avis, pour l'inſtruction et le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt

vingt ans, j'ai puisé souvent dans les Ephémérides des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, et qui ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer s'il était possible de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail et de la constance; mes soins n'ont point été entièrement inutiles dans ce désert: un hameau délabré qui nourrissait mal environ cinquante infortunés, et où l'on ne connaissait que les écrouelles et la misère, s'est changé en un séjour assez propre, et par conséquent devenu plus sain, qui contient déjà plus de sept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme si indignement *pouilleuse*, a rapporté des récoltes, et on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me suis borné à exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de *St Lambert* a chanté avec tant d'énergie et de grâce. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de *Louis XIV*, le siècle des talens en tout genre, dénigré dans plusieurs livres nouveaux, et même dans

ces Ephémérides à qui je dois tant d'inſtructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

" C'était un empire entièrement énervé par des „ efforts exceſſifs, mal entendus, malheureux, et „ ſur-tout par les ſuites du régime fiſcal le plus dur, „ le plus impérieux, le plus méthodiquement „ inconſidéré, le plus réglementaire qui ait jamais „ exiſté. Ces deux inventions terribles, dis-je, „ ne ſont pas l'héritage le moins funeſte que nous „ ait laiſſé ce ſiècle tant vanté et ſi déſaſtreux."

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre. " La gloire de ce grand ſiècle, „ ſi cher à nos beaux-eſprits, était paſſée comme „ les étoupes qu'on brûle devant le pape à ſon „ exaltation."

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai enſuite du règne *funeſte et déſaſtreux*.

Oui, ſans doute, ce ſiècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux-eſprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un eſprit faux et bas, ſans culture, ſans goût, quand je pourrai oublier la force majeſtueuſe des belles ſcènes de *Corneille*, l'inimitable *Racine*, les belles épîtres de *Boileau* et ſon art poétique; le nombre des fables charmantes de *la Fontaine*, quelques opéra de *Quinault*, qu'on n'a jamais pu égaler; et ſur-tout ce génie à la fois comique et philoſophe, cet homme qui en ſon genre eſt ſi au-deſſus de toute l'antiquité, ce *Molière* dont le *trône eſt vacant*. (*kk*)

(*kk*) Expreſſion pittoreſque et vraie de M. *Chamfort*, dans le diſcours juſtement couronné par l'académie. Quand on emploie une expreſſion neuve et de génie, ce que *Boileau*

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la défense de l'infortuné *Fouquet* par le généreux *Pélisson* à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime *Bossuet*, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre du Télémaque ? qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales?* quel homme du monde n'aimera les sermons de *Massillon*, et quel art a-t il fallu pour les faire aimer ? ils durent ces chefs-d'œuvre, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de *Bélisaire*, et des mandemens composés par le révérend père *Patouillet*.

Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de du *Cange?*

S'il est question de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme *Descartes* en géométrie ? et malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. *Thomas*, couronné par l'académie française et par le public ?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques ; mais en est-il beaucoup qui l'emportent sur le traité des erreurs des sens et de l'imagination par *Mallebranche*, excellent commencement d'un système qui finit trop mal ?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux

appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu le siècle des plagiaires.

d'hiſtoire: mais on mettra toujours à côté de *Salluſte* la conſpiration de Veniſe par l'abbé de *St Réal*. L'hiſtoire des oracles de *Fontenelle* (perſécuté d'une manière ſi infame par les jéſuites) ne rendit-elle pas de grands ſervices à l'eſprit humain? et ſi vous faites grâce aux tourbillons de *Deſcartes*, qui ſont malheureuſement la baſe de la pluralité des mondes, ſi vous ôtez quelques plaiſanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philoſophie avec plus de netteté et d'agrémens que dans ce même livre de la pluralité des mondes? production du ſiècle de *Louis XIV* dans un goût abſolument nouveau.

Si vous paſſez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la penſée, à l'architecture, à la peinture, à la ſculpture, à la muſique, il faudra toujours mettre au premier rang ce *Perrault* auteur de la façade du louvre et de la traduction de *Vitruve*, les *Pouſſin*, les le *Brun*, les *Sueur*, les *Girardon*; il ne faudra pas tourner en ridicule *Lulli* qui, né italien, trouva le ſecret d'inventer le ſeul récitatif qui convînt à la langue françaiſe, et qui le premier enſeigna la muſique à un peuple qui ne la ſavait pas.

Comment s'eſt-il pu faire que tant d'hommes ſupérieurs dans tant de genres différens aient fleuri tous enſemble dans le même âge? ce prodige était arrivé trois fois dans l'hiſtoire du monde, et peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux arts pour conſidérer les grands capitaines et les habiles miniſtres; nous avouerons que la gloire des *Condés*, des *Turenne*, des *Luxembourg*, des *Villars*, ne

sera jamais éclipsée; nous redirons que le nom des *Colbert* doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, et que nous aimons, si on l'ose dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand-homme: mais le temps de *Louis XIV* fut un très-grand siècle. A peine notre *Henri IV* eut-il le temps de réparer les brèches de la France et le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement commis par la superstition) jusqu'au moment où *Louis XIV* régna par lui-même; tout fut odieux et funeste, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, séditions, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté et ignorance. Je ne crois pas que depuis *François II* jusqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable *Henri IV*, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, et dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre-vingts années dont je parle qui sont *funestes et désastreuses*, et non pas le siècle de *Louis XIV*, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'hiſtoire de *Louis XIV* que celle des Français ; mon principal but a été de rendre juſtice aux hommes célèbres de ce temps illuſtre dont j'ai vu la fin ; mais je n'ai pas dû être injuſte envers celui qui les a tous encouragés. Puiſſe la raiſon, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieilleſſe, me préſerver de ce défaut trop ordinaire d'élever le paſſé aux dépens du préſent! Je ſais que la philoſophie, les connaiſſances utiles, le véritable eſprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre : mais qu'il me ſoit permis de défendre la cauſe d'un ſiècle à qui nous devons tout, et d'un roi qui n'a pas été aſſurément indigne de ſon ſiècle.

Je porte les yeux ſur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la françaiſe depuis 1655 juſqu'à 1704. Je prie tous les hommes ſages et déſintéreſſés de juger ſi un petit nombre d'années très-malheureuſes dans la guerre de la ſucceſſion, doivent flétrir la mémoire de *Louis XIV*. Je leur demande s'il faut juger par les événemens ? Je leur demande ſi le feu roi devait priver ſon petit-fils du trône que le roi d'Eſpagne lui avait laiſſé par ſon teſtament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation ? *Philippe V* avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe ſont gouvernées, les dernières volontés d'un teſtateur, les acclamations de l'Eſpagne entière ; diſons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années ; il la finit heureusement après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui, le roi de Naples, le duc de Parme doivent leurs Etats.

Je n'ai pas justifié de même (et DIEU m'en garde) la guerre contre la Hollande qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute ; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passions et sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois, elles en avaient certe besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, et si les avis aussi humains que judicieux du président de *Lamoignon* n'ont pas été suivis ; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de *Louis XIV* ? de trouver des *Lamoignons*, qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent depuis plusieurs années de critiquer l'administration du célèbre *Colbert*. Il est condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre ; mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de *Sulli* fit la même défense depuis

1598 ? Il craignait le transport des blés hors du royaume ; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse.

Depuis ce temps la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé pour le bonheur de la nation, devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légérement la mémoire d'un homme tel que *Colbert*. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles sur la marine et sur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce ministre que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV*. " *Colbert* » arriva au maniement des finances avec de la » science et du génie ; commença comme *Sulli* » par arrêter les abus et les pillages qui étaient » énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il » était possible ; et par une économie qui tient » du prodige, il augmenta le trésor du roi » en diminuant les tailles. On voit par l'édit » mémorable de 1664 qu'il y avait tous les » ans un million de ce temps-là destiné à » l'encouragement des manufactures et du com-

„ merce maritime. Il négligea si peu les campa-
„ gnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des
„ traitans, que des négocians anglais s'étant
„ adressés à M. *Colbert de Croissy* son frère, am-
„ bassadeur à Londres, pour fournir en France des
„ bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les co-
„ lonies en 1667, le contrôleur-général répondit
„ que depuis quatre ans on en avait à revendre
„ aux étrangers. "

M. de *Forbonnais*, qui a fourni de si grandes lumières sur les finances de la France, cite le même fait, et il est lui-même trop estimable pour ne pas estimer un *Colbert*.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIEME, page 87, tome XVII, il est dit
„ que ce ministre préféra la gloire d'être pour tous
„ les peuples un modèle de futilités, et de les sur-
„ passer dans tous les arts d'ostentation, à l'avan-
„ tage plus solide et toujours sûr de pourvoir à
„ leurs besoins naturels. "

Il est dit "qu'il n'avait pas les matières pre-
„ mières, qu'il en provoqua l'importation de tou-
„ tes ses forces, et prohiba l'exportation de cel-
„ les du pays. "

J'aimais l'auteur de cet article, mais j'aime encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture que, dans son mémoire présenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : *Les principaux objets sont l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre et celle de mer*. Ce mémoire est public aujourd'hui.

Il eſt encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il ſe les donna. Il établit dans les ports, pour le ſervice de la marine, les manufactures et les magaſins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut auſſi la matière première de la ſoie en preſſant les plantations des mûriers. Je ſais par expérience de quelle prodigieuſe utilité eſt cette entrepriſe. L'auteur de l'article *Vingtième* ne le ſavait pas; et je ſuis en droit de rendre témoignage en ce point à la ſageſſe du miniſtre.

C'eſt la mode aujourd'hui de dégrader les grands-hommes; mais ſi les critiques veulent ſe ſouvenir qu'ils doivent aux ſoins infatigables de ce miniſtre toutes les manufactures qui contribuent à l'aiſance de leur vie, depuis les tapiſſeries des Gobelins juſqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-ſeulement de l'injuſtice à ſe plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me ſemble que *Boileau* avait raiſon, dans ces temps alors heureux, de dire à *Louis XIV* qu'il peindrait....

Les ſoldats dans la paix doux et laborieux,
Nos artiſans groſſiers rendus induſtrieux,
Et nos voiſins fruſtrés de ces tributs ſerviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à *Louis XIV* et à ſon miniſtre un reproche de l'établiſſement de la compagnie des Indes; elle n'était pas néceſſaire peut-être du temps de *Henri IV*. On conſommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaiſſait ni café, ni thé,

ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'Etat qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeûner de leurs femmes de chambre, de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fève âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon et leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français: Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cents mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez, et vous l'irez chercher dans la Virginie et chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mousseline brodées par les filles des brachmanes, et des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries et cet ancien proverbe: *Cela est cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais des royau-

mes. Il s'agiſſait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on ſe tranſporte dans ces temps de gloire et d'eſpérance ; qu'on juge ſi on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le miniſtère, c'eſt qu'il fut redouté des puiſſances maritimes. Tout établiſſement eſt bon quand vos ennemis en ſont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompenſe que le roi de France dût attendre de ſon invaſion en Hollande ; invaſion qu'aſſurément on n'attribuera pas au ſage *Colbert*, mais au ſuperbe et laborieux ennemi de *Colbert*, des Hollandais et de *Turenne*.

Le miniſtre des finances fut jeté hors de toutes ſes meſures par cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaiſes affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal ſervice.

Ce n'eſt pas lui non plus qui perſécuta les proteſtans. Il ſavait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la marine et même l'agriculture. Il ſentit la plaie de l'Etat. J'ai vu des notes de lui chez M. de *Montmartel*, dans leſquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes ſont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureuſement l'année de ſa mort.

Mme de *Cailus*, nièce de Mme de *Maintenon* née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses Souvenirs, *que le roi fut trompé dans cette longue et malheureuse affaire, par ceux en qui ce monarque avait mis sa confiance.* Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite *le Tellier*; on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre, avec trois cents mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'Etat.

On condamne encore ses bâtimens. Cependant la famille royale et toute la cour et les ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même qui désire depuis *Henri IV* de voir ses rois; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'Etat? Ils ont servi à faire circuler l'argent dans tout le royaume et à perfectionner tous les arts qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en soulageant deux cents cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des invalides ont été les plus beaux de

l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'Ecole militaire. (*ll*)

Les faiblesses et les fautes de *Louis XIV* n'ont pas empêché dom *Ustaris* de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à sa mort le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très-aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que *Louis XIV* en bâtissant Pondichéri, et le duc d'*Orléans* en le relevant ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection vers 1720, sous la régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais, se sont joints une foule de maux aussi dangereux; la

(*ll*) C'est M. du *Verney* qui inventa l'Ecole militaire; c'est Mme de *Pompadour* qui la proposa. Il faut rendre justice, la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

discorde intestine, la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux et les malheureux; une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, et des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge dans l'Inde, et soutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madrass, à un homme d'un rare mérite, à ce *la Bourdonnais*, qui seul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général *Lalli*, qui du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et y rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville qu'il n'avait d'anglais à combattre: brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion: sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules et bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le désir et l'incapacité de se soutenir. Elle avait

été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

Tout ce que je sais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq et demi pour cent pour les six mois courans.

A l'égard de celle de Hollande, c'est une grande puissance souveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première mise en 1608, après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'*Orléans* régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, et à *Louis XIV* de l'avoir fait naître, je dirai, ils ont tous deux fait une belle entreprise. Le roi de Danemarck les a imités et a réussi. Les Français se sont mal conduits, et ils ont échoué ; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemarck n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon et voleur qui sema la discorde dans les comptoirs, qui en emporta l'argent, et qui en revint avec onze cents mille francs dans sa cassette, après avoir gagné des ames à DIEU, comme a fait notre révérend père *Lavaur* de la compagnie de JESUS.

On sait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique, ni une satire, ni un ouvrage de parti, ni un sermon, ni un roman. J'ai eu cette règle

devant

devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de *Louis XIV* comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands-hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de *Villars*, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parce qu'il a sauvé l'Etat. Un misérable réfugié affamé ose, dans sa démence, imprimer (*mm*) qu'à la bataille de Malplaquet ce général passa pour s'être blessé légérement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, et de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur.

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer (*nn*) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes soins peut-être) que comme des réveries dignes du mépris le plus profond; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable imposture.

(*mm*) Mémoires de *Maintenon*, tome V, page 99.

(*nn*) *Ibid.* tome IV, pages 24 et suivantes de l'édition de l'*Histoire de Louis XIV*, falsifiées par lui et chargées de notes infames, chez *Eslinger* à Francfort.

A-t-il dit (oo) que le premier préſident de *Maiſons* (dont le fils mon ami intime eſt mort entre mes bras) était premier préſident quand le duc d'*Orléans* fut déclaré régent, et qu'il feſait une cabale contre ce prince, j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magiſtrat ne fut premier préſident, et apprendre au public que loin de vouloir priver le prince de ſon droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs miniſtres et contre les hommes du royaume les plus reſpectables. Pourquoi? parce que ces impoſtures ſe vendent long-temps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres, parce qu'elles vont à Leipſick, à Berlin où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Dantzig, à Moſcou, à Jaſſi; parce que tous ceux qui liſent en Europe entendent le français juſqu'à des turcs, nos grands-hommes ayant porté notre langue auſſi loin que l'impératrice de Ruſſie porte les armes et ſes lois. Voilà ce qu'on ne ſait pas dans ſes ſoupers de Paris; on dit: il a tort de relever des ſottiſes ſi mépriſables; non, il n'a point tort: prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'eſt pas borné à votre quartier; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, et qu'on doit venger votre patrie et les grands-hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent hiſtoires modernes ont été compilées ſur des journaux remplis de nouvelles imper-

(oo) Mémoires de *Maintenon*, tome V, page 228.

tinentes, semblables à ces mensonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures, éléverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpens. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des *Ephémérides du citoyen*, j'ai dû à plus forte raison confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens. (*pp*)

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre qui a besoin d'être cultivée deviendrait une grande bibliothèque.

(*pp*) C'est un nommé *la Beaumelle*, qui écrit de ce style incorrect, audacieux et violent qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des petites maisons, qui couvrirait de son orduré les statues de *Louis XIV* et de *Louis XV*, tel était ce misérable. Son vrai nom est *Angliviel*, dit *la Beaumelle*, né dans un village des Cévènes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève, mais bien éloigné de ressembler aux sages protestans qui, respectant les puissances et les lois, sont toujours attachés à leur patrie; il avait été inscrit à Genève parmi les proposans qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, sous le rectorat de M. *Ami de la Rive*, et s'était essayé à prêcher à l'hôpital pendant une année: il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

ARTICLE XXI.

Sur les dissentions des églises de Pologne. (*)

AVANT de donner au public une idée juste des différends qui divisent aujourd'hui la Pologne; avant de déférer au tribunal du genre-humain la cause des dissidens grecs, romains et protestans, il est nécessaire de faire voir premièrement ce que c'est que l'Eglise grecque.

Il faut avouer d'abord que les Eglises grecque et syriaque furent instituées les premières, et que l'Orient enseigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que *Pierre* ait été à Rome, et nous sommes sûrs qu'il resta long-temps en Syrie, et qu'il alla jusqu'à Babylone. *Paul* était de Tarse en Cilicie. Ses ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne soit grec. Tous les pères des quatre premiers siècles jusqu'à *Jérôme* ont été grecs, syriens ou africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs noms même leur origine grecque; église, baptême, paraclet, liturgie, litanie, symbole, eucharistie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Eglise d'Occident est la fille de l'Eglise d'Orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés,

(*) Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé sous le nom de *Bourdillon*, professeur en droit public.

pendant plus de six siècles entiers. Tandis qu'*Athénagore*, *Ephrem*, *Justin*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, *Cyprien*, *Irénée*, *Athanase*, *Eusèbe*, *Jérôme*, *Augustin* rempliſſaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en ſilence ſe bornaient au ſoin d'établir leur troupeau qui croiſſait de jour en jour.

Nous n'avons ſous le nom d'un évêque de Rome que les récognitions de *Clément*. Il eſt prouvé qu'elles ne ſont pas de lui, et ſi elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à ſa mémoire. Ce ſont des conférences de *Clément* avec *Pierre*, *Zachée*, *Barnabé* et *Simon* le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard, et *Pierre* devine que ce vieillard eſt de la race de *Céſar*, qu'il épouſa *Mathilde*, dont il eut trois enfans; que *Clément* eſt le cadet de ces enfans; ainſi *Clément* eſt reconnu pour être de la maiſon impériale. C'eſt apparemment cette connaiſſance qui a donné le titre au livre; encore cette rapſodie eſt-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, ſoit grec, ſoit ſyriaque, ou africain, ou italien, n'eut certainement d'autre puiſſance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chaſſer les diables; puiſſance admirable que nous ſommes bien loin de leur conteſter.

Qu'il nous ſoit permis de le dire, ſans offenſer perſonne: ſi l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expreſſes de l'évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ſes diſciples

étaient tous égaux, et que JESUS-CHRIST même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-dessus des autres.

Pour peu qu'on soit instruit, on sait que dans le premier siècle il n'y eut aucun siége épiscopal particulier. Les apôtres et leurs successeurs se cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; et certainement lorsqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiscopal, ni juridiction, ni gardes, et quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais superbe, sous lequel on eût vu *André* et *Luc* portés pompeusement comme des souverains.

Dès le second siècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens, et conséquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que les autres: étant plus riches, ils eurent plus de crédit et de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la supériorité, ç'eût été assurément l'évêque de Jérusalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, selon l'opinion vulgaire, avait succédé à *St Jaques* le propre frère de JESUS-CHRIST. Jérusalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel; il était reçu que *Jacques* son frère y avait été lapidé. *Marie* mère de DIEU y était morte. *Joseph* son mari était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était ville sainte qui devait reparaître dans toute sa gloire pendant

mille années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence inconteſtable!

Mais, lorſque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement eccléſiaſtique ſe modela ſur le politique. Les évêques appelèrent leurs diſtricts ſpirituels du nom temporel de *diocèſe*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu; on donna ce titre aux évêques de Conſtantinople et de Rome qui étaient deux villes impériales, à ceux d'Alexandrie et d'Antioche, qui étaient encore deux conſidérables métropoles, et enfin à celui de Jéruſalem qu'on n'oſa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors *Elias*, fut preſque dépeuplée et ſituée dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes; mais ne tirant alors quelque argent que des pélerinages peu fréquens des chrétiens, le diſtrict de ce patriarche fut très-peu de choſe. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juriſdiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la ſubverſion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea lorſque *Pepin* d'Auſtraſie, premier domeſtique d'un prince franc nommé *Childeric*, ſe lia avec le pape *Zacharie*, et enſuite

avec le pape *Etienne II*, pour rendre ſon uſurpation reſpectable aux peuples. Il ſe fit ſacrer à Saint-Denis en France par ce même pape *Etienne:* en récompenſe cet uſurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des uſurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra ſans peine que cette grandeur n'eſt pas des temps apoſtoliques. Auſſi fut-elle ſignalée par le meurtre et par le carnage peu de temps après ſous le pape *Etienne III.* Le clergé romain, partagé en deux partis, inonda de ſang la chaire de bois dans laquelle on prétend que *St Pierre* avait prêché au peuple romain. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable que du temps de l'empereur *Tibère* un galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'eſt vraiſemblable qu'un grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du temps d'*Etienne III* une chaire de bois; et elle fut entourée de cadavres ſanglans.

Lorſque *Charlemagne* partit de la Germanie pour uſurper la Lombardie; lorſqu'il eut privé ſes neveux de l'héritage de leur père *Pepin*; lorſqu'il eut enfermé en priſon ces enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis; lorſque ſes ſuccès eurent couronné ce crime; lorſqu'il ſe fut fait reconnaître empereur dans Rome, il donna encore de nouvelles ſeigneuries au pape *Léon III*, qui lui mit dans l'égliſe de *St Pierre* une couronne d'or ſur la tête, et un manteau de pourpre ſur les épaules.

Cependant

Cependant remarquons que ce pape *Léon III*, encore ſujet des empereurs réſidans à Conſtantinople, n'oſa pas ſacrer un allemand; tant ce vieux reſpect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus, mais elle était réputée ſainte, et on n'oſait la faire. La faibleſſe ſe joignait à l'audace de l'eſprit, qui ſouvent n'oſe franchir la ſeconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome; mais dans la décadence de ſa maiſon, le peuple romain reprit un peu ſa liberté, et la diſputa toujours contre l'évêque, contre la maiſon de *Toſcanelle*, contre les *Gui de Spolète*, contre les *Bérengers* et d'autres tyrans, juſqu'à ce qu'enfin l'imprudent *Octavien Sporco*, qui le premier changea ſon nom à ſon avénement au pontificat, appela *Othon de Saxe* en Italie. Ce *Sporco* eſt connu ſous le nom de *Jean XII*. Il était fils de cette fameuſe *Maroſie* qui avait fait pape ſon bâtard *Jean XI*, né de ſon inceſte avec le pape *Sergius III*.

Jean XII était patrice de Rome, ainſi qu'*Alberic* ſon père dernier mari de *Maroſie*. Ils tenaient cette dignité de l'empereur *Conſtantin Porphyrogenète*; preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaiſſaient toujours les empereurs grecs pour les vrais ſucceſſeurs des *Céſars*: mais dans leurs troubles ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois et ſe donnaient tour à tour pluſieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On sait comment le roi d'Allemagne *Othon*, appelé à Rome par ce *Jean XII*, et ensuite trahi par lui, le fit déposer pour ses crimes. Le procès-verbal existe, il fait frémir.

Tous les papes ses successeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands sur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, et jusqu'aux Sarrazins mêmes. Ils ne furent puissans que par l'intrigue et par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils surent établir, et dont ils surent toujours profiter.

Grégoire VII, qui à la faveur de cette opinion, et sur-tout des fausses décrétales, marcha sur les têtes des empereurs et des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la souveraineté de cette ville que lorsqu'ils se furent emparés du Mole d'Adrien, appelé depuis St Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le représentaient.

La vraie puissance des papes et celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne et l'anarchie, vers le temps de l'élection de *Rodolphe de Habsbourg* à l'Empire: ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement souverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'Eglise grecque. Elle fut toujours soumise aux empereurs jusqu'au dernier *Constantin*; et dans le vaste empire de Russie elle est entièrement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances; l'autel est subordonné au trône; et ces mots même *les deux puissances* y sont un

crime de lèse-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digue qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques et aux torrens de sang que ces querelles ont fait répandre dans les Eglises d'Occident depuis l'assassinat de *Priscillien* jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comment, au seizième siècle la moitié de l'Europe, lassée des crimes d'*Alexandre VI*, de l'ambition de *Jules II*, des extorsions de *Léon X*, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions et des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis long-temps. Les Grecs avaient enseigné l'Eglise d'Occident, les protestans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les grecs, les romains, les évangéliques, les réformés et d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le St Esprit procède par spiration du Père et du Fils, ou du Fils seulement, lequel fils étant engendré et n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le fils en corps et en ame dans un pain qui est anéanti, sans manger ni le Père ni le St Esprit, ou comment le corps et l'ame de JESUS sont incorporés au pain, ou comment on mange JESUS par la foi. Ces questions sont si divines qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes, et qui doivent se borner à vivre en

frères, et à cultiver la raiſon et la juſtice, ſans ſe perſécuter pour des myſtères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oſerais dire en reſpectant les évêques de toutes les communions, c'eſt que ceux qui iraient à pied de leur maiſon à l'égliſe prêcher la charité et la concorde, reſſembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une meſſe en muſique en quatre parties, entourés de hallebardiers et de mouſquetaires, et qui ne ſortiraient de l'égliſe qu'au ſon des tambours et des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner ſi celui qui naquit dans une étable entre un bœuf et un âne, qui vécut et qui mourut dans l'indigence, ſe plaît plus à la pompe et aux richeſſes de ſes miniſtres qu'à leur pauvreté et à leur ſimplicité. Nous ne ſommes plus au temps des apôtres; mais nous ſommes toujours au temps des citoyens: il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des lois ſolennelles, de la foi des ſermens, de l'intérêt du genre-humain. Tout cela exiſtait avant qu'il y eût des prélats, et exiſtera encore ſi jamais (ce qu'à DIEU ne plaiſe) on a le malheur de ſe paſſer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les ſectes peuvent s'éteindre; le droit des gens eſt éternel.

FAIT.

LA religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière

et pauvre. Le zèle des missionnaires la respecta. La Pologne proprement dite ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième siècle. *Boleslas*, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien, et il signala son christianisme en fesant crever les yeux au roi de Bohème.

Le grand-duché de Lithuanie, vaste pays qui fait presque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième siècle, après que *Jagellon* grand-duc de Lithuanie eut épousé la princesse *Edvige* au quatorzième en 1387, à condition qu'il serait de la religion de la princesse, et que la Lithuanie serait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fussent chrétiens. Ils adoraient DIEU sous d'autres noms, d'autres emblèmes, d'autres rites; on les appelait *païens*. La grâce de JESUS-CHRIST qui est venu pour tout le monde leur avait été refusée, ainsi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles; du moins c'est ainsi qu'on pense à Rome, ou ce qu'on feint d'y penser. Cette idée est grande: tu seras puni à jamais si tu ne penses pas sur le bord du Volga ou du Gange comme je pense sur le bord de l'Anio. On ne peut porter ses vues plus haut et plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au seizième siècle. L'hérésie pénétra chez eux; et comme l'hérésie damne les hommes

encore plus que le paganisme, le salut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques se disaient enfans de la primitive Eglise, et on les appelait *novateurs*; ainsi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de grecs d'Orient. Ces grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, et annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité aussi damnés que les évangéliques et les réformés; mais enfin ils l'étaient, puisqu'ils ne reconaissaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il est à remarquer que ces provinces grecques, et la Pologne proprement dite, et la Lithuanie, et la Russie sa voisine, avaient été converties par des dames, ainsi que la Hongrie et l'Angleterre. Cette origine devait faire espérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces et faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne sont puissans, ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varsovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand-inquisiteur, et son tribunal était très redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés, et les unitaires qui survinrent, tout fut persécuté. Le *contrains-les d'entrer* fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'est dans l'évangile

qu'une invitation preſſante à ſouper, ait toujours ſervi de prétexte à l'Egliſe romaine pour faire mourir le gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion proteſtante; et par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active et paſſive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, et même du paradis; mais elle ne doit pas s'étendre ſur les effets civils. Un prince de l'empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en ſerait pas moins prince de l'Empire. On peut juger par cette ſeule oppreſſion combien les diſſidens étaient vexés par les tribunaux eccléſiaſtiques; il ſuffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigiſmond Auguſte, le dernier des *Jagellons*, fit ceſſer ce dévot ſcandale. Sa probité lui perſuada qu'il ne faut perſécuter perſonne pour la religion. Il ſe ſouvint que JESUS-CHRIST avait enſeigné et non opprimé. Il comprit que l'oppreſſion ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentils-hommes égaux: il fit plus dans la diète ſolennelle de Vilna, le 16 juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cauſe de religion.* Voici les paroles eſſentielles de cette loi devenue fondamentale.

" A compter depuis ce jour, non-ſeulement
„ les nobles et ſeigneurs avec leurs deſcendans
„ qui appartiennent à la communion romaine,

„ et dont les ancêtres ont obtenu aussi des lettres „ de noblesse dans le royaume de Pologne, mais „ encore en général tous ceux qui sont de l'ordre „ équestre et des nobles, soit lithuaniens, soit „ russes d'origine, *pourvu qu'ils fassent profession „ du christianisme*, quand même leurs ancêtres „ n'auraient pas acquis les droits de noblesse dans „ le royaume de Pologne, doivent jouir dans „ toute l'étendue du royaume de tous les privi- „ léges, libertés et droit de noblesse à eux „ accordés, et en jouir à perpétuité en commun.

„ On admettra aux dignités du sénat et de la „ couronne, à toutes les charges nobles, non- „ seulement ceux qui appartiennent à l'Eglise „ romaine, mais aussi tous ceux qui sont de „ l'ordre équestre, pourvu qu'ils soient chré- „ tiens..... nul ne sera exclu pourvu qu'il „ soit chrétien."

La diète de Grodno en 1568 confirma solennellement ces statuts; elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était possible, encore plus claire, ces mots essentiels, *de quelque communion ou confession que l'on soit.*

Enfin dans la diète d'union encore plus célèbre, tenue à Lublin en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne, on renouvela, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, et qui devait servir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de *Sigismond Auguste*, ce héros de la tolérance, la république entière, confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura

de ne reconnaître que celui qui ferait ſerment de maintenir cette paix des chrétiens. *Henri de Valois*, trop accuſé d'avoir eu part aux maſſacres de la St Barthélemi, ne balança pas à jurer *devant le* DIEU *tout-puiſſant, de maintenir les droits des diſſidens*; et ce ſerment de *Henri de Valois* ſervit de modèle à ſes ſucceſſeurs. *Etienne* ne lui ſuccéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale et ſacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'eſt ainſi qu'après l'union de l'Angleterre et de l'Ecoſſe, les pairs d'Ecoſſe presbytériens ont eu ſéance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainſi l'évêché d'Oſnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain. Ainſi dans pluſieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs pſeaumes dès que le curé catholique a dit ſa meſſe; ainſi les chambres de Vetzlar et de Vienne ont des aſſeſſeurs luthériens; ainſi les réformés de France étaient ducs et pairs et généraux des armées ſous le grand *Henri IV*, et l'on peut croire que le DIEU de miſéricorde et de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ſes enfans lui adreſſaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne nommé auſſi *Sigiſmond*, de la race de *Guſtave Vaſa*, voulut enfin détruire ce que le grand *Sigiſmond*, le dernier des *Jagellons*, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne et de Suède, mais il fut dépoſé en Suède par les états aſſemblés

en 1592 ; et malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrace. Les états du royaume élurent son frère *Charles*, qui avait pour lui le cœur des soldats et la confession d'Augsbourg. *Sigismond* se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put à la vérité révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois et des diètes, mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas ; on les vexa par une persécution sourde et lente ; et si on les tolérait, on leur fit sentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même serment que leurs prédécesseurs. *Ladislas VI*, fils de *Sigismond* le suédois, n'osa s'en dispenser. Son frère *Jean Casimir*, quoiqu'il eût d'abord été jésuite et ensuite cardinal, fut obligé de s'y soumettre : tant le respect extérieur pour les lois reçues a de force sur les hommes.

Michel Vieſnovisky, l'illustre *Jean Sobiesky* vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe *Auguste*, ayant renoncé à la religion évangélique

de ses pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaisir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne sa religion pour un sceptre semble avoir toujours besoin, et qui assurait la liberté et les droits de ses anciens frères.

L'Europe sait combien son règne fut malheureux ; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, et rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains et leurs adhérens crurent se venger du roi de Suède *Charles XII*, en persécutant les polonais évangéliques dont il avait été le protecteur : ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti : ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties ; et on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le bannissement contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, et plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien *Charles XII* son ennemi, elle insultait le grec *Pierre le grand* son protecteur. Enfin la loi passa en partie ; mais le roi

Auguſte la détruiſit en la ſignant. Il donna un diplome le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainſi :

" Quant à la religion des diſſidens, afin qu'ils » ne penſent point que la communion de la no- » bleſſe, leur égalité et leur paix aient été léſées » par les articles inférés dans le nouveau traité, » nous déclarons que ces articles inférés dans » le traité ne doivent déroger en aucune manière » aux confédérations des années 1573, 1632, » 1648, 1669, 1674, 1697, et à nos *pacta* » *conventa*, en tant qu'elles ſont utiles aux diſ- » ſidens dans la religion. Nous conſervons leſ- » dits diſſidens en fait de religion, dans leurs » libertés énoncées dans toutes ces confédéra- » tions, ſelon leur teneur, (laquelle doit être » tenue pour inférée et imprimée ici) et nous » voulons qu'ils ſoient conſervés par tous les » états, officiers et tribunaux. En foi de quoi » nous avons ordonné de munir ces préſentes » ſignées de notre main, et ſcellées du ſceau du » royaume. Donné à Varſovie le 3 février 1717, » et le 20 de notre règne. "

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée et abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta ſur le plus faible; la violence ſe donna carrière. Il eſt vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendres toute une province du temps des Albigeois; on ne détruiſit point vingt-quatre villages inondés du ſang de leurs habitans, comme à Mérindol et

à Cabrières. Les roues et les gibets ne furent point d'abord dressés dans les places publiques contre les grecs et les protestans, comme ils le furent en France sous *Henri II*. On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les massacres de la St Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des vallées du Piémont. Les torrens de sang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre pour la cause d'un DIEU de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté et la vie. Quand les premiers coups sont une fois portés, on ne sait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatisme a produites sont perdus pour la postérité; les esprits de sang-froid les détestent, et les esprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux de dissidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes et pour leurs communions, tandis que deux cents cinquante synagogues juives chantaient leurs pseaumes hébraïques sans bourse délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de *Pietrosky* fut chassé de la chambre uniquement parce qu'il était dissident. Le capitaine *Keler*, accusé par l'avocat *Vindeleusky* d'avoir soutenu contre lui la religion protestante, eut la tête tranchée à Petekou comme blasphémateur. Le bourgeois *Hébers* fut condamné à la corde sur la même accusation. Le gentilhomme *Rosbiky* fut obligé de sortir des terres de la république. Le gentilhomme *Unrug* avait écrit quelques remarques et quelques extraits

d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola son porte-feuille, et sur cet effet volé, sur des écrits qui n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les lois, sur le secret de la conscience tracé de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécrable sentence.

Enfin, en 1724, l'exécution sanglante de Thorn renouvela les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'autres Etats. Quelques malheureux écoliers des jésuites et quelques bourgeois protestans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collége des jésuites, mais sans effusion de sang; on emporta quelques images de leurs saints, et malheureusement une image de la Vierge qui fut jetée dans la boue.

Il est certain que les écoliers des jésuites, ayant été les agresseurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jésuites, et sur-tout celle de la Ste Vierge. Les protestans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, et aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la Vierge *Marie* est très-respectable; mais le sang des hommes l'est aussi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique est une très-grande faute; elle est moindre dans un protestant, qui n'admet point le culte des images.

Les jésuites demandèrent vengeance au nom de DIEU et de sa mère ; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puissances voisines. La cour assessoriale, à laquelle le chancelier préside, jugea cette cause. Un jésuite y plaida contre la ville de Thorn ; l'arrêt fut porté tel que les jésuites le désiraient. Le président *Rorner*, accusé de ne s'être pas assez opposé au tumulte, fut décapité malgré les priviléges de sa charge. Quelques assesseurs et d'autres principaux bourgeois périrent par le même supplice. Deux artisans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des assassins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette science cependant n'est pas moins nécessaire que celle de *Copernic*, qui découvrit dans Thorn le vrai système de l'univers, et qui prouva que notre terre, souvent si mal gouvernée et assiégée de tant de malheurs, roule autour du soleil dans son orbite immense.

La Pologne semblait donc destinée à subir le sort de tant d'autres Etats que les querelles de religion ont dévastés.

Un ministre évangélique nommé *Mokzulky* fut tué impunément en 1753, dans un grand chemin, par le curé de Birze ; voilà déjà une hostilité de l'église militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, assomma à coups de bâton le prédicant *Jaugel*, à la porte d'un malade qu'il allait consoler.

Le curé de la paroisse de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le

miniſtre, renverſa le cercueil, et fit jeter le corps à la voierie.

En 1765, pluſieurs jéſuites avec d'autres moines voulurent changer les grecs en romains à Mſcziſlau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâton les pères et les mères de mener les enfans dans les égliſes. Soixante et dix gentilshommes s'y oppoſèrent; les miſſionnaires ſe battirent contr'eux. Les gentilshommes furent traités comme des ſacriléges; ils furent condamnés à la mort, et ne ſauvèrent leur vie qu'en allant à l'égliſe des jéſuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoiſie, on raya du corps des métiers les bourgeois et les artiſans qui n'allaient pas à la meſſe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes diſſidens, que les droits de la naiſſance et les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur, tant de perſécutions, tant d'infractions des lois, ont enfin réveillé des gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'aſſemblèrent, ils invoquèrent les lois de leur patrie, et les puiſſances garantes de ces lois.

Il faut ſavoir que leurs droits avaient été ſolennellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, et particulièrement par l'électeur de Brandebourg dans le traité d'Oliva, en 1660. Ils l'avaient été plus expreſſément encore par la Ruſſie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire ruſſe. La religion grecque

eſt

est nommée la *religion orthodoxe* dans les *instrumens* signés par le grand *Sobiesky*.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, les sermens de leurs pères, ceux des princes garants, les lois de leur patrie, et les lois de toutes les nations.

Ils s'adressèrent à la fois à l'impératrice de Russie *Catherine II*, à la Suède, au Danemarck, à la Prusse. Ils implorèrent leur interceſſion. C'était un bel exemple dans des gentilshommes accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'Etat le sabre à la main, d'implorer le droit public contre la persécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi *Stanislas Poniatowski*, fils de ce célèbre comte *Poniatowski* si connu dans les guerres de Suède, élu du consentement unanime de ses compatriotes, ne démentit pas dans cette affaire délicate l'idée que l'Europe avait de sa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur et la gloire de son pays, tolérant par humanité et par principe, religieux sans superstition, citoyen sur le trône, homme éclairé et homme d'esprit, il proposa des tempéramens qui pouvaient mettre en sureté tous les droits de la religion catholique romaine et ceux des autres communions. La plupart des évêques et de leurs partisans opposèrent le zèle de la maison de DIEU au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le temps pût concilier ces deux zèles.

Cependant, les gentilshommes dissidens se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On

vit, le 20 mars 1767, près de quatre cents gentilshommes demander juſtice par un mémoire ſigné d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du ſang que les jéſuites avaient fait répandre. D'autres confédérations ſe formaient déjà en plus grand nombre, et ſur-tout dans la Lithuanie, où il ſe fit vingt-quatre confédérations. Toutes enſemble formèrent un corps reſpectable. La ſubſtance de leurs manifeſtes contenait " qu'ils „ étaient hommes, citoyens, nobles, membres de „ la légiſlation et perſécutés; que la religion n'a „ rien de commun avec l'Etat, qu'elle eſt de DIEU „ à l'homme, et non pas du citoyen au citoyen; „ que la funeſte coutume de mêler DIEU aux af„ faires purement humaines a enſanglanté l'Eu„ rope depuis *Conſtantin*; qu'il doit en être dans „ les diètes et dans le ſénat comme dans les ba„ tailles, où l'on ne demande point à un capitaine „ qui marche aux ennemis de quelle religion il eſt; „ qu'il ſuffit que le noble ſoit brave au combat et „ juſte au conſeil; qu'ils ſont tous nés libres, et „ que la liberté de conſcience eſt la première des „ libertés, ſans laquelle celui qu'on appelle *libre* „ ſerait eſclave; qu'on doit juger d'un homme non „ par ſes dogmes, mais par ſa conduite; non par „ ce qu'il penſe, mais par ce qu'il fait; et qu'enfin „ l'évangile, qui ordonne d'obéir aux puiſſances „ païennes n'ordonne certainement pas de dépouil„ ler les légiſlateurs chrétiens de leurs droits, ſous „ prétexte qu'ils ſont autrement chrétiens qu'on ne „ l'eſt à Rome. " Ils fortifiaient toutes ces raiſons

par la ſanction des lois et par les garanties protectrices de ces lois ſacrées.

On ne leur oppoſa qu'une ſeule raiſon, c'eſt qu'ils réclamaient l'égalité, et que bientôt ils affecteraient la ſupériorité; qu'ils étaient mécontens, et qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuſe. Ils répondaient: Nous ne l'avons pas troublée pendant cent années: mécontens nous ſommes vos ennemis, contens nous ſommes vos défenſeurs.

Les puiſſances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur parti, et écrivaient des lettres preſſantes en leur faveur. Le roi de Pruſſe ſe déclarait pour eux. Sa recommandation était puiſſante, et devait avoir plus d'effet que celle de la Suède ſur les eſprits, puiſqu'il donnait dans ſes Etats des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. (*) Il feſait bâtir une égliſe aux catholiques romains de Berlin ſans les craindre, ſachant bien qu'un prince victorieux, philoſophe et armé n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemarck, né bienfeſant, et ſon ſage miniſtère parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne ſe ſignala avec autant de grandeur et d'efficacité que l'impératrice de Ruſſie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, et elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les diſſidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée ruſſe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de

(*) Elle les a donnés depuis.

discipline que n'en eurent jamais les troupes polonaises. Il n'y a pas eu le plus léger désordre. Elle enrichissait le pays au lieu de le dévaster ; elle n'était là que pour protéger la tolérance : il fallait que ces troupes étrangères donnassent l'exemple de la sagesse ; et elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète assemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne considérait pas que le vaste empire de Russie, qui contient onze cents cinquante mille lieues quarrées, et qui est plus grand que ne fut jamais l'empire romain, n'a pas besoin de terrains nouveaux, mais d'hommes, de lois, d'arts et d'industrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établissant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts nécessaires. Elle lui donnait des lois en formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède et à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immense se peupler, s'enrichir en ouvrant son sein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits Etats se privaient de leurs sujets par l'aveuglement d'un faux zèle ; tandis que, sans citer d'autres provinces, les seuls émigrans de Saltzbourg avaient laissé leur patrie déserte.

Le système de la tolérance a fait des progrès rapides dans le Nord, depuis le Rhin jusqu'à la mer Glaciale, parce que la raison y a été écoutée,

parce qu'il eſt permis de penſer et de lire. On a connu dans cette vaſte partie du monde que toutes les manières de ſervir DIEU peuvent s'accorder avec le ſervice de l'Etat. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des *Scipions* juſqu'à celui des *Trajans*. Aucun potentat n'a plus ſuivi cette maxime que *Catherine II.* Non-ſeulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ſes voiſins. Cette gloire eſt unique. Les faſtes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples conſidérables pour leur dire : Vivez juſtes et paiſibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier ſon empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il ſuffiſait de fomenter les troubles au lieu de les apaiſer. Elle n'avait qu'à laiſſer opprimer les grecs, les évangéliques et les réformés, ils ſeraient venus en foule dans ſes Etats. C'eſt tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup ; et les beaux arts, l'eſprit, les plaiſirs, les ſpectacles, les fêtes qui rendaient la cour de *Catherine II* la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire et un ſiècle nouveau, et l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Ruſſie feſait naître chez elle les lois et les plaiſirs, la diſcorde, ſous le maſque de la religion, bouleverſa la Pologne ; les plus ardens catholiques, ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'Egliſe des Turcs contre la grecque et la proteſtante. L'Egliſe turque marcha

sur la frontière avec l'étendard de *Mahomet*; mais *Mahomet* fut battu pendant quatre années de suite par *St Nicolas* patron des Russes, sur terre et sur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, et brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut sans doute plus de héros russes dans cette guerre qu'on n'en supposa dans celle de Troye. L'histoire l'emporta sur la fable. Ce fut un beau spectacle que ce peuple naissant, qui seul écrasait par-tout la grandeur ottomane si long-temps victorieuse de l'Europe réunie, et qui fesait revivre les vertus des *Miltiades*, lorsque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaise opposée à son roi n'eut d'autre ressource que l'intrigue ; et comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux assassinats.

A quelques lieues de Varsovie est une Notre-Dame aussi en vogue dans le Nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette statue que les conjurés s'engagèrent par serment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de JESUS et de sa mère. Après ce serment, ils allèrent se cacher dans Varsovie chez des moines, et n'en sortirent que pour accomplir leur promesse à la Vierge. Le carrosse du roi fut entouré, plusieurs domestiques tués aux portières, le roi blessé de coups de sabre, et effleuré de coups de fusil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des assassins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre sacré, ne fut que lâche et inutile.

La suite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que *Stanislas Leczinsky* avait prédit. L'impératrice-reine de Hongrie *Marie-Thérèse*, l'impératrice *Catherine II*, *Fréderic le grand* roi de Prusse, firent valoir les droits qu'ils réclamaient sur trois provinces polonaises. Ils s'en emparèrent; on n'osa s'y opposer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

ARTICLE XXIII.

De la mort de Louis XV et de la fatalité.

Louis XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole*, ou *petite vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois; car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'est encore un événement non moins unique, que ce venin l'ait comme choisi au milieu de toute sa cour, pour le faire périr à l'âge de soixante et quatre ans, dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte ni dans le château, ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement; il s'en approcha, et demanda qui on allait ensevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille, morte de la petite vérole.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impreſſion ; mais depuis ce moment, ſon teint ſembla un peu obſcurci ; et deux jours après, ſon chirurgien dentiſte nommé *Bourdet*, homme très-expérimenté, en examinant ſes gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuſe. Il en avertit un miniſtre d'Etat. Sa remarque fut négligée ; bientôt cette maladie ſe déclara, et le roi mourut.

Il eſt à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite vérole volante, qui n'eſt pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre humain eſt ſi énorme que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en eſt des maux du corps comme de ceux de l'ame : point de langue qui peigne par la parole toutes ces triſtes nuances. Mais il réſulte de cet exemple que la petite vérole tue, et que l'inoculation ſauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande et ſalutaire leçon à la famille royale en feſant inoculer ſes enfans. Le duc de Parme fit bientôt après ſur ſon fils une épreuve auſſi heureuſe.

Le roi de Danemarck, et enſuite le roi de Suède et ſes frères, en ſubiſſant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter ; et, en aſſurant leur précieuſe vie, ont conſervé celle de la ſixième partie de leurs ſujets.

L'impératrice reine de Hongrie a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaſte Ruſſie, en eſſayant ſur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à

ſon

son fils unique, en lui donnant la petite vérole de son propre ferment, en fesant parcourir tous ses Etats par des chirurgiens inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, qui mourait auparavant de cette peste continuelle répandue sur toute la terre, et plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la source de ces grands exemples, l'épouse du roi d'Angleterre *George II*, en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfans, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue et plus encore leur négligence empêchent de se préserver de la peste, emploient pourtant l'inoculation depuis long-temps pour se préserver de cette autre peste de la petite vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode qu'ils tenaient de l'Inde; et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin *Mead* (*l*) fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit.

Non-seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérans arabes apportèrent au septième siècle de notre ère; mais les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent

(*l*) On prononce *Mide*.

à la fin de notre quinzième siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible que les compagnons de *Colombo* rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

Que conclure de ce tableau si vrai et si funeste? rois et princes nécessaires aux peuples, subissez l'inoculation si vous aimez la vie; encouragez-la chez vos sujets si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère, on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditerranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude et neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent et raisonnèrent ainsi: " Souffrirons-„ nous que nos petits-enfans, qui sont tous „ des étourdis, prétendent échapper à une ma-„ ladie dont nos grands-pères ont été en pos-„ session de mourir depuis dix siècles? L'anti-„ quité est trop respectable; et cette nouveauté „ serait trop scandaleuse. Il faut que nos drui-„ des fulminent un décret sur ce cas de con-„ science, et que nous rendions arrêt sur ce „ délit. Nous nous sommes déjà vigoureuse-„ ment opposés à la découverte que firent des „ hérétiques de la circulation du sang; nous

„ avons proscrit l'émétique qui avait guéri no-
„ tre pénultième roi ; nous établîmes jadis peine
„ de mort contre ceux qui seraient d'un autre
„ avis qu'*Aristote* ; nous traitâmes l'imprimerie
„ de sortilége. Soutenons notre gloire. Nous
„ condamnâmes en 1697 à être pendu quicon-
„ que, ayant contracté le mal de l'Amérique,
„ ne sortirait pas de la ville en vingt-quatre
„ heures : fesons pendre le premier insolent qui
„ se portera bien, après avoir été inoculé du
„ mal de l'Arabie."

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que de compte fait il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cents mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes qui se piquaient de métaphysique firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel souverain de la nature ; et il est impossible que ces ordres ne soient pas immuables, puisqu'alors l'être éternel serait supposé inconstant et faible. Chaque animal, chaque végétal renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître et à périr dans les instans marqués, comme le soleil est destiné à faire, dans son cours, des

éclipſes avec les planètes dans le ſeul moment où ces éclipſes doivent arriver; et ſi ces phénomènes étaient produits une ſeconde plus tôt ou plus tard, ce ſerait un autre ordre de choſes, un autre univers que celui où nous ſommes. L'homme eſt libre ; c'eſt-à-dire, l'homme peut faire ce qu'il veut quand il en a la faculté ; mais il ne peut avoir la faculté de s'oppoſer aux décrets éternels du grand être. Ce ſerait en effet s'y oppoſer, ce ſerait les anéantir, ſi on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'inſtant irrévocablement arrêté pour ſa mort.

Donc en voulant, par l'inſertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-ſeulement on tente une choſe impoſſible, mais on ſe rend coupable envers la Providence éternelle.

Il eſt très-aiſé de détruire cet argument, même en convenant qu'il eſt très-juſte dans ſon principe.

Oui, tout eſt lié, tout eſt arrangé de tout temps et pour jamais; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne ; oui, nous ne ſommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand être avait prévu, avait ordonné de toute éternité, qu'au ſeptième ſiècle la variole viendrait ſe joindre aux autres fléaux qui font de la terre un ſéjour de mort. Mais auſſi il avait prévu et ordonné que Mme de *Montaigu* étant ambaſſadrice d'Angleterre au dix-huitième ſiècle à Conſtantinople, verrait des femmes inoculer des petits enfans ſur

le pas des portes et dans les rues pour quelques aſpres, ces enfans ſe jouer avec le venin ſalutaire que ces femmes leur inféraient, et n'en être pas plus malades que l'on n'eſt à cet âge d'une dartre paſſagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à ſon propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à ſon retour à Londres, elle perſuaderait la princeſſe de *Galles* de faire inoculer ſes enfans, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé eſſayeraient cette épreuve ſur leurs enfans et ſur eux-mêmes, et que par-là ils ſauveraient la vie à preſque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfans, et qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laiſſer aux autres la liberté de mieux croître.

Mme de *Montaigu* ſe trompait, lorſqu'elle diſait dans ſa trente-unième lettre de Conſtantinople: " J'écrirais à nos médecins de Londres, ſi je „ les croyais aſſez généreux pour ſacrifier leur in„ térêt particulier à celui de l'humanité, mais je „ craindrais au contraire de m'expoſer à leur reſ„ ſentiment qui eſt dangereux, ſi j'entreprenais „ de leur enlever le revenu qu'ils tirent de la pe„ tite vérole. Mais à mon retour en Angleterre „ j'aurai peut-être aſſez de zèle pour leur décla„ rer la guerre. "

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'oppoſaſſent à l'inoculation, ce fut le célèbre *Mead* qui le premier donna la petite vérole aux Anglais, et *Maitland* la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui ſuivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompenſés que s'ils avaient reſſuſcité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile ; elle eſt moins dangereuſe qu'une ſimple ſaignée dans laquelle on riſque de ſe faire piquer un tendon. Une garde-malade, une ſervante peut inoculer un enfant avec autant de ſureté qu'un docteur en médecine, pourvu que le ſujet ſoit ſain, et pour un écu on peut ſauver la vie à tous les petits enfans d'un village.

L'impératrice de Ruſſie ſe promena tous les jours en carroſſe après avoir été inoculée. Le grand-maître de ſon artillerie, qui ſubit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans ſon enfance, alla le troiſième jour à la chaſſe. Enfin cette ſouveraine daigna écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots: *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de ſe ſauver la vie ſi aiſément et ſi gaiement!*

La Providence avait donc prévu et ordonné que dans un pays auſſi grand que le reſte de l'Europe, cette princeſſe ſerait la première qui vaincrait et qui mépriſerait plus d'un préjugé ridicule, de même qu'en France M. le duc d'Orléans ſerait le premier de la race royale qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0088

Il était écrit dans le grand livre de la destinée que les Turcs seraient assez imbécilles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, et assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que Mrs *Bank* et *Solander* découvriraient de nos jours un pays immense où les hommes se mangent les uns les autres aussi communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris, à cette différence près que les habitans de cette vaste contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en sureté de conscience, au lieu que les petits calomniateurs qui sont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, savent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit aussi dans ce grand livre de la destinée que je barbouillerais ce mémoire, qu'il serait lu par cinq ou six oisifs qui diraient il a raison, et qu'il serait inconnu du reste du monde.

ARTICLE XXIV.

D'un fait singulier concernant la littérature. (*)

Comme le but principal de cet essai sur l'histoire est de suivre l'esprit humain dans ses progrès et dans les obstacles qu'il rencontre, je dois, après avoir parlé de la disgrace des jésuites, ne pas oublier une espèce de persécution qu'essuyèrent

(*) Cet article était destiné à faire partie de l'*Essai sur les mœurs* &c.

les gens de lettres. Ils commencent à mériter beaucoup plus d'attention que ces ordres religieux dont nous avons rapporté les querelles. Le corps des gens de lettres eſt très-nombreux, et ſes membres ſont répandus dans tous les royaumes. Ceux qui ſe diſtinguent par leur ſcience et par la ſupériorité de leur raiſon, gouvernent inſenſiblement les autres, ſans preſque s'en apercevoir, et ſans jouir des prérogatives de cet empire acquis ſur les eſprits; prérogatives ſi chères aux autres ſociétés établies dans l'Etat. Cette domination ſecrète, que les bons écrivains obtiennent, a toujours révolté ceux qui ont voulu en vain l'uſurper.

Des hommes pleins de génie, et remplis d'une véritable ſcience, qui ne peut ſubſiſter ſans la véritable philoſophie, entreprirent vers l'an 1752 le *Dictionnaire* immenſe des connaiſſances humaines; connaiſſances dont quelques-uns d'entr'eux ont encore reculé les bornes. L'Europe applaudit à l'entrepriſe, et l'encouragea; ce travail même devint un objet important de commerce.

Pluſieurs volumes avaient déjà paru à la ſatiſfaction du public. Les articles ſur-tout compoſés par ceux qui préſidaient à l'ouvrage avaient l'approbation univerſelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en aſſuraient le débit. Les ſouſcripteurs de tous les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en ſureté ſous la ſauve-garde du ſceau du roi, et ſe flattaient de recevoir ſans difficulté le prix de leurs avances; car ſi, de la part des auteurs, cet ouvrage était un ſervice gratuit rendu à l'eſprit

humain, ce service était entre les souscripteurs et les libraires une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer.

L'envie se déchaîna et arma bientôt le fanatisme. Ces deux ennemis de la raison et des talens dénoncèrent au parlement de Paris un *Dictionnaire* qui ne semblait pas devoir être l'objet d'un procès, et qui d'ailleurs étant revêtu du sceau de l'approbation royale, paraissait devoir être hors de toute atteinte.

Les jésuites furent les premiers à poursuivre autant qu'ils le purent ce grand ouvrage, parce qu'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refusés. Les jésuites ne se doutaient pas alors qu'ils seraient bientôt après proscrits par ces mêmes parlemens qu'ils voulaient engager sous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*.

Les jansénistes firent ce que les jésuites avaient voulu faire : ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien consacrer leurs travaux à ce *Dictionnaire*, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jésuites ni pour les jansénistes ; et que s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatisme.

Ainsi deux partis acharnés l'un contre l'autre se réunirent à peu près, si on peut le dire, comme des voleurs suspendent leurs querelles pour ravir des dépouilles. Ils prirent le masque ordinaire de la piété ; ils dénoncèrent plusieurs articles ; et par un rafinement de méchanceté, dont il n'y avait point eu d'exemple dans les

controverses les plus furieuses, n'osant reprendre dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie* des articles qui les effarouchaient, ils accusèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à dessein de répandre dans les derniers tomes le poison qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainsi contre d'autres articles de la Théologie la plus orthodoxe, les croyant composés par ceux qu'ils voulaient perdre.

Comment le parlement pouvait-il juger sept volumes *in-folio* déjà imprimés, et préjuger ceux qui ne l'étaient pas? Les accusateurs remirent leur mémoire entre les mains d'un avocat-général, qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts et de sciences que nul homme ne peut embrasser.

Ce magistrat eut le malheur d'en croire les mémoires calomnieux qu'il avait reçus, et de former sur eux son réquisitoire. Ces mémoires attaquaient sur-tout l'article de l'*Ame*, que l'on croyait composé par des philosophes qu'on voulait rendre suspects. L'article fut dénoncé comme établissant le matérialisme: il se trouva qu'il était d'un licencié de sorbonne, reconnu pour très-orthodoxe, et que loin de favoriser le matérialisme, il le combattait jusqu'à s'élever même contre le sentiment de *Locke*, avec plus de piété que de philosophie. Cette mépriſe singulière fut bientôt reconnue du public; mais ce

ne fut qu'après l'arrêt du parlement, qui établit des commissaires pour rectifier l'ouvrage, et qui cependant en défendit le débit. Le public n'en espéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu qu'il était persécuté.

Cette aventure assez remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, et qui semble renouveler les arrêts rendus sur les cathégories d'*Aristote*, peut servir à faire voir qu'il faut se tenir dans ses bornes, et que la jurisprudence doit laisser en paix la philosophie.

L'Etat eût été heureux s'il n'avait eu que de pareilles querelles. Ce ne sont pas là des malheurs, ce sont des inconvéniens. Ces petits embarras mêmes, qui ont leur source dans la culture des sciences, et qui ne peuvent naître dans une nation grossière, font encore l'éloge du siècle; il ferait mieux qu'il put se passer de cet éloge.

ARTICLE XXV.

Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.

Comme je ne considère que les mœurs et l'esprit des nations dans ces bouleversemens du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inséparables des armes, on a vu en plus d'une occasion un esprit d'humanité et de politesse adoucir les horreurs de la guerre. Les français prisonniers chez le roi de Prusse ont éprouvé

les traitemens les plus doux de la part de ce monarque et de celle du prince *Henri* son frère. Les deux princes de *Brunswick* se sont signalés par leur générosité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français ont signalé la générosité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris ; et cette générosité n'a eu d'autre principe que cette philosophie humaine qui commence à pénétrer dans plusieurs Etats, et qui probablement écartera du moins les guerres de religion, si elle ne peut empêcher celles d'une malheureuse politique.

C'est elle qui a multiplié les académies dans tant de royaumes et de républiques, qui a étendu l'esprit humain en étendant les connaissances ; c'est par ce même esprit qui se communique de proche en proche, que l'on s'est appliqué plus que jamais à l'agriculture, et que les sages ont pensé à rendre la terre plus fertile, tandis que les ambitieux l'ensanglantaient. Enfin, il est à croire que la raison et l'industrie feront toujours de nouveaux progrès, que les arts utiles prendront des accroissemens, que parmi les maux qui ont affligé les hommes, les préjugés, qui ne sont pas leur moindre fléau, disparaîtront peu à peu chez tous ceux qui sont à la tête des nations ; et que la philosophie par-tout répandue consolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'est dans cette vue et dans cette espérance qu'on a donné au public l'*Essai sur les mœurs*

et l'esprit des nations. L'humanité l'a dicté et la vérité a tenu la plume. Des hommes qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la société, ont accusé le peintre de cet immense tableau d'avoir peint les crimes, et sur tout les crimes de religion, avec des couleurs trop sombres, d'avoir rendu le fanatisme exécrable et la superstition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à se reprocher que de n'en avoir pas assez dit, et les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette histoire était nécessaire. On voit qu'il y a encore de ces malheureux attaqués de cette maladie de l'ame, et qui craignent de guérir.

Nous allons répondre à quelques-unes de leurs objections.

EXAMEN DE QUELQUES OBJECTIONS

Contre plusieurs faits rapportés dans l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.

PREMIERE REMARQUE.

Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.

Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies et dans les temps les plus éclairés; il s'en est trouvé un qui a fait un livre assez considérable, muni d'approbation et de privilége, pour soutenir la vérité de la possession des religieuses de Loudun. Un autre insensé vient d'écrire que la St Barthelemi n'avait point été

préméditée ; il en excuse les fureurs ; il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le supplice de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague* lui paraît juste. Mais cet excès de démence sert même à prouver ce qu'on dit dans cette histoire, que la raison humaine s'est perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchissent ; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux et zélés, aujourd'hui ils inspirent le mépris et l'horreur.

DEUXIEME REMARQUE.

Examen de la donation de Pepin.

Il y a plusieurs points d'histoire contestés, surtout dans le moyen âge ; qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raisonnable ?

Par exemple, *Eginhard*, secrétaire de *Charlemagne*, rapporte que *Pepin offrit l'exarchat à St Pierre* ; mais *Charlemagne*, dans son testament, fait des présens à ses villes de Rome et de Ravenne ; donc, puisque Rome et Ravenne étaient *ses villes*, le pape n'en était pas souverain ; donc il ne faut entendre par ces mots, *il offrit à St Pierre*, qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuse, qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puisque *Pepin* n'en avait aucun sur l'exarchat.

Devant quel tribunal de justice pourrait-on dire, cela est à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas ? Ce n'est certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui

de DIEU. Après tout c'eſt une diſpute bien vaine, car ce n'eſt pas ſur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la ſouveraineté de Rome et de Ravenne eſt fondée : la conceſſion de *Rodolphe de Habsbourg* eſt la ſeule qu'on montre à Rome, et c'eſt la plus avantageuſe.

TROISIEME REMARQUE.

Des rois bigames.

UN libelliſte, auſſi mal inſtruit que mal intentionné, prétend que les rois *Clotaire*, *Gontran*, *Cherebert*, *Sigebert*, *Chilpéric* n'avaient pas plus d'une femme à la fois. Peut-il ignorer que *Clotaire I* épouſa les deux ſœurs *Rugonde* et *Aregonde*, et encore *Gonduike* ſa belle-ſœur, et encore trois autres femmes, qu'il en eut preſque toujours trois, et que c'était alors l'uſage des rois francs ? Quel homme un peu verſé dans l'hiſtoire ne ſait pas que quand *Chilpéric* ſon fils épouſa une ſœur de *Brunehaud*, on fit jurer à ſes ambaſſadeurs que ce roi n'en épouſerait pas d'autres du vivant de ſa femme ; ce qui prouvait aſſez que *Chilpéric* n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie. *Caribert* donna trois indignes rivales à ſa femme *Ingoberge*, et toutes trois eurent le nom d'épouſes. *Gontran* eut dans le même temps *Marcatrude* et *Auſtregile :* apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des ſaints. Il n'y a point d'annaliſte français qui ne convienne que *Dogobert I* épouſa preſque la même année *Nantilde*, *Usgonde* et *Bertilde*. Cela eſt plus ſûr que le

trône d'or massif qu'on prétend que lui fit *St Eloi.*

QUATRIEME REMARQUE.

Des possessions et sortiléges.

L'HISTOIRE moderne est plus sûre que l'histoire ancienne, et le tableau de nos faiblesses, de nos erreurs, de nos superstitions est aussi bien plus intéressant. C'est dans l'histoire de nos propres folies qu'on apprend à être sage, et non dans les discussions ténébreuses d'une vaine antiquité.

On a dit dans l'*Essai sur les mœurs*, *etc.* que dans tous les pays où l'on cessa d'exorciser, on ne vit presque plus de possessions, ni de sortileges. Il est vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les possessions du diable et les sortiléges cessèrent entièrement chez les peuples séparés de l'Eglise romaine.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, telle est la contradiction de ses pensées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorcismes chez les réformés, ils admirent quelquefois des possessions du diable et des sortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemarck, en Suède, en Poméranie, en Hollande et ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté* de *Beker* des relations très-authentiques; vous verrez même que plus d'un ministre de l'évangile a cru ou feint de croire à ces possessions et à ces sortiléges, de

peur

peur qu'en les rejetant ils ne semblassent détruire une partie du christianisme fondé sur cette base : car, disaient-ils, puisque nous convenons tous que le diable nous inspire des pensées, et que les pensées agissent sur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir sur nos corps que sur nos ames ? Cette manière de raisonner pourrait être appliquée aux possessions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des sorciers. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces questions ; il nous suffit de connaître que la raison humaine, en se délivrant d'une erreur, en conserve plusieurs autres, et s'en forme encore de nouvelles ; et que le nombre des sages est bien petit dans les temps même les plus éclairés.

CINQUIEME REMARQUE.

De l'évêque Opas.

La vérité de l'histoire a obligé de dire que l'évêque de Séville *Opas* fut, avec le comte *Julien*, le premier instrument dont se servirent les Maures pour subjuguer l'Espagne : c'est un fait si connu qu'il eût été aussi honteux de n'en point parler qu'il l'est de le contredire. L'abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne appelle l'évêque *Opas le plus mauvais prêtre et le plus mauvais citoyen du royaume.*

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans, ne sont que ridicules, et cette critique ne mérite pas de réponse.

SIXIEME REMARQUE.

De Mahomet.

A l'égard de *Mahomet*, il eſt aſſez inutile de ſavoir s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'*Abdol-Motaleb*, et combien de temps il fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épouſa depuis. Quelques-uns penſent qu'il ne ſavait ni lire ni écrire, et cela même augmentait le prodige de ſes ſuccès : ils ſe fondent ſur des paſſages de l'Alcoran, où *Mahomet* s'appelle *prophète ignorant*, où il inſinue qu'il ne ſait pas écrire. Le ſens de ces paſſages eſt probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire et de bien écrire, et que l'ange *Gabriel* l'élevait au-deſſus de lui-même. Il n'eſt guère poſſible qu'un marchand devenu légiſlateur, qui était poëte et médecin, et qui avant de mourir demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne ſût pas ce que ſavaient les enfans de la Mecque.

SEPTIEME REMARQUE.

De Calvin.

Ce qui regarde le chriſtianiſme eſt un point plus délicat; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien, il s'en eſt tenu à la fidélité de l'hiſtoire: il a dit les faits; c'eſt aux lecteurs ſages à porter leur jugement. Si *Calvin* a eu la barbarie de faire expirer *Servet* dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut perſécuter perſonne pour l'opinion de *Servet*, il a bien fallu rapporter cette horreur,

sans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon ; il a bien fallu de même avouer l'ambition, les débauches et les cruautés de plusieurs pontifes ; ils étaient hommes, et on a écrit l'histoire des hommes : leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

HUITIEME REMARQUE.

De la reine Christine.

En examinant l'*Essai sur les mœurs etc.* on a vu quelques lettres attribuées à la reine *Christine :* il y en a une au cardinal *Mazarin* au sujet de l'assassinat de *Monaldeschi ;* elle s'exprime ainsi : " Apprenez tous, valets et maîtres, qu'il m'a plu d'agir ainsi. Je veux que vous sachiez que *Christine* se soucie peu de votre cour, encore moins de vous ; ma volonté est une loi qu'il faut respecter ; vous taire est votre devoir. Sachez que *Christine* est reine par-tout où elle est. "

Cette lettre n'est point datée. Si *Christine* l'écrivit, c'était une homicide tombée en démence. Elle avait beaucoup d'esprit ; elle avait eu la gloire de mépriser un trône, mais elle souilla cette gloire par sa conduite. Si cette lettre est supposée, elle ne peut l'être que par un de ces esclaves abrutis qui ont imaginé qu'une suédoise, parce qu'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire assassiner un italien à Fontainebleau. Non-seulement le devoir du cardinal *Mazarin* premier ministre n'était pas de se taire, mais il était de faire sentir l'indignation du roi à *Christine.* Le devoir du procu-

reur-général était de faire informer contre les assassins à gages qui avaient tué un étranger dans une maison royale, et il fallait peut-être ne renvoyer *Christine* qu'après l'avoir forcée au moins d'assister au supplice des meurtriers payés par elle. Plusieurs hommes justes auraient été d'un avis plus rigoureux.

NEUVIEME REMARQUE.

Du clergé.

L'AUTEUR de l'*Essai sur les mœurs etc.* n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt; ce n'est point assurément par un esprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'erreur qui publiait que le clergé de France possédait la troisième partie des revenus de la nation. Que pourrait attendre un séculier solitaire de la faveur du clergé? Il a rendu seulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenu, et il a rempli son devoir en secourant l'Etat à proportion de ses richesses. Les évêques de France ont été pour la plupart respectables par leur conduite, et leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général le corps des évêques et des curés a fait autant de bien en Angleterre et en France que les querelles de religion avaient autrefois causé de maux.

DIXIEME REMARQUE.

De la tolérance.

Il paraît que tous les hommes ſages et modérés déſirent aujourd'hui que la tolérance ſoit établie en France comme en Angleterre : ils diſent que cette tolérance peuple un Etat et l'enrichit, et qu'un bon gouvernement prévient les troubles attachés aux diverſes opinions des hommes, ſur-tout lorſque ces opinions, ſouvent abſurdes, ſont tenues en bride par la raiſon ſupérieure des principaux citoyens.

ONZIEME REMARQUE.

Du moliniſme et du janſéniſme.

En parlant du janſéniſme et du moliniſme on leur a laiſſé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, et on a fait voir que ce qui eſt mépriſable eſt ſouvent dangereux quand il n'eſt pas aſſez mépriſé. Plus les eſprits ſeront convaincus de la fatalité et de l'extravagance de ces diſputes, plus l'Etat ſera tranquille.

On a repréſenté la France heureuſe et malheureuſe, la diſcipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre ; les finances tantôt en bon état, tantôt diſſipées ; la marine établie et détruite ; le commerce floriſſant et dépéri. Telles ſont les viciſſitudes des choſes humaines ; mais on n'a pas prétendu donner des règlemens de diſcipline militaire, de finance, de marine et de commerce : on a fait une hiſtoire et non des ſyſtèmes.

DOUZIEME REMARQUE.

De l'homme au masque de fer.

QUELQUES anecdotes du siècle de *Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement contestées. Celle de l'homme au masque de fer, qui donne lieu à d'étranges conjectures, et aussi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du seigneur de Palteau, château près de Villeneuve-le-roi, dans laquelle il lui confirme que ce prisonnier logea dans ce château, que plusieurs personnes le virent descendre d'une litière; qu'il portait un masque noir, et qu'on s'en souvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve n'était pas nécessaire; mais il ne faut rien négliger sur un fait si éloigné de l'ordre commun.

TREIZIEME REMARQUE.

Sur Fénélon et Huet.

UNE autre singularité qui regarde la philosophie, et qui est peut-être plus remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, est la manière dont pensaient les deux savans prélats *Fénélon* et *Huet* sur la fin de leur vie. Le livre de *La faiblesse de l'esprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit sa carrière, ne laisse aucun lieu de douter de ses derniers sentimens. On a contesté les vers de l'archevêque de Cambray:

Jeune j'étais trop sage
Et voulais trop savoir, etc.

Il est si certain qu'ils sont de lui, que son neveu, ambassadeur à la Haye, les fit imprimer à la suite du Télémaque avec d'autres pièces, dans l'édition *in folio*. Les exemplaires où se trouvent ces vers sont très-rares; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'histoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, et il l'a dite.

ARTICLE XXVI.

Lettre civile et honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de l'Histoire universelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'Histoire universelle. Le tout au sujet de Mahomet.

I.

Je ne sais s'il importe beaucoup pour la connaissance de la religion mahométane, et de la grande révolution commencée par *Mahomet*, que ce prophète soit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, et que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aisément qu'*Achem*, bisaïeul de *Mahomet*, forma deux branches, et que *Mahomet*, descendait de la cadette. Il pourrait encore s'il voulait ennuyer des français, montrer savamment qu'*Abdol-Motaleb* son grand-père laissa douze fils, selon les auteurs

suivis par M. le comte de *Boulainvilliers*, (*m*) et que le prophète fut fils du douzième enfant, ainsi très-cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*, on trouverait que *Motaleb* n'eut que dix garçons, et partant qu'il est impossible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompense le révérend docteur *Prideaux* le fait naître de l'aîné. En quoi le révérend docteur s'est trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion authentique du révérend docteur *Abulfeda*, auteur très-canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. *Sale*, moitié anglais, moitié arabe, qui nous a donné la seule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran; mais pour cela je ne voudrais pas accuser mon critique d'un mensonge imprimé; car je me pique d'être poli. Je me bornerai seulement à remarquer qu'il est difficile de faire des généalogies. Ce n'est pas que je conteste à *Mahomet* sa noblesse, à DIEU ne plaise! Il descendait sans doute d'*Ismaël*, *Ismaël* d'*Adam*, et moi aussi. *Mahomet*, mon critique et moi, nous sommes parens, et il faut en user civilement avec sa famille.

II.

C'est une grande question de savoir si *Mahomet* avait deux mois ou trois mois, quand il perdit son père; je suis persuadé dans le fond de l'ame qu'il n'avait que deux mois; mais je ne disputerai avec aucun iman sur cet article. De grands hommes

(*m*) Page 197, édit. de 1731.

hommes remarquent que son bien et celui de sa mère consistait en cinq petits chameaux; je ferais peut-être plus de cas d'un historien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le disent *Codabi* et *Zabbadi*; car c'est quelque chose d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant se soit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illustre savant qui me relève si bien, ne savons précisément combien de temps *Mahomet* fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épousa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage se fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe et de magnificence, entre une marchande de chameaux et un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il est dit dans les auteurs arabes qu'il eut de son oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépensa tout pour ses noces, si elles furent si pompeuses.

III.

J'avais cru que *Mahomet* avait mené une vie assez obscure jusqu'au temps où il jeta les fondemens de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que ses historiens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna depuis son mariage quarante moutons à sa nourrice: on infère de-là avec raison qu'il était très-riche, et que par conséquent il fit de grandes choses. Si cela est, je me suis grossièrement trompé, et je vois que toute la terre avait les yeux sur *Mahomet*, avant qu'il s'avisât de devenir prophète.

IV.

J'ai dit que *Mahomet* enseignait aux Arabes, *adorateurs des étoiles*, *qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites*. Je suis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raison; car malheureusement le mot *Sabba* en arabe signifie l'*armée des cieux*; et c'est de-là que le *Sabbisme* prit son nom, et que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-dessus. Les Arabes adoraient *Misam* le soleil, *Mostari* Jupiter, *Azad* Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je suis même si savant que j'affirme qu'ils avaient des déesses.

Je sais encore qu'ils adoraient un premier moteur, comme les Egyptiens, les Grecs et les Romains en reconnaissaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que *Mahomet* leur enseigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au Créateur; j'ai eu très-grande raison, et j'en suis fort affligé pour l'arabe savant et poli qui me critique, et que je reconnais pour mon maître.

V.

Non, sans doute, il n'y a point de passage de l'Alcoran qui impose l'obligation de courir au martyre; mais tout l'Alcoran respire la nécessité de combattre pour la croyance musulmane; c'est-là l'unique source des victoires de *Mahomet*; c'est cet enthousiasme qui fit de ses sectateurs un peuple de conquérans: il était perdu s'il n'avait

pas fait à ses musulmans un devoir de verser leur sang pour sa religion.

Ainsi dans une bataille contre l'armée d'*Héraclius*, lorsque les Arabes plièrent sur la nouvelle que leur général *Dherrar* avait été fait prisonnier, *Rasi*, un de leurs capitaines courut à eux : *Qu'importe*, leur dit-il, *que Dherrar soit pris ou mort ? DIEU est vivant et vous regarde.*

Un autre général s'écrie : *Voyez le ciel, combattez pour* DIEU *et il vous donnera la terre.* Aujourd'hui même encore, chez les Turcs on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidelles. Telle est la loi que *Mahomet* a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circoncision n'est pas moins solennelle, et n'est pas plus écrite. *Mahomet* fut circoncis ; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme l'avoue *St Jérôme* sur *Jérémie* ch. X. On fesait même une petite circoncision aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes ; elles souffrent encore dans plusieurs pays mahométans cette sainte opération lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circoncision des mâles est le sceau du mahométisme. Je n'ai point détaillé les autres observances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de hasard ; il y a mille détails dans lesquels je pourrais entrer dans une nouvelle édition d'un certain *Essai sur les mœurs etc.* qui n'est point du tout une histoire universelle, qui n'est

qu'un tableau des principales sottises de ce monde; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'esprit des nations que j'ai voulu peindre.

V I.

L'illustre savant mon censeur prend contre *Mahomet* le parti du vin. Je lui sais bon gré de vouloir convertir les musulmans sur cet article; mais s'il se fait turc, comme l'abbé *Maccarti*, je ne lui conseille pas d'en boire sur-tout dans le ramadan, si le muphti est dévot, et s'il a du crédit.

Je l'avertis que *Mahomet*, dès son deuxième chapitre, déclare formellement que c'est un grand péché de boire du vin, et de jouer aux dés; et je lui conseille de relire assidument ces belles paroles du chapitre V: *Dans les croyans et dans les justes, ce n'était point un péché de s'adonner au vin et au jeu avant qu'ils fussent défendus:* donc ils étaient défendus par *Mahomet*. Vous ne savez pas votre religion, Monsieur le turc: vous dites que vous vivez parmi les Turcs; instruisez-vous donc, profitez de leurs exemples, et connaissez mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des sonnistes vous diront que le *jeu* signifie ici la *chasse*. Je soutiens qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-dessous: mais il résulte toujours que *Mahomet* a défendu le vin.

V I I.

Mon savant turc a lu *Ismamisme*, pour *Islamisme*; mon savant turc a mal lu. Je lui conseille de recourir au troisième chapitre de son Koran ou

de son Alcoran, où il est dit : *En vérité, l'Islam est aux yeux de* DIEU *la seule religion ; dis, si on dispute avec toi, je me suis résigné à* DIEU.

Qu'il consulte *Albedavi*, il verra qu'*Islam* veut dire *se résignant soi-même*. Il a beau dire qu'*Islam* signifie *salut*, parce que *salamalech* est la salutation des Turcs. Avec quels turcs a-t-il donc vécu ? il faut que ce soit avec des turcs de bien mauvaise compagnie. Quoi ! de *salutation, révérence*, viendrait le salut éternel, l'islamisme ! Cette fade équivoque n'est supportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots ; c'est une langue grave, sérieuse, énergique. Oh la belle chose que la langue arabe !

VIII.

Notre *Scaliger* turc m'intente un procès bien juste et bien intéressant, pour savoir s'il faut dire le *koran*, ou l'*alcoran* : mais il sait que l'article *al*, signifie *le*, et que ce n'est que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec son substantif ; s'il consulte le chapitre XII, intitulé *Joseph*, il verra ces mots ; *Nous te rapportons une excellente histoire dans ce Koran* ; c'est-à-dire, dans cette *lecture* que *Mahomet* faisait du chapitre XII. *Koran* signifiait donc *lecture* ; et c'est ce que dit expressément *Albedavi* ; ce mot vient de *Karaa*, qui signifie *lire*. *Mahomet* ne dit pas *dans cet alcoran*, il dit *dans ce koran*. Je suis honteux d'être si fort en arabe ; mais savez-vous l'arabe vous qui parlez ?

IX.

Voici une grande dispute. Mon maître veut absolument que *Mahomet* ne sût ni lire ni écrire; je ne l'aurais pas choisi pour mon facteur en Syrie, s'il avait été si ignorant. Je sais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non-lettré* dans le chapitre VII; mais je prie mon critique d'observer que ce chapitre VII est plein d'érudition; qu'il le lise, il sera obligé de convenir, à sa honte, que *Mahomet* était un homme savant et modeste. Mais que dira-t-il, quand il apprendra que *Mahomet* était un poëte, et que son Koran ou son Alcoran est écrit en vers? ne sait-il pas que les poëtes de la Mecque affichaient leurs poésies à la porte du temple de la Mecque, et que *Labid* fils de *Rabia*, le meilleur poëte sans contredit des Mecquois, ayant vu le second chapitre du Koran ou Alcoran que *Mahomet* avait affiché, se jeta à ses genoux, et lui dit: *O Mahomet*, ou *Mohammed*, *fils d'Abdoloch*, *fils de Motaleb*, *fils d'Achem*, *vous êtes plus grand poëte que moi! vous êtes sans doute le prophète de* DIEU.

Je ne suis, je l'avoue, ni aussi savant, ni aussi bon poëte que *Labid* fils de *Rabia*; mais je me jette aux pieds de mon savant censeur; je lui dis: Vous êtes plus savant que moi, mais soyez un peu honnête, et ne me traitez pas avec tant de cruauté, parce que j'ai dit qu'un poëte savait lire et écrire.

Avez-vous oublié que ce poëte était astronome, et qu'il réforma le calendrier des Arabes? que

re dites-vous que *César*, qui en fit autant chez les Romains, ne savait ni lire ni écrire ?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume et de l'encre dans son agonie, s'il n'avait été accoutumé à s'en servir ? *Omar* l'en empêcha, de peur qu'il ne fît un testament, ou qu'il n'écrivît des sottises. Mais, Monsieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, si quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne savez point écrire ?

Vous prétendez que le prophète devait demander un style de fer, et non pas une plume : je conçois, Monsieur, qu'un style de fer est de votre goût ; mais en conscience, on écrivait alors sur du parchemin.

Au reste, je rends toute la justice que je dois, soit à votre style, soit à votre plume.

X.

Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc et au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui ose avancer que l'intention de *Mahomet* était qu'*Ali*, mari de sa chère fille *Fatime*, fût en possession du califat. Vous ne voulez point qu'on songe à établir son gendre et son cousin-germain. Pourvu que vous ne me déféries pas à l'inquisition, je me tiendrai très-heureux.

XI.

M'y voilà déféré, maître ; j'ai dit qu'on reconnut *Mahomet* pour un grand homme ; rien n'est plus impie, dites-vous. Je vous répondrai

que ce n'eſt pas ma faute, ſi ce petit homme a changé la face d'une partie du monde, s'il a gagné des batailles contre des armées dix fois plus nombreuſes que les ſiennes, s'il a fait trembler l'empire romain, s'il a donné les premiers coups à ce coloſſe que ſes ſucceſſeurs ont écraſé, et s'il a été législateur de l'Aſie, de l'Afrique et d'une partie de l'Europe : je vous accorde qu'il eſt damné ; mais *Céſar* et *Alexandre* le ſont auſſi ; *Cicéron* ne l'eſt-il pas ? et ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis ſi fort en colère ?

XII.

Cette colère pourtant eſt en quelques endroits bien excuſable : *iraſcimini et nolite peccare.* Vous condamnez comme hérétique, ſentant l'héréſie, et mal-ſonnante, cette propoſition : *L'amour qu'un tempérament ardent avait rendu néceſſaire à Mahomet, et qui lui donna tant de femmes et de concubines, n'affaiblit ni ſon courage, ni ſon application, ni ſa ſanté.* Vous m'avouerez au moins, Monſieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fit l'amour, puiſqu'il donna tant de combats. A votre avis le maréchal de *Saxe*, qui aimait tant les filles, était-il ſans courage ? Je connais encore plus d'un maréchal de France qui trouvera votre propoſition plus mal-ſonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous ſerez forcé de convenir que *Mahomet* était appliqué, puiſqu'il était législateur ; et quand je vous dirai qu'il était médecin, vous ne douterez pas qu'il ne ſe portât très-bien.

Je ne prétends pas autoriſer la pluralité des

femmes, à DIEU ne plaise! je crois qu'une seule suffit à la fois, pour le bonheur d'un galant homme. Mais, Monsieur, considérez de grâce que *Mahomet* était arabe, et qu'on pourrait bien vous montrer dans son voisinage de très-grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'*Abdo-Motaleb*. Vous dites ici des injures aux dames. Que je vous suis obligé! vous me donnez cette moitié du genre-humain pour protectrice; et avec cette moitié je suis sûr de l'autre.

XIII.

Vous ne voulez donc pas, Monsieur, que *rachild* soit le plus beau des titres? Cependant, Monsieur, *rachild* signifie *juste*. Voudriez-vous faire croire, par vos critiques, que l'équité n'est pas votre vertu favorite?

Non, en vérité, Monsieur, elle ne l'est pas. Comme vous traitez M. le comte de *Boulainvilliers*! vous l'appelez sans façon *mahométan français, déserteur du christianisme*. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de *Bonneval* que vous en vouliez; l'expression serait juste, puisqu'en effet M. de *Bonneval* s'est fait circoncire: mais pour M. de *Boulainvilliers*, je n'ai point ouï dire qu'il l'ait été; il regardait *Mahomet* comme un *Numa Pompilius*, un *Thésée*. Tout le monde dit du bien de ces gens-là; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dit aussi un peu de *Mahomet* à quelques égards? Appelez-vous *païens* ceux qui louent *Thésée*? non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de *Boulainvilliers*? Ignorez-vous que sa famille est chrétienne? et comptez-vous qu'elle soit

assez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage si infame et si grossier? Pour moi, Monsieur, je vous pardonne, et de si bon cœur que je vous promets de ne vous jamais lire.

XIV.

Vous vous trompez, mon turc; la religion dominante dans l'Inde est la vôtre. Est-il possible que vous soyez si mal instruit de vos affaires! Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un musulman. Mais, mon cher turc, vous savez qu'en Grèce il y a aussi mille pauvres gens de la religion grecque pour un brave osmanli, pour un turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domestiques huguenots que de catholiques; cependant ma religion est la dominante. Le calvinisme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques que de protestans. Mais ce n'est pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. *Niecamp* sur la presqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'est la seule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne savez peut-être pas l'allemand; n'importe, lisez ce livre, vous y verrez que les musulmans ont converti dans la presqu'île des milliers d'idolâtres, que par-tout les musulmans sont en crédit dans la presqu'île; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol est dominante dans le Mogol.

XV.

Que vous êtes ignorant, mon cher turc! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes

d'aujourd'hui, ſont les ſucceſſeurs des brachmanes, qu'ils tiennent d'eux la métempſycoſe, et la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes; qu'ils ſe diſent, ainſi que les anciens gymnoſophiſtes, diſciples du roi *Brachman*. C'était, comme tout le monde ſait, un grand philoſophe, qui vivait il y a cinq ou ſix mille ans. Il faut que vous n'ayez jamais été à l'univerſité de Jaganat, puiſque vous ignorez ces choſes, que les moindres écoliers de cette ſavante univerſité vous auraient dites. Ah, je vois bien que vous n'êtes qu'un turc de Paris. Je vous reconnais, maſque.

XVI.

Non, mon ami, vous n'avez jamais été dans l'Inde; non, vous ne vivez point avec les fidelles muſulmans, comme vous vous en vantez. Quoi! vous ſoutenez que la preſqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand mogol après les conquêtes d'*Aurengzeb*? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nabab, de tous les raïa, qui ſucent la preſqu'île? Pauvre homme! vous ne ſavez pas que le ſouba de Décan prend l'inveſtiture de ſa majeſté impériale mogole? qu'il eſt maître à la vérité du gouvernement d'Arcate, qu'il donne ce gouvernement à ſon favori, mais que ce ſouba n'en dépend pas moins de l'empereur? Oui, Monſieur, toute la preſqu'île, toutes les Indes, à compter depuis Candahar juſqu'à Calicut, tout appartient de droit divin à ſa majeſté, attendu le droit de conquête et le droit de bienſéance. Allez-vous informer de tout cela au portier de M. *Dupleix*, qui a

rendu pour peu de temps le nom français respectable et terrible dans l'Inde : il vous en dira cent fois plus que moi ; il vous apprendra à parler.

C'est moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abusez de sa faiblesse présente, vous prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois*, sachez qu'ils ne sont que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam, que possédait le roi *Tondeu*, vaincu par *Aurengzeb* ? Savez-vous que Visapour et Golconde sont regardés comme des provinces de l'empire ? Savez-vous.... ? mais vraiment je suis bien bon de vous parler. Adieu, je n'aime pas à perdre mon temps.

ARTICLE XXVII.

AVIS A L'AUTEUR DU JOURNAL DE GOTTINGUE,

A l'occasion du Siècle de Louis XIV.

QUAND un journaliste veut rendre compte d'un ouvrage, il doit d'abord en saisir l'esprit. Quand il le critique, il doit avoir raison. Le journaliste de Gottingue a oublié entièrement ces deux devoirs, et il se trompe sans exception sur tout ce qu'il dit.

Il se trompe quand il dit que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devait parler de *Tillotson* en parlant de *Bourdaloue*. Il ne songe pas qu'il ne s'agit que des écrivains de France.

Il se trompe quand il dit que le baron des *Cou-*

tures ne méritait pas d'être cité. Sa traduction de *Lucrèce* eſt la meilleure qu'on ait en France.

Il ſe trompe quand il dit que *Deſmarets* n'était qu'un traducteur. L'abbé *Regnier-Deſmarets* a traduit à la vérité *Anacréon* en vers italiens avec ſuccès, ce qui eſt un très-grand mérite; mais il a fait des vers français qu'on ſait par cœur; et il était excellent grammairien.

Il ſe trompe quand il dit que *Bernier* n'était pas médecin du grand-mogol, et qu'il le croit précepteur du fils d'un aga. Un mahométan indien ne donne point pour précepteur à ſon fils un chrétien de France qui parle mal indien. Mais on ne demande guère à un médecin de quelle religion il eſt. *Bernier* était médecin de l'empereur *Shan-Géan*, comme on peut le voir dès la page 9 de ſes voyages, édition d'Amſterdam. Voilà pourtant ce que le journaliſte appelle *une faute groſſière*.

Il ſe trompe quand il dit que le journal des ſavans de Paris n'eſt pas le premier qu'on ait fait en Europe.

Il ſe trompe en oppoſant les tranſactions philoſophiques. Ces tranſactions ne ſont point un examen des ouvrages nouveaux de tous les auteurs, comme le journal des ſavans; c'eſt une entrepriſe toute différente.

Il ſe trompe quand il croit qu'il y a eu une bonne pharmacopée univerſelle avant celle de *Lemeri*.

Il ſe trompe quand il dit que le *Moréri* n'eſt pas le premier dictionnaire français hiſtorique qui concerne les faits. C'eſt même le premier en

toute langue; ceux des *Etiennes* n'étant qu'une courte nomenclature pour l'intelligence des anciens auteurs.

Il se trompe, et fait pis que se tromper, quand il traite de menteur le père *Daniel*, qui ne passe pas pour un historien assez profond et assez hardi, mais qui passe pour un historien très-véridique. Le père *Daniel* a erré quelquefois, mais il n'est pas permis de l'appeler *un menteur*.

Il se trompe quand il croit les contes badins de *la Fontaine* plus dangereux que la seconde églogue de *Virgile*, ou que certaines satires d'*Horace*, ou qu'*Ovide*, ou que *Pétrone*. Il n'a pas senti que la gaieté n'est pas ce qui inspire la volupté. *La Fontaine* est plaisant, *Ovide* est voluptueux, *Pétrone* est débauché.

Il se trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'avoir dit qu'il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que d'exciter des divisions. Voici le passage du *Siècle*: *Il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres.* Quiconque aura une maison dans une de ces cent villes pensera ainsi; permis à ceux qui n'ont point de maison de brûler celles des autres pour une bulle.

Il se trompe quand il croit que dans le *Siècle* on immole les jansénistes aux jésuites. On n'a certainement point pris de parti entre ces messieurs. On y dit que *Quesnel* était un opiniâtre, que le jésuite *le Tellier*, confesseur de *Louis XIV*, était un méchant homme. L'auteur du *Siècle* n'est ni janséniste ni moliniste.

Il se trompe quand il dit que les Français firent des campagnes malheureuses en Bohème, lorsque *Louis XV* fut à la tête de ses armées. *Louis XV* depuis la fin de 1743 n'envoya pas en Bohème un seul régiment.

Il se trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle* d'avoir dit que les Allemands ne se mettent jamais en campagne qu'au mois d'août. Jamais l'auteur du *Siècle* n'a répété cette ancienne sottise.

Il se trompe quand il avance que les papes n'ont jamais rendu Castro et Ronciglione. Ils en sont possesseurs, oui; mais cela prouve-t-il qu'ils ne l'aient jamais cédé? *Alexandre VIII* fut forcé de se rendre pour cent mille écus romains en 1664.

Il se trompe quand il dit que l'Encyclopédie n'est pas un ouvrage très-utile, et quand il conclut qu'il ne vaut rien, de ce qu'il a été critiqué et persécuté dans sa naissance par des ennemis intéressés. Il devait conclure tout le contraire.

Il faudrait tâcher de ne se pas tromper sur tous les points, quand on critique un ouvrage.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a vu aucune des éditions qui ont été faites en France, en Angleterre et en Hollande. Il lui est tombé entre les mains une petite feuille volante, dans laquelle on relève plusieurs fautes de l'édition de la Haye, et on en rend l'auteur responsable. Il y a, ce me semble, un peu d'injustice dans ce procédé. Ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre si on a imprimé *pigeri* pour *gigeri*, *Burignac* pour *Daubignac*, et si les éditeurs sont tombés dans d'autres mépriſes. On ne trouvera pas ces fautes

dans l'édition de Genève corrigée par l'auteur même. Ceux qui se hâtent de faire ces critiques devraient y apporter plus d'équité et plus d'attention. Par exemple, on reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand *Condé* mourut à Chantilli en 1680. Cela n'est pas vrai ; l'auteur place cette mort en 1686, non pas à Chantilli, mais à Fontainebleau.

On lui reproche d'avoir mis en 1700 la mort de *Jacques II*, roi d'Angleterre. Cela n'est pas vrai, il dit que c'est en 1701. On lui reproche d'avoir placé la mort de *Madame*, la première femme du frère de *Louis XIV*, en 1672. Cela n'est pas vrai, il la place au mois de juin 1670.

On lui reproche d'avoir fait naître Mme *Dacier* en 1615. Cela n'est pas vrai ; il a placé sa naissance en 1651.

Au reste, il est difficile que dans un catalogue de plus de trois cents artistes, on ne se soit trompé sur quelques noms obscurs et sur quelques dates. Un *errata* suffit pour ces bagatelles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'un maçon subalterne aura arrangés dans la cour.

ARTICLE

ARTICLE XXVIII.

Anecdotes sur Louis XIV.

Louis XIV était, comme on sait, le plus bel homme et le mieux fait de son royaume. C'était lui que *Racine* désignait dans Bérénice par ces vers :

En quelque obscurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

Le roi sentit bien que cette tragédie, et sur-tout ces deux vers étaient faits pour lui. Rien n'embellit d'ailleurs comme une couronne. Le son de sa voix était noble et touchant. Tous les hommes l'admiraient, et toutes les femmes soupiraient pour lui. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui seul, et qui eût été ridicule en tout autre. Il se complaisait à en imposer par son air. L'embarras de ceux qui lui parlaient était un hommage qui flattait sa supériorité. Ce vieil officier qui en lui demandant une grâce, balbutiait, recommençait son discours, et qui enfin lui dit : *Sire, au moins je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis*, n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

La nature lui avait donné un tempérament robuste. Il fit parfaitement tous ses exercices ; jouait très-bien à tous les jeux qui demandent de l'adresse et de l'action ; il dansait les danses graves avec beaucoup de grâce. Sa constitution était si bonne qu'il fit toujours deux grands repas par

jour sans altérer sa santé; ce fut la bonté de son tempérament qui fit l'égalité de son humeur. *Louis XIII* infirme était chagrin, faible et difficile. *Louis XIV* parlait peu, mais toujours bien. Il n'était pas savant, mais il avait le goût juste. Il entendait un peu l'italien et l'espagnol, et ne put jamais apprendre le latin, que l'on montre toujours assez mal dans une éducation particulière, et qui est de toutes les sciences la moins utile à un roi. On a imprimé sous son nom une traduction des *Commentaires de César*. Ce sont ses thèmes, mais on les fesait avec lui; il y avait peu de part; et on lui disait qu'il les avait faits. J'ai ouï dire au cardinal de *Fleuri* que *Louis XIV* lui avait un jour demandé ce que c'était que le prince *quemadmodum*, mot sur lequel un musicien dans un motet avait prodigué, selon leur coutume, beaucoup de travail; le roi lui avoua à cette occasion qu'il n'avait presque jamais rien su de cette langue. On eût mieux fait de lui enseigner l'histoire, la géographie, et sur-tout la vraie philosophie, que les princes connaissent si rarement. Son bon sens et son goût naturel suppléèrent à tout. En fait des beaux arts, il n'aimait que l'excellent. Rien ne le prouve mieux que l'usage qu'il fit de *Racine*, de *Boileau*, de *Molière*, de *Bossuet*, de *Fénélon*, de *le Brun*, de *Girardon*, de *le Nôtre*, etc. Il donna même quelquefois à *Quinault* des sujets d'opéra, et ce fut lui qui choisit *Armide*. M. *Colbert* ne protégea tous les arts et ne les fit fleurir que pour se conformer au goût de son maître; car M. *Colbert* étant sans lettres, élevé dans le négoce et chargé par le

cardinal *Mazarin* de détails d'affaires, ne pouvait avoir pour les beaux arts ce goût que donne naturellement une cour galante, à laquelle il faut des plaisirs au-dessus du vulgaire. M. *Colbert* était un peu sec et sombre; ses grandes vues pour la finance et pour le commerce, où le roi était et devait être moins intelligent que lui, ne s'étendirent pas d'abord jusqu'aux arts aimables; il se forma le goût par l'envie de plaire à son maître, et par l'émulation que lui donnait la gloire acquise par M. *Fouquet* dans la protection des lettres, gloire qu'il conserva dans sa disgrace. Il ne fit d'abord que de mauvais choix, et lorsque *Louis XIV* en 1662 voulut favoriser les lettres, en donnant des pensions aux hommes de génie et même aux savans, *Colbert* ne s'en rapporta qu'à ce *Chapelain* dont le nom est depuis devenu si ridicule, grâces à ses ouvrages et à *Boileau*; mais il avait alors une grande réputation qu'il s'était faite par un peu d'érudition, assez de critique et beaucoup d'adresse; c'est ce choix qui indigna *Boileau*, jeune encore, et qui lui inspira tant de traits satiriques. M. *Colbert* se corrigea depuis, et favorisa ceux qui avaient des talens véritables, et qui plaisaient au maître.

Ce fut *Louis XIV* qui de son propre mouvement donna des pensions à *Boileau*, à *Racine*, à *Pélisson*, à beaucoup d'autres; il s'entretenait quelquefois avec eux, et même lorsque *Boileau* se fut retiré à Auteuil, étant affaibli par l'âge, et qu'il vint faire sa cour au roi pour la dernière

fois, le roi lui dit : Si votre santé vous permet de venir encore quelquefois à Versailles, j'aurai toujours une demi-heure à vous donner. Au mois de septembre 1690, il nomma *Racine* du voyage de Marly, et il se faisait lire par lui les meilleurs ouvrages du temps.

L'année d'auparavant il avait gratifié *Racine* et *Boileau*, chacun de mille pistoles, qui font vingt mille livres d'aujourd'hui, pour écrire son histoire, et il avait ajouté à ce présent quatre mille livres de pension.

On voit évidemment par toutes ces libéralités répandues de son propre mouvement, et surtout par sa faveur accordée à *Pélisson*, persécuté par *Colbert*, que ses ministres ne dirigeaient point son goût. Il se porta de lui-même à donner des pensions à plusieurs savans étrangers, et M. *Colbert* consulta M. *Perrault* sur le choix de ceux qui reçurent cette gratification si honorable pour eux et pour le souverain. Un de ses talens était de tenir une cour; il rendit la sienne la plus magnifique et la plus galante de l'Europe. Je ne sais pas comment on peut lire encore des descriptions de fêtes dans des romans, après avoir lu celles que donna *Louis XIV*. Les fêtes de Saint-Germain, de Versailles, ses carrousels sont au-dessus de ce que l'imagination la plus romanesque a inventé. Il dansait d'ordinaire à ces fêtes avec les plus belles personnes de sa cour; il semblait que la nature eût fait des efforts pour seconder le goût de *Louis XIV*. Sa cour était remplie des hommes les mieux

faits de l'Europe, et il y avait à la fois plus de trente femmes d'une beauté accomplie. On avait soin de composer des danses figurées, convenables à leurs caractères et à leurs galanteries. Souvent même les pièces qu'on représentait étaient remplies d'allusions fines, qui avaient rapport aux intérêts secrets de leurs cœurs. Non-seulement il y eut de ces fêtes publiques dont *Molière* et *Lulli* firent les principaux ornemens; mais il y en eut de particulières, tantôt pour *Madame*, belle-sœur du roi, tantôt pour Mme de *la Valière:* il n'y avait que peu de courtisans qui y fussent admis; c'était souvent *Benserade* qui en fesait les vers, quelquefois un nommé *Bellot* valet de chambre du roi. J'ai vu des canevas de ce dernier, corrigés de la main de *Louis XIV.* On connaît ces vers galans que fesait *Benserade* pour ces ballets figurés, où le roi dansait avec sa cour; il y confondait presque toujours par une allusion délicate la personne et le rôle. Par exemple, lorsque le roi dans un de ces ballets représentait *Apollon*, voici ce que fit pour lui *Benserade:*

Je doute qu'on le prenne avec nous sur le ton
De Daphné, de Phaëton;
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piége où vous puissiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, ou qu'un homme vous mène.

Lorsqu'il eut marié son petit-fils le duc de *Bourgogne* à la princesse *Adélaïde* de Savoie,

il fit jouer des comédies pour elle dans un des appartemens de Versailles. *Duché*, l'un de ses domestiques, auteur du bel opéra d'Iphigénie, composa la tragédie d'Absalon pour ces fêtes secrètes ; Mme la duchesse de *Bourgogne* représentait la fille d'*Absalon* ; le duc d'*Orléans*, le duc de *la Vallière* y jouaient, le fameux acteur *Baron* dirigeait la troupe et y jouait aussi.

Il y avait alors appartement trois fois la semaine à Versailles ; la galerie et toutes les pièces étaient remplies ; on jouait dans un sallon, dans l'autre il y avait musique, dans un troisième une collation. Le roi animait tous ces plaisirs par sa présence. Quelquefois il fesait dresser dans la galerie des boutiques garnies des bijoux les plus précieux, il en fesait des loteries, ou bien on les jouait à la rafle, et Mme la duchesse de *Bourgogne* distribuait souvent les lots gagnés.

C'était au milieu de tous ces amusemens magnifiques et des plaisirs les plus délicats, qu'il forma ces vastes projets qui firent trembler l'Europe ; il mena la reine et toutes les dames de sa cour sur la frontière. A la guerre de 1667, il distribua pour plus de cent mille écus de présens, soit aux seigneurs flamands qui venaient lui rendre leurs respects, soit aux députés des villes, soit aux envoyés des princes qui venaient le complimenter, et il suivait en cela son goût pour la magnificence, autant que la politique. C'est sur quoi on ne peut assez s'étonner qu'on l'ait osé accuser d'avarice dans presque toutes les pitoyables histoires qu'on a compilées de son

règne : jamais prince n'a plus donné, plus à propos et de meilleure grâce.

Les plaisirs nobles dont il occupa sans cesse la plus brillante cour du monde ne l'empêchèrent point d'assister régulièrement à tous ses conseils ; il les tenait même pendant qu'il était malade, et il ne s'en dispensa qu'une fois pour aller à la chasse, il y avait peu d'affaires ce jour-là, il entra pour dire qu'il n'y aurait point de conseil, et le dit en parodiant ainsi sur le champ un air d'un opéra de *Quinault* et de *Lulli*.

Le conseil à ses yeux a beau se présenter:
Si tôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle,
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle.

Il avait fait quelques petites chansons dans ce goût aisé et naturel, et dans les voyages en Franche-Comté, il fesait faire des impromptu à ses courtisans, sur-tout à *Pélisson* et au marquis de *Dangeau*. Il ne jouait pas mal de la guitarre, qui était alors à la mode, et se connaissait très-bien en musique comme en peinture. Dans ce dernier art, il n'aimait que les sujets nobles. Les *Teniers* et les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grâce devant ses yeux : ôtez-moi ces magots-là, dit-il un jour qu'on avait mis un *teniers* dans un de ses appartemens.

Malgré son goût pour la grande et noble architecture, il laissa subsister l'ancien corps du château de Versailles, avec les sept croisées de

face et sa petite cour de marbre du côté de Paris. Il n'avait d'abord destiné ce château qu'à un rendez-vous de chasse, tel qu'il l'avait été du temps de *Louis XIII*, qui l'avait acheté du secrétaire d'Etat *Loménie*. Petit-à-petit il en fit ce palais immense, dont la façade du côté des jardins est ce qu'il y a de plus beau dans le monde, et dont l'autre façade est dans le plus petit et le plus mauvais goût ; il dépensa à ce palais et aux jardins plus de cinq cents millions, qui en font plus de neuf cents de notre espèce actuelle. M. le duc de *Créqui* lui disait : Sire, vous avez beau faire, vous n'en ferez jamais qu'un favori sans mérite.

Les chefs-d'œuvre de sculpture furent prodigués dans ses jardins. Il en jouissait et les allait voir souvent. J'ai ouï dire à feu M. le duc d'*Antin* que lorsqu'il fut surintendant des bâtimens, il fesait quelquefois mettre ce qu'on appelle des *calles* entre les statues et les socles, afin que quand le roi viendrait se promener, il s'aperçût que les statues n'étaient pas droites, et qu'il eût le mérite du coup-d'œil. En effet, le roi ne manquait pas de trouver le défaut. M. d'*Antin* contestait un peu, et ensuite se rendait, et fesait redresser la statue, en avouant avec une surprise affectée combien le roi se connaissait à tout. Qu'on juge par cela seul combien un roi doit aisément s'en faire accroire.

On sait le trait de courtisan que fit ce même duc d'*Antin*, lorsque le roi vint coucher à Petit-bourg, et qu'ayant trouvé qu'une grande allée de vieux arbres fesait un mauvais effet, M. d'*Antin* la

la fit abattre et enlever la même nuit ; et le roi à son réveil n'ayant plus trouvé son allée, il lui dit : Sire, comment vouliez-vous qu'elle osât paraître encore devant vous, elle vous avait déplu.

Ce fut le même duc d'*Antin* qui à Fontainebleau donna au roi et à Mme la duchesse de *Bourgogne* un spectacle plus singulier et un exemple plus frappant du rafinement de la flatterie la plus délicate. *Louis XIV* avait témoigné qu'il souhaiterait qu'on abattît quelque jour un bois entier qui lui ôtait un peu de vue. M. d'*Antin* fit scier tous les arbres du bois près de la racine, de façon qu'ils ne tenaient presque plus; des cordes étaient attachées à chaque pièce d'arbre, et plus de douze cents hommes étaient dans ce bois prêts au moindre signal. M. d'*Antin* savait le jour que le roi devait se promener de ce côté avec toute sa cour. Sa majesté ne manqua pas de dire combien ce morceau de forêt lui déplaisait. Sire, lui répondit-il, ce bois sera abattu dès que votre majesté l'aura ordonné. Vraiment, dit le roi, s'il ne tient qu'à cela, je l'ordonne, et je voudrais déjà en être défait : Hé bien, Sire, vous allez l'être. Il donna un coup de sifflet, et on vit tomber la forêt. Ah! Mesdames, s'écria Mme la duchesse de *Bourgogne*, si le roi avait demandé nos têtes, M. d'*Antin* les ferait tomber de même : bon mot un peu vif, mais qui ne tirait point à conséquence.

C'était ainsi que tous les courtisans cherchaient à lui plaire, chacun selon son pouvoir et

son esprit. Il le méritait bien, car il était occupé lui-même de se rendre agréable à tout ce qui l'entourait : c'était un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse sans l'air de la bassesse ; il était sur-tout avec les femmes d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans, et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour Mme la dauphine voyant à son souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur : je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves.

Le comte de *Marivaux*, lieutenant-général, homme un peu brutal et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait un jour au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé : Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, et ne plus servir votre majesté. J'en serais bien fâché pour vous et pour moi, lui répondit *Louis XIV*, et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries, tandis que les particuliers

en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il fesait un jour un conte à quelques-uns de ses courtisans, et même il avait promis que le conte serait plaisant; cependant il le fut si peu que l'on ne rit point, quoique le conte fût du roi. M. le prince d'*Armagnac*, qu'on appelait M. *le Grand* sortit alors de la chambre, et le roi dit à ceux qui restaient: Messieurs, vous avez trouvé mon conte fort insipide, et vous avez eu raison; mais je me suis aperçu qu'il y avait un trait qui regarde de loin M. *le Grand* et qui aurait pu l'embarrasser; j'ai mieux aimé le supprimer que de hasarder de lui déplaire: à présent qu'il est sorti, voici mon conte: il l'acheva et on rit. On voit par ces petits traits combien il est faux qu'il ait jamais laissé échapper ce discours dur et révoltant dont on l'accuse: *Qu'importe lequel de mes valets me serve*: c'était, dit-on, pour mortifier M. de *la Rochefoucauld*. *Louis XIV* était incapable d'une telle indécence. Je m'en suis informé à tous ceux qui approchaient de sa personne, ils m'ont tous dit que c'était un conte impertinent; cependant il est répété et cru d'un bout de la France à l'autre. Les petites calomnies font fortune comme les grandes. Comment des paroles si odieuses pourraient-elles se concilier avec ce qu'il dit au même duc de *la Rochefoucauld* qui était embarrassé de dettes? *Que ne parlez-vous à vos amis*; mot qui lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. Quand il reçut un légat qui vint

lui faire des excuses au nom du pape, et un doge de Gènes, qui vint lui demander pardon, il ne songea qu'à leur plaire. Ses ministres agissaient un peu plus durement. Aussi le doge *Lercaro*, qui était un homme d'esprit, disait: Le roi nous ôte la liberté en captivant nos cœurs, mais ses ministres nous la rendent.

Lorsqu'en 1686 il donna à son fils le grand dauphin le commandement de son armée, il lui dit ces propres mots: En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite; c'est ainsi qu'on apprend à régner; il ne faut pas, quand je viendrai à mourir, qu'on s'aperçoive que le roi est mort. Il s'exprimait presque toujours avec cette noblesse. Rien ne fait plus d'impression sur les hommes, et on ne doit pas s'étonner que ceux qui l'approchaient eussent pour lui une espèce d'idolâtrie.

Il est certain qu'il était passionné pour la gloire, et même encore plus que pour la réalité de ses conquêtes. Dans l'acquisition de l'Alsace et de la moitié de la Flandre, de toute la Franche-Comté, ce qu'il aimait le mieux était le nom qu'il se fesait.

En effet, pendant plus de cinquante ans il n'y eut en Europe aucune tête couronnée que ses ennemis même osassent seulement mettre avec lui en comparaison. L'empereur *Léopold*, qu'il secourut quelquefois et humilia toujours, n'était pas un prince qui pût disputer rien au roi de France. Il n'y eut de son temps aucun empereur

turc qui ne fût un homme médiocre et cruel. *Philippe IV* et *Charles II* étaient aussi faibles que la monarchie espagnole l'était devenue. *Charles II* d'Angleterre ne songea à imiter *Louis XIV* que dans ses plaisirs. *Jacques II* ne l'imita que dans sa dévotion, et il profita mal des efforts que fit pour lui son protecteur. *Guillaume III* souleva l'Europe contre *Louis XIV*; mais il ne put l'égaler ni en grandeur d'ame, ni en magnificence, ni en monumens, ni en rien de ce qui a illustré ce beau règne. *Christine* en Suède ne fut fameuse que par son abdication et par son esprit. Les rois de Suède ses successeurs jusqu'à *Charles XII* ne firent presque rien de digne du grand *Gustave*, et *Charles XII*, qui fut un héros, n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand-homme. *Jean Sobiesky* en Pologne eut la réputation d'un brave général, mais ne put acquérir celle d'un grand roi. Enfin *Louis XIV*, jusqu'à la bataille d'Hochstet, fut le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presqu'en tout genre. L'hôtel de ville de Paris lui décerna ce nom de *Grand* en 1680, et l'Europe quoique jalouse le confirma.

On l'a accusé d'un faste et d'un orgueil insupportable, parce que ses statues à la place Vendôme et à celle des Victoires ont des bases ornées d'esclaves enchaînés. On ne veut pas voir que celle du grand, du clément, de l'adorable *Henri IV* sur le pont-neuf est aussi accompagnée de quatre esclaves; que celle de *Louis XIII*, faite anciennement pour *Henri II*, en a autant, et que celle même du grand duc *Ferdinand de*

Médicis à Livourne a les mêmes attributs. C'eſt un uſage des ſculpteurs plutôt qu'un monument de vanité. On érige ces monumens pour les rois, comme on les habille ſans qu'ils y prennent garde.

Il était ſi peu amoureux de cette fauſſe gloire qu'on lui reproche qu'il fit ôter de la galerie de Verſailles les inſcriptions pleines d'enflure et de faſte que *Charpentier* de l'académie françaiſe avait miſes à tous les cartouches : l'incroyable paſſage du Rhin, la ſage conduite du roi, la merveilleuſe entrepriſe de Valenciennes etc.

Louis XIV ſupprima toutes les épithètes, et ne laiſſa que les faits. L'inſcription qui eſt à Paris à la porte Saint-Denis, et qu'on lui a reprochée, eſt à la vérité inſultante pour les Hollandais; mais elle ne contient pour *Louis XIV* aucune louange révoltante. Il n'entendait point le latin comme on l'a dit, il n'alla preſque jamais à Paris, et peut-être n'a-t-il pas plus entendu parler de cette inſcription que de celles de *Santeuil* qui ſont aux fontaines de la ville. Il ſerait à ſouhaiter, après tout, que nous ne laiſſaſſions ſubſiſter aucun monument humiliant pour nos voiſins, et que nous imitaſſions en cela les Grecs, qui après la guerre du Péloponèſe détruiſirent tout ce qui pouvait réveiller l'animoſité et la haine. Les miſérables hiſtoires de *Louis XIV* diſent preſque toutes que l'empereur *Léopold* fit élever une pyramide dans le champ de bataille d'Hochſtet: cette pyramide n'a exiſté que dans des gazettes, et je me ſouviens que M. le maréchal de *Villars* me dit qu'après la priſe de

Fribourg il envoya cinquante maîtres sur le champ où s'était donnée cette funeste bataille, avec ordre de détruire la pyramide en cas qu'elle existât, et qu'on n'en trouva pas le moindre vestige. Il faut mettre ce conte de la pyramide avec celui de la médaille du *sta sol*, arrête-toi, soleil, qu'on prétend que les Etats-généraux avaient fait frapper après la paix d'Aix-la-Chapelle : sottise à laquelle ils ne pensèrent jamais.

Les choses principales dont *Louis XIV* tirait sa gloire étaient d'avoir, au commencement de son règne, forcé la branche d'Autriche espagnole, qui disputait depuis cent ans la préséance à nos rois, à la céder pour jamais en 1661 ; d'avoir entrepris dès 1664 la jonction des deux mers ; d'avoir réformé les lois en 1667 ; d'avoir conquis la même année la Flandre française en six semaines ; d'avoir pris l'année suivante la Franche-Comté en moins d'un mois, au cœur de l'hiver ; d'avoir su ajouter à la France Dunkerque et Strasbourg. Que l'on ajoute à ces objets qui devaient le flatter une marine de près de deux cents vaisseaux, en comptant les alléges ; soixante mille matelots enclassés en 1681, outre ceux qu'il avait déjà formés ; le port de Toulon, celui de Brest et de Rochefort bâtis ; cent cinquante citadelles construites ; l'établissement des invalides, de St Cyr, l'ordre de St Louis, l'observatoire, l'académie des sciences, l'abolition du duel, l'établissement de la police, la réforme des lois, on verra que sa gloire était fondée. Il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, mais il

fit beaucoup plus qu'un autre. Quand je dirai que tous les grands monumens n'ont rien coûté à l'Etat qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de très-vrai. Le peuple croit qu'un prince qui dépense beaucoup en bâtimens et en établissemens ruine son royaume; mais en effet il l'enrichit; il répand de l'argent parmi une infinité d'artistes, toutes les professions y gagnent; l'industrie et la circulation augmentent; le roi qui fait le plus travailler ses sujets est celui qui rend son royaume le plus floriſſant. Il aimait les louanges, sans doute, mais il ne les aimait pas grossières; et les caractères qui sont insensibles aux justes louanges n'en méritent d'ordinaire aucune. S'il permit les prologues d'opéra dans lesquels *Quinault* le célébrait, ces éloges plaisaient à la nation, et redoublaient la vénération qu'elle avait pour lui. Les éloges que *Virgile*, *Horace* et *Ovide* même prodiguèrent à *Auguſte* étaient beaucoup plus forts, et si on songe aux proscriptions, ils étaient assurément bien moins mérités.

Louis XIV n'adoptait pas toujours les louanges dont on l'accablait. L'académie françaiſe lui rendait régulièrement compte des sujets qu'elle proposait pour le prix. Il y eut une année où elle avait donné pour sujet du prix, *laquelle de toutes les vertus du roi méritait la préférence:* il ne voulut pas recevoir ce coup d'encensoir assommant, et défendit que ce sujet fût traité.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que jamais homme n'ambitionna plus la vraie

gloire. La modeſtie véritable eſt, je l'avoue, au-deſſus d'un amour-propre ſi noble. S'il arrivait qu'un prince, ayant fait d'auſſi grandes choſes que *Louis XIV*, fût encore modeſte, ce prince ſerait le premier homme de la terre, et *Louis XIV* le ſecond.

Toutes les hiſtoires imprimées en Hollande reprochent à *Louis XIV* la révocation de l'édit de Nantes. Je le crois bien; tous ces livres ſont écrits par des proteſtans. Ils furent des ennemis d'autant plus implacables de ce monarque qu'avant d'avoir quitté le royaume, ils étaient des ſujets fidelles. *Louis XIV* ne les chaſſa pas comme *Philippe III* avait chaſſé les Maures d'Eſpagne, ce qui avait fait à la monarchie eſpagnole une plaie inguériſſable. Il voulut retenir les huguenots et les convertir. J'ai demandé à M. le cardinal de *Fleuri* ce qui avait principalement engagé le roi à ce coup d'autorité. Il me répondit que tout venait de M. de *Baville* intendant de Languedoc, qui s'était flatté d'avoir aboli le calviniſme dans cette province, où cependant il reſtait plus de quatre-vingts mille huguenots. *Louis XIV* crut aiſément que puiſqu'un intendant avait détruit la ſecte dans ſon département, il l'anéantirait dans ſon royaume. M. de *Louvois* conſulta ſur cette grande affaire M. de *Gourville*, que le roi *Charles II* d'Angleterre appelait le plus ſage des Français. L'avis de M. de *Gourville* fut d'enlever à la fois tous les miniſtres des égliſes proteſtantes. Au bout de ſix mois, dit-il, la moitié de ſes miniſtres

abjurera, et on les lâchera dans le troupeau, l'autre moitié sera opiniâtre et restera enfermée sans pouvoir nuire; il arrivera qu'en peu d'années les huguenots, n'ayant plus que des ministres convertis et engagés à soutenir leur changement, se réuniront tous à la religion romaine. D'autres étaient d'avis qu'au lieu d'exposer l'Etat à perdre un grand nombre de citoyens qui avaient en main les manufactures et le commerce, on fît venir au contraire des familles luthériennes comme il y en a dans l'Alsace. L'autorité royale était affermie sur des fondemens inébranlables, et toutes les sectes du monde n'auraient pas fait dans une ville une sédition de quinze jours. M. *Colbert* s'opposa toujours à un coup d'éclat contre les huguenots; il ménageait des sujets utiles. Les manufactures de *Vanrobès* et de beaucoup d'autres qu'il avait établies n'étaient maintenues que par des gens de cette secte.

Après sa mort arrivée en 1683, M. *le Tellier* et M. de *Louvois* poussèrent les calvinistes: ils s'ameutèrent, on révoqua l'édit de Nantes, on abattit leurs temples; mais on fit la grande faute de bannir les ministres. Quand les bergers marchent, les troupeaux suivent. Il sortit du royaume, malgré toutes les précautions qu'on prit, plus de huit cents mille hommes, qui portèrent avec eux dans les pays étrangers environ un milliar d'argent, tous les arts et leur haine contre leur patrie. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne furent peuplées de ces fugitifs. *Guillaume III* eut des régimens entiers de

protestans français à son service ; il y a dix mille réfugiés français à Berlin qui ont fait de cet endroit sauvage une ville opulente et superbe. Ils ont fondé une ville jusqu'au fond du Cap de Bonne-Espérance.

Louis XIV fut très-malheureux depuis 1704 jusqu'en 1712, il soutint ses disgraces comme un homme qui n'aurait jamais connu de prospérité. Il perdit son fils unique en 1711, et il vit périr en 1712, dans l'espace d'un mois, le duc de *Bourgogne* son petit-fils, la duchesse de *Bourgogne*, et l'aîné de ses arrières petits-fils. Le roi, son successeur, qu'on appelait alors le duc d'*Anjou*, fut aussi à l'extrémité. Leur maladie était une rougeole maligne, dont furent attaqués en même temps M. de *Seignelay*, Mlle d'*Armagnac*, M. de *Listenay*, Mme de *Gondrin*, qui a été depuis comtesse de *Toulouse*, Mme de la *Vrillière*, M. le duc de *la Trimouille*, et beaucoup d'autres personnes à Versailles. M. le marquis de *Gondrin* en mourut en deux jours. Plus de trois cents personnes en périrent à Paris. La maladie s'étendit dans presque toute la France. Elle enleva en Lorraine deux enfans du duc. Si on avait voulu seulement ouvrir les yeux et faire la moindre réflexion, on ne se serait pas abandonné aux calomnies abominables qui furent si aveuglément répandues; elles furent la suite du discours imprudent d'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaisir, hardi et ignorant, qui dit que la maladie dont ces princes étaient morts n'était pas naturelle. C'est une

chose qui m'étonne toujours, que les Français, qui sont aujourd'hui si peu capables de commettre de grands crimes, soient si prompts à les croire. Le fameux chimiste *Homberg*, vertueux philosophe et d'une simplicité extrême, fut tout étonné d'entendre dire qu'on le soupçonnait: il courut vîte à la bastille pour s'y constituer prisonnier: on se moqua de lui, et on n'eut garde de le recevoir; mais le public toujours téméraire fut long-temps imbu de ces bruits horribles, dont la fausseté reconnue devrait apprendre aux hommes à juger moins légérement, si quelque chose peut corriger les hommes.

Un des malheurs de la fin du règne de *Louis XIV* fut le dérangement des finances; il commença dès l'an 1689. On fit porter tous les meubles d'argent orfévris à la monnaie, en dépouillant sa galerie et son grand appartement de tous ces meubles admirables d'argent massif, sculptés par *Balin*, sur les dessins du fameux *le Brun*, et de tout cela on ne retira que trois millions de profit. On établit la capitation en 1695: on fit des tontines. M. de *Pontchartrin*, en 1696, vendit des lettres de noblesse à qui en voulait, pour deux mille écus, et ensuite on taxa à vingt francs la permission d'avoir un cachet.

Dans la guerre de 1701, l'épuisement parut extrême. M. *Desmarets* fut un jour réduit à prendre cent mille francs, qui étaient en dépôt chez les chartreux, et à mettre à la place des billets de monnaie dans un besoin pressant de

l'Etat. Si on avait commencé par établir l'impôt du dixième, impôt égal pour tout le monde par sa proportion, (ce qu'on ne fit qu'en 1710) le roi eût eu plus de ressources; mais au lieu de prendre cette voie, on ne se servit que de traitans qui s'enrichirent en ruinant le peuple. L'Etat ne manquait point d'argent, mais le discrédit le tenait caché. Il a bien paru en dernier lieu dans la guerre de 1741, combien la France a de ressources. Non-seulement il n'y a pas eu un moment de discrédit, mais on ne l'a jamais craint. Rien ne prouve mieux que la France bien administrée est le plus puissant empire de l'Europe.

ARTICLE XXIX.

Détails sur les Oeuvres historiques de l'auteur. (*)

La manière dont j'ai étudié l'histoire était pour moi et non pour le public; mes études n'étaient point faites pour être imprimées. Une personne très-rare dans son siècle et dans tous les siècles dont l'esprit s'étendait à tout, voulut enfin apprendre avec moi l'histoire pour laquelle elle avait eu d'abord autant de dégoût que le P. *Mallebranche*, parce qu'elle avait comme lui de très-grands talens pour la métaphysique et la géométrie. " Que m'importe, disait-elle, à moi » française vivant dans ma terre, de savoir

(*) Ce fragment est tiré de la préface d'une des premières éditions de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

„ qu'*Egil* succéda au roi *Haquin* en Suède ? „ et qu'*Otoman* était fils d'*Ortogul* ? J'ai lu avec „ plaisir les histoires des Grecs et des Romains ; „ elles présentaient à mon esprit de grands ta- „ bleaux qui m'attachaient. Mais je n'ai pu „ encore achever aucune grande histoire de nos „ nations modernes ; je n'y vois guère que de „ la confusion, une foule de petits événemens „ sans liaison et sans suite, mille batailles qui „ n'ont décidé de rien, et dans lesquelles je „ n'apprenais pas seulement de quelles armes on „ se servait pour se détruire. J'ai renoncé à une „ étude aussi sèche qu'immense qui accable l'es- „ prit sans l'éclairer. "

Mais, lui dis-je, si parmi tant de matériaux brutes et informes vous choisissiez de quoi vous faire un édifice à votre usage ; si en retranchant tous les détails des guerres, aussi ennuyeux qu'infidelles, toutes les petites négociations qui n'ont été que des fourberies inutiles, toutes les aventures particulières qui étouffent les grands événemens ; si en conservant celles qui peignent les mœurs vous fesiez de ce chaos un tableau général et bien articulé ; si vous cherchiez à démêler dans les événemens l'histoire de l'esprit humain, croiriez-vous avoir perdu votre temps ?

Cette idée la détermina ; et c'est sur ce plan que je travaillai : je fus d'abord étonné du peu de secours que je trouvai dans la multitude immense des livres.

Je me souviens que quand nous commençâmes à ouvrir *Puffendorf*, qui avait écrit dans Stockholm, et à qui les archives de l'Etat furent

ouvertes, nous nous assurions d'y trouver quelles étaient les forces de ce pays, combien il nourrissait d'habitans, comment les peuples de la province de Gothie s'étaient joints à ceux qui ravagèrent l'empire romain, comment les arts s'introduisirent en Suède dans la suite des temps, quelles étaient ses lois principales, ses richesses, ou plutôt sa pauvreté: nous ne trouvâmes pas un mot de ce que nous cherchions.

Lorsque nous voulûmes nous instruire des prétentions des empereurs sur Rome, et de celles des papes contre les empereurs, nous ne trouvâmes que confusion et obscurité; de sorte que dans tout ce que j'écrivais, je mettais toujours à la marge, *vide*, *quære*, *dubita*; c'est ce qui est encore en gros caractères dans cent endroits de mon ancien manuscrit de l'année 1740, sur-tout quand il s'agit des donations de *Pepin* et de *Charlemagne*, et des disputes de l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque.

Presque rien de ce que les Occidentaux ont écrit sur les peuples d'Orient avant les derniers siècles ne nous paraissait pas vraisemblable, et nous savions combien, en fait d'histoire, tout ce qui est contre la vraisemblance est presque toujours contre la vérité.

La seule chose qui me soutenait dans des recherches si ingrates, était ce que nous rencontrions de temps en temps sur les arts et les sciences. Cette partie devint notre principal objet. Il était aisé de s'apercevoir que dans nos siècles de barbarie et d'ignorance, qui suivirent la

décadence et le déchirement de l'empire romain, nous reçûmes presque tout des Arabes, astronomie, chimie, médecine, et sur-tout des remèdes plus doux et plus salutaires que ceux qui avaient été connus des Grecs et des Romains. L'algèbre est de l'invention de ces Arabes; notre arithmétique même nous fut apportée par eux. Ce furent deux arabes, *Haran* et *Benfaid*, qui travaillèrent aux tables alphonsines. Le schérif *Ben-Mohamed* qu'on appelle le *géographe de Nubie*, chassé de ses Etats, porta en Sicile au roi *Roger II*, un globe d'argent de huit cents marcs, sur lequel il avait gravé la terre connue, et corrigé *Ptolomée*.

Il fallut donc rendre justice aux Arabes quoiqu'ils fussent mahométans, et avouer que nos peuples occidentaux étaient très-ignorans dans les arts, dans les sciences, ainsi que dans la police des Etats, quoiqu'éclairés des lumières de la vérité sur des choses plus importantes. Si quelques personnes ont eu la mauvaise foi de blâmer cette équité et de vouloir la rendre odieuse, elles sont bien à plaindre d'être si indignes du siècle où elles vivent.

Plusieurs morceaux de la poésie et de l'éloquence arabe me parurent sublimes, et je les traduisis; ensuite quand nous vîmes tous les arts renaître en Europe par le génie des Toscans, et que nous lûmes leurs ouvrages, nous fûmes aussi enchantés que nous l'étions quand nous lisions les beaux morceaux de *Milton*, d'*Addisson*, de *Dryden* et de *Pope*. Je fis, autant que je le pus,

des

des traductions exactes en vers des meilleurs endroits des poëtes des nations savantes ; je tâchai d'en conserver l'esprit. En un mot, l'histoire des arts eut la préférence sur l'histoire des faits.

Tous ces matériaux concernant ces arts, ayant été perdus après la mort de cette personne si respectable, ni mon âge, ni l'éloignement des grandes bibliothèques, ni l'affaiblissement des talens, qui est la suite des longues maladies, ne m'ont pas permis de recommencer ce travail pénible : il se trouve heureusement exécuté par des mains plus habiles, manié avec profondeur, et rédigé avec ordre dans l'immortel ouvrage de l'*Encyclopédie*. Je ne peux regretter que les traductions en vers des meilleurs morceaux de tous les grands poëtes depuis *le Dante*, car on ne les connaît point du tout dans des traductions en prose.

Il est public que plusieurs personnes eurent des copies de mon manuscrit historique ; il y en eut même plusieurs chapitres imprimés dans le *Mercure de France* ; on les recueillit ensuite sous différens titres. Enfin, en 1753, un libraire de la Haye s'avisa d'acheter quelques chapitres très-informes de ce manuscrit, qu'un homme peu scrupuleux ne fit point difficulté de lui vendre. Le libraire crut que ces chapitres contenaient une suite complète depuis *Charlemagne* jusqu'au règne de *Charles VII* roi de France ; et il imprima ce recueil tronqué et imparfait, sous le titre trompeur d'*Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charle-Quint*. Je fesais alors imprimer le premier tome des *Annales de*

l'Empire ; et j'avais pris dans un de mes manuscrits de mon *Histoire universelle*, que j'avais trouvé à Gotha, de quoi m'aider dans ces *Annales*.

Surpris de voir dans les gazettes cette prétendue *Histoire générale*, annoncée sous mon nom, et n'ayant point encore reçu ce livre qui se vendait publiquement en Hollande et à Paris ; tout ce que je pus faire, ce fut de rendre compte dans la préface des *Annales de l'Empire* de la plupart des choses dont je viens de parler.

Bientôt après, cette prétendue *Histoire universelle* imprimée à la Haye, parvint entre mes mains, et j'y trouvai plus de fautes que de pages. C'est *Amédée* de Genève pour *Robert fils d'Amédée ;* c'est *Louis aîné de Charlemagne* pour *Louis aîné de la maison de Charlemagne*. On voit un *évêque d'Italie* au lieu d'un *évêque en Italie ;* un *évêque de Palestine* au lieu d'un *évêque de Ptolémaïde en Palestine ; Clément IV* pour *Innocent IV*, *Abougrafar* au lieu d'*Abougiafar ; Darius fils* d'*Hidaspes* pour fils d'*Histaspe ;* c'est la *précision des équinoxes*, c'est la *valeur du climat* au lieu de la *chaleur :* on y trouve le *minime Aldobrandin* au lieu d'un *moine Aldobrandin*, quatre cents ans avant qu'on eût des minimes. On réimprima ce livre à Paris sous le nom de *Jean Nourse*, avec toutes les mêmes erreurs ; on s'empressa de le réimprimer à Genève et à Leipsick. J'envoyai un *errata* tel que je pus le faire à la hâte, n'ayant pas le manuscrit original sous mes yeux.

Ayant fait venir enfin cet ancien manuscrit

original de Paris, je fus indigné de voir combien le livre donné au public était différent du mien. Ce n'est qu'un extrait défectueux de mon ouvrage. Les titres des chapitres ne se ressemblent seulement pas; interprétations, omissions, fausses dates, noms défigurés, calculs erronés, tout me révolta. Non seulement on ne me fesait pas dire ce que j'avais dit, mais on me fesait dire positivement tout le contraire.

Je fis une confrontation juridique de mon ancien manuscrit avec le livre imprimé. Je constatai et je condamnai l'abus qu'on avait fait de mes travaux et de mon nom. On vient encore de donner tout récemment une nouvelle édition de cet ouvrage informe sous le faux titre de *Colmar*. Tant d'efforts réitérés pour tromper le public, tant d'empressement à acheter un livre tout défiguré, sont des avertissemens que le fonds de l'ouvrage n'est pas sans utilité, et m'imposent le devoir de le publier un jour moi-même. Mais comment surcharger encore le public d'une nouvelle édition lorsque l'Europe est inondée de tant de fausses? Il faut attendre; il faut du temps pour remanier ces deux premiers volumes, dont quelques feuillets se retrouvent dans les *Annales de l'Empire*. Ces deux premiers tomes concernent d'ailleurs des temps obscurs, qui demandent des recherches pénibles. Il est plus difficile qu'on ne pense, de trouver dans les décombres de la barbarie de quoi construire un bâtiment qui plaise.

Je ne puis donc faire autre chose aujourd'hui que de donner la suite jusqu'au commencement

du règne de *Charle-Quint*, après quoi viendra le reste qui se rejoindra au *Siècle de Louis XIV*.

Je suis forcé de hasarder moi-même ce troisième volume, dont je fais présent au libraire *Conrad Walther* de Dresde, qui a, dit-on, donné une édition des deux premiers tomes moins fautive que les autres; et je hasarde ce troisième volume, parce que j'apprends que ces manuscrits s'étant multipliés, des libraires sont prêts à publier cette suite d'une manière aussi fautive que le commencement.

Ce n'est point ici un livre de chronologie et de généalogie: il y en a assez. C'est le tableau des siècles; c'est la manière dont une dame d'un esprit supérieur étudiait l'histoire avec moi, et celle dont toutes les personnes de son rang veulent l'étudier.

Il est vrai que dans ce volume que je donne malgré moi, je laisse toujours voir l'effet qu'ont fait sur mon esprit les objets que je considère: mais ce compte que je me rendais de mes lectures avec une naïveté qu'on n'a presque jamais quand on écrit pour le public, est précisément ce qui pourra être utile. Chaque lecteur en est bien plus à portée d'asseoir son jugement en rectifiant le mien; et quiconque pense fait penser.

Par exemple, lorsque *Louis XI*, au lieu de tâcher de reprendre Calais sur *Edouard IV*, qui devait avoir en Angleterre assez d'embarras, achète la paix de lui, et se fait son tributaire, cette conduite me paraît peu glorieuse; mais

elle peut paraître très-politique à un homme qui considérera que le duc de Bourgogne aurait pu prendre le parti du roi d'Angleterre contre la France. Un autre se représentera que le grand *François de Guise* prit Calais sur la reine *Marie* d'Angleterre dans le temps que *Philippe II*, mari de cette reine, était bien plus à craindre qu'un duc de Bourgogne. Un autre cherchera dans le caractère même de *Louis XI* le motif de sa conduite. Voilà comme l'histoire peut être utile; et ce faible ouvrage peut l'être en faisant naître des réflexions meilleures que les miennes. Savoir que *François I* fut prisonnier de *Charle-Quint* en 1525, c'est ne mettre qu'un fait dans sa mémoire: mais rechercher pourquoi *Charles* profita si peu de son bonheur, cela est d'un lecteur judicieux. Non seulement il verra la fortune de *Charle-Quint* balancée par la jalousie des nations, mais les conquêtes en Europe de *Soliman* son ennemi, arrêtées par ses guerres avec les Persans, et il découvrira tous ces contre-poids qui empêchent une puissance d'écraser les autres.

Réduit ainsi très à regret, par une infidélité que je n'attendais pas, à publier mes anciennes études, je me console dans l'espérance qu'elles pourront en produire de plus solides. Cette manière de s'instruire est déjà fort goûtée par plusieurs personnes, qui n'ayant pas le temps de consulter la foule des livres et des détails, sont bien aises de se former un tableau général du monde.

C'est dans cet esprit que j'ai crayonné le *Siècle*

de Louis XIV. Les lois, les arts, les mœurs ont été mon principal objet. Les petits faits ne doivent entrer dans ce plan que lorsqu'ils ont produit des événemens considérables ; il est fort indifférent que la ville de Creutznach ait été prise le 21 septembre ou le 22 en 1688 ; que l'épouse d'un neveu de Mme de *Maintenon* soit nommée sa nièce : mais il est important de savoir que *Louis XIV* n'eut jamais la moindre part au testament du roi d'Espagne *Charles II*, lequel changea la face de l'Europe, et que la paix de Ryswick ne fut point faite dans la vue de faire tomber la monarchie d'Espagne à un fils de France, comme on l'avait toujours cru et comme l'a pensé milord *Bolingbroke* lui-même, qui en cela s'est trompé. Les querelles domestiques de la reine *Anne* d'Angleterre ne font pas par elles-mêmes un objet d'attention, mais elles le deviennent parce qu'elles sont en effet l'origine d'une paix sans laquelle la France courait risque d'être démembrée.

Les détails qui ne mènent à rien sont dans l'histoire ce que sont les bagages dans une armée, *impedimenta* ; il faut voir les choses en grand, par cela même que l'esprit humain est petit et qu'il s'affaisse sous le poids des minuties ; elles doivent être recueillies par les annalistes, et dans des espèces de dictionnaires où on les trouve au besoin.

Quand on étudie ainsi l'histoire, on peut se mettre sans confusion les siècles devant les yeux : il est aisé alors d'apercevoir le caractère des temps

de *Louis XIV*, *de Charle-Quint*, d'*Alexandre VI*, de *St Louis*, de *Charlemagne*. C'eſt à la peinture des ſiècles qu'il faut s'attacher.

Les portraits des hommes ſont preſque tous faits de fantaiſies. C'eſt une grande charlatanerie de vouloir peindre un perſonnage avec qui l'on n'a point vécu.

Salluſte a peint *Catilina*, mais il avait connu ſa perſonne. Le cardinal de *Retz* fait des portraits de tous ſes contemporains qui ont joué de grands rôles : il eſt en droit de peindre ce qu'il a vu et connu. Mais que ſouvent la paſſion a tenu le pinceau ! les hommes publics des temps paſſés ne peuvent être caractériſés que par les faits.

Je ne ſais pourquoi le traducteur eſtimable des lettres du lord *Bolingbroke* me reproche d'avoir jugé du cardinal *Mazarin* ſur des vaudevilles. Je ne l'ai point jugé ; j'ai expoſé ſa conduite, et je ne crois pas aux vaudevilles ; ce traducteur me permettra de lui dire que c'eſt lui qui ſe trompe ſur les faits en jugeant le cardinal *Mazarin* : *Ce miniſtre*, dit-il, *avait trouvé la France dans le plus grand embarras*. Le contraire eſt exactement vrai : quand le cardinal *Mazarin* vint au miniſtère, la France était tranquille au dedans et victorieuſe au dehors par les batailles de Rocroi et de Nordlingue, et par les grands ſuccès des Suédois dans l'Empire.

Il laiſſa au roi, dit-il, *des finances en meilleur ordre que l'on eût jamais vu*. Quelle erreur ! ne ſait-on pas que *Charlemagne*, *François Ier* laiſſè-

rent des trésors ; que le grand *Henri* avait quarante millions de livres numéraires dans ses coffres, et que le royaume fleurissait par la régie la plus sage lorsque sa mort funeste fit place à l'administration d'une régence prodigue et tumultueuse ? Les finances du cardinal *Mazarin* étaient en très-bon ordre à la vérité, mais celles de l'Etat étaient si dérangées que le surintendant avait dit souvent à *Louis XIV* : *Il n'y a point d'argent dans les coffres de votre majesté, mais M. le cardinal vous en prêtera.* Les revenus de l'état étaient si mal administrés qu'on fut obligé d'ériger une chambre de justice. On voit par les *Mémoires de Gourville* quel avait été le brigandage : l'ordre ne fut mis que par le grand *Colbert*.

Les plus belles années de Louis XIV, dit-il, *sont celles qui ont suivi immédiatement la mort de Mazarin où son esprit régnait encore.* Comment l'esprit du cardinal *Mazarin* régnait-il donc dans la conquête de la Franche-Comté, et de la moitié de la Flandre dont il avait rendu tant de villes ; dans l'établissement d'une marine que le cardinal avait laissée dépérir entièrement ; dans la réforme des lois qu'il ignorait ; dans l'encouragement des arts qu'il mépriſa ?

M. de Voltaire entreprend de démontrer que le prince d'Orange n'était aucunement redouté en France etc. On ne démontre qu'une proposition de mathématique ; mais il est très-vrai que quand on crut en France que le prince d'Orange, ou plutôt le roi *Guillaume* avait été tué à la bataille de la Boyne, les feux de joie que le peuple de Paris

fit

fit si indécemment étaient l'effet de la haine et non de la crainte. Il est très-vrai qu'on ne craignait point à Paris l'invasion d'un prince qui avait assez d'affaires en Irlande, et qui avait toujours été vaincu en Flandre. Les hommes d'Etat et de guerre pouvaient estimer le roi *Guillaume*, mais le peuple de Paris ne pouvait certainement le redouter. On a pu craindre dans Paris le prince *Eugène* et le duc de *Marlborough*, quand ils ravageaient la Champagne : mais il n'est pas dans la nature humaine qu'on tremble dans une capitale au nom d'un ennemi qui n'a jamais entamé les frontières d'un royaume alors toujours victorieux.

Le duc de *Berri*, à toute force, peut avoir dit aux princes ses frères, *vous serez, l'un roi de France et l'autre roi d'Espagne, et moi je serai le prince d'Orange ; je vous ferai enrager tous deux* : mais le traducteur de milord *Bolingbroke* doit observer qu'on peut faire *enrager* et être battu ; il doit observer qu'un critique peut se tromper aussi-bien qu'un historien, et il aurait dû tâcher de n'avoir pas tort dans toutes ses critiques.

Il dit à la tête des *Mémoires secrets* du même *Bolingbroke*, que *je veux proscrire les faits*. Je voudrais, au contraire, qu'il y eût des faits dans ces *Mémoires* qui en sont absolument destitués, et je voudrais, pour l'honneur de la mémoire de milord *Bolingbroke*, que ces mémoires eussent toujours été secrets.

Je crois devoir dire ici un mot de l'édition qu'un critique d'un autre genre a faite du *Siècle*

de Louis XIV. Il a jugé à propos d'imprimer mon ouvrage avec ses notes ; et il a trouvé le secret de faire un libelle d'un monument élevé à la gloire de la nation par les mains de la vérité. C'est un exemple rare de ce que peuvent hasarder l'ignorance et la calomnie en démence.

La littérature est un terrain qui produit des poisons comme des plantes salutaires. Il se trouve des misérables qui, parce qu'ils savent lire et écrire, croient se faire un état dans le monde en vendant des scandales à des libraires, au lieu de prendre un métier honnête, ne sachant pas que la profession d'un copiste, ou même celle d'un laquais fidelle, est très-préférable à la leur. Celui dont je parle vend et fait imprimer ce tissu de sottises sous le titre de *Siècle de Louis XIV*, en trois volumes, avec des notes par M. *la Beaumelle*, à Francfort etc., et après avoir été si justement puni pour cette infamie, il composa vîte un autre libelle diffamatoire, pour subsister pendant quelques semaines. Un autre voyant que le *Siècle de Louis XIV* se débite dans l'Europe avec succès, et que les libraires que j'en ai gratifiés y ont trouvé leur compte, se hâte d'y ajouter un nouveau volume qui n'y a aucun rapport. Il ramasse quelques lettres de *Bolingbroke* sur l'histoire générale, et y mêle quelques pièces obscures qu'il a ramassées dans la fange ; il intitule cette rapsodie : *Troisième volume du Siècle de Louis XIV*. Les ignorans l'achètent, et l'éditeur jouit quelques mois du fruit de sa prévarication.

Un autre avait, je ne sais comment, entre les mains un manuscrit informe et pitoyable d'une petite partie de mon *Histoire générale*; il le vend quelques florins, comme on l'a déjà dit, à un libraire de la Haye, qui se hâte de l'imprimer sans m'en avertir.

Dans le *Siècle de Louis XIV*, à l'article des écrivains dont plusieurs ont honoré ces temps célèbres, et dont d'autres ont été si indignes, j'ai dit que la Hollande a été infectée de vils auteurs, qui ont fait des libelles contre leur patrie, contre des souverains qui dédaignent de se venger, contre des citoyens qui ne le peuvent. J'ai dit que leurs imitateurs s'attirent l'exécration publique: cette juste remarque soulève ces imitateurs, et au lieu de se corriger, ils entassent petits libelles sur petits libelles, qui restent comme eux dans la poussière et dans l'oubli: ces vers de terre qui se mettent dans la littérature et qui la rongent, mais qu'on secoue et qu'on écrase, ne peuvent ni ternir le lustre, ni diminuer la solidité des sciences.

DES MENSONGES IMPRIMÉS ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU etc.

On peut aujourd'hui diviſer les habitans de l'Europe en lecteurs et en auteurs, comme ils ont été diviſés pendant ſept ou huit ſiècles en petits tyrans barbares qui portaient un oiſeau ſur le poing, et en eſclaves qui manquaient de tout.

I.

Il y a environ deux cents cinquante ans que les hommes ſe ſont reſſouvenus petit à petit qu'ils avaient une ame; chacun veut lire, ou pour fortifier cette ame, ou pour l'orner, ou pour ſe vanter d'avoir lu. Lorſque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau beſoin de l'eſpèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos penſées, comme ils l'étaient de nos vins et de nos ſels; et tel libraire d'Amſterdam, qu'il ne ſavait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques français qui ſe mêlaient d'écrire. Ces marchands s'informaient par leurs correſpondans des denrées qui avaient le plus de cours; et ſelon le beſoin, ils commandaient à leurs ouvriers des

hiſtoires ou des romans, mais principalement des hiſtoires, parce qu'après tout on ne laiſſe pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *hiſtoire nouvelle*, *mémoires hiſtoriques*, *anecdotes*, que dans ce qui eſt intitulé *roman*. C'eſt ainſi que ſur des ordres de marchands de papier et d'encre, leurs metteurs en œuvre compoſèrent les *Mémoires d'Artagnan*, de *Pontis*, de *Vordac*, de *Rochefort*, et tant d'autres, dans leſquels on trouve au long tout ce qu'ont penſé les rois ou les miniſtres quand ils étaient ſeuls, et cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais, les dames de Stockholm et de Copenhague, liſent ces livres, et croient y apprendre ce qui s'eſt paſſé de plus ſecret à la cour de France.

II.

Varillas était fort au-deſſus des nobles auteurs dont je parle, mais il ſe donnait d'aſſez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarraſſé : J'ai trois rois à faire parler enſemble ; ils ne ſe ſont jamais vus, et je ne ſais comment m'y prendre. Quoi donc, lui dit l'autre, eſt-ce que vous faites une tragédie ?

III.

Tout le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer *in*-12 les fables de l'hiſtoire ancienne, qui étaient ci-devant *in-folio*. Je crois que l'on peut retrouver dans plus de deux cents

auteurs les mêmes prodiges opérés, et les mêmes prédictions faites du temps que l'astrologie était une science. On nous redira peut-être encore que deux juifs, qui sans doute ne savaient que vendre de vieux habits et rogner de vieilles espèces, promirent l'empire à *Léon l'isaurien*, et exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il serait sur le trône; comme si un juif se souciait beaucoup que nous eussions ou non des images.

IV.

Je ne désespère pas qu'on ne réimprime que *Mahomet II*, surnommé *le grand*, le prince le plus éclairé de son temps, et le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu et à sang dans Constantinople, (qu'il préserva pourtant du pillage) abattit toutes les églises, (dont en effet il conserva la moitié) fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs; qu'il fit éventrer quatorze pages, pour savoir qui d'eux avait mangé un melon, et qu'il coupa la tête à sa maîtresse pour réjouir ses janissaires. Ces histoires, dignes de *Robert-le-diable* et de *Barbebleue*, sont vendues tous les jours avec approbation et privilége.

V.

Des esprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils se sont établis héritiers de tous les grands ministres, et se sont emparés de

tous les *testamens*. Nous avons vu les testamens des *Colbert* et des *Louvois*, donnés comme des pièces authentiques, par des politiques raffinés, qui n'étaient jamais entrés seulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. Le testament du cardinal de *Richelieu*, fait par une main un peu moins inhabile, a eu plus de fortune, et l'imposture a duré très-long-temps. C'est un plaisir, sur-tout, de voir dans des recueils de harangues, quels éloges on a prodigués à l'*admirable* testament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de son génie ; et un imbécille, qui l'avait bien lu, et qui en avait même fait quelques extraits, se croyait capable de gouverner le monde. On n'a pas été moins trompé au testament de *Charles V* duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'esprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'esprit de M. de *Chevremont* qui le composa.

VI.

Après ces faiseurs de *testamens*, viennent les auteurs d'*anecdotes*. Nous avons une petite histoire imprimée en 1700, de la façon d'une mademoiselle *Durand*, personne fort instruite, qui porte pour titre : *Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé, et de la marquise d'Urfé*. J'ai lu, il y a quelques années, *les amours du révérend père de la Chaise* confesseur de *Louis XIV*.

VII.

UNE très-honorable dame, (*a*) réfugiée à la Haye, compoſa au commencement de ce ſiècle ſix gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, et d'une dame de qualité de Paris, qui ſe mandaient familièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis aſſurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues aventures du chevalier de *Bouillon*, connu depuis ſous le nom du prince d'Auvergne, y ſont rapportées avec toutes leurs circonſtances. J'eus la curioſité de demander un jour à M. le chevalier de *Bouillon* s'il y avait quelque fondement dans ce que Mme du *Noyer* avait écrit ſur ſon compte. Il me jura que tout était un tiſſu de fauſſetés. Cette dame avait ramaſſé les ſottiſes du peuple, et dans les pays étrangers elles paſſaient pour l'hiſtoire de la cour.

VIII.

QUELQUEFOIS les auteurs de pareils ouvrages font plus de mal qu'ils ne penſent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaiſſance, ne ſachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il diſait qu'une perſonne célèbre avait péri par le plus horrible des aſſaſſinats; j'avais été témoin du contraire. Je repréſentai à l'auteur combien les lois divines et humaines l'obligeaient de ſe rétracter; il me le promit: mais l'effet de ſon livre dure encore, et j'ai vu cette

(*a*) La du *Noyer*.

calomnie répétée dans de prétendues histoires du siècle.

IX.

Il vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaises nouvelles, et les plus mauvais raisonnemens sur les nouvelles les plus fausses. *Tout le monde sait*, dit l'auteur, page 17, *que l'empereur Charles VI est mort empoisonné dans de l'*aqua tuffana; *on sait que c'est un espagnol qui était son page favori, et auquel il a fait un legs par son testament, qui lui donna le poison. Les magistrats de Milan qui ont reçu les dépositions de ce page quelque temps avant sa mort, et qui les ont envoyés à Vienne, peuvent nous apprendre quels ont été ses instigateurs et ses complices, et je souhaite que la cour de Vienne nous instruise bientôt des circonstances de cet horrible crime.* Je crois que la cour de Vienne fera attendre longtemps les instructions qu'on lui demande sur cette chimère. Ces calomnies, toujours renouvelées, me font souvenir de ces vers:

Les oisifs courtisans, que leurs chagrins dévorent,
S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent;
Si l'on croit de leurs yeux le regard pénétrant,
Tout ministre est un traître, et tout prince un tyran;
L'hymen n'est entouré que de feux adultères;
Le frère à ses rivaux est vendu par ses frères;
Et si tôt qu'un grand roi penche vers son déclin,
Ou son fils ou sa femme ont hâté son destin...
Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment sont écrites les histoires prétendues du siècle.

X.

La guerre de 1702, et celle de 1741, ont produit autant de mensonges dans les livres qu'elles ont fait périr de soldats dans les campagnes; on a redit cent fois, et on redit encore, que le ministère de Versailles avait fabriqué le testament de *Charles II* roi d'Espagne.

XI.

Des anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de *la Feuillade* manqua exprès Turin, et perdit sa réputation, sa fortune et son armée, par un grand trait de courtisan; d'autres nous certifient qu'un ministre fit perdre une bataille par politique.

XII.

On vient de réimprimer dans les *Transactions de l'Europe*, qu'à la bataille de Fontenoy nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre et des métaux venimeux; que le général *Campbell* ayant été tué d'une de ces volées empoisonnées, le duc de *Cumberland* envoya au roi de France dans un coffre le verre et les métaux qu'on avait trouvés dans sa plaie; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il disait au roi *que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais servies de pareilles armes*, et que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraisemblance à tout cela. On ajoute à ces absurdes mensonges que nous avons massacré de sang-froid les anglais blessés qui restèrent sur

le champ de bataille, tandis qu'il eſt prouvé par les regiſtres de nos hôpitaux que nous eûmes ſoin d'eux comme de nos propres ſoldats. Ces indignes impoſtures prennent crédit dans pluſieurs provinces de l'Europe, et ſervent d'aliment à la haine des nations.

XIII.

COMBIEN de mémoires ſecrets, d'hiſtoires de campagnes, de journaux de toutes les façons, dont les préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, et les connaiſſances les plus parfaites? On dirait que ces ouvrages ſont faits par des plénipotentiaires à qui les miniſtres de tous les Etats, et les généraux de toutes les armées ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre ſcribe en robe de chambre et en bonnet de nuit, ſans meubles et ſans feu, qui compile et qui altère des gazettes. Quelquefois ces meſſieurs prennent une puiſſance ſous leur protection; on ſait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains, qui à la fin d'une guerre demanda une récompenſe à l'empereur *Léopold*, pour lui avoir entretenu ſur le Rhin une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent auſſi la guerre, et font des actes d'hoſtilité; mais ils riſquent d'être traités en ennemis. Un d'eux nommé *Dubourg*, qui tenait ſon bureau dans Francfort, y fut malheureuſement arrêté par un officier de notre armée en 1748, et conduit au mont St Michel, dans une cage. Mais cet exemple n'a

point refroidi le magnanime courage de ses confrères.

XIV.

UNE des plus nobles supercheries et des plus ordinaires, est celle des écrivains qui se transforment en ministres d'Etat et en seigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande histoire de *Louis XIV*, écrite sur les mémoires d'un ministre d'Etat. Ce ministre était un jésuite chassé de son ordre, qui s'était réfugié en Hollande, sous le nom de *la Hode*, qui s'est fait ensuite secrétaire d'Etat de France en Hollande pour avoir du pain.

XV.

COMME il faut toujours imiter les bons modèles, et que le chancelier *Clarendon* et le cardinal de *Retz* ont fait des portraits des principaux personnages avec lesquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils se mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidelles des princes de l'Europe, des ministres et des généraux, dont ils n'ont jamais vu passer la livrée. Un auteur anglais, dans les *annales de l'Europe*, imprimées et réimprimées, nous assure que *Louis XV n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi.* Cet homme assurément est difficile en physionomies; mais en récompense il dit que le cardinal de *Fleuri* avait l'air d'une noble confiance.

XVI.

Il est aussi exact sur les caractères et sur les faits que sur les figures : il instruit l'Europe que le cardinal de *Fleuri* donna son titre de premier ministre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de *Toulouse*. Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de *Maillebois* en Bohème que parce qu'une *demoiselle* de la cour avait laissé une lettre sur la table, et que cette lettre fit connaître la situation des affaires : il dit que le comte d'*Argenson* succéda dans le ministère de la guerre à M. *Amelot*. Je crois que si on voulait rassembler tous les livres écrits dans ce goût pour se mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe, on ferait une bibliothèque immense, dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

XVII.

Une autre partie considérable du commerce du papier imprimé est celle des livres qu'on a appelés *polémiques*, par excellence, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factums des avocats, qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverse, et de diffamer loyalement des familles; je parle de ceux qui en Angleterre, par exemple, excités par un amour ardent de la patrie, écrivent contre le ministère des philippiques de *Démosthènes* dans leurs greniers. Ces pièces se vendent deux sous la feuille; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires, et cela fait toujours vivre un

citoyen éloquent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier *Walpole*, qu'un jour un de ces *Démosthène* à deux sous par feuille, n'ayant point encore pris de parti dans les différends du parlement, vint lui offrir sa plume pour écraser tous ses ennemis; le ministre le remercia poliment de son zèle, et n'accepta point ses services. *Vous trouverez donc bon*, lui dit l'écrivain, *que j'aille offrir mon secours à votre antagoniste*, M. *Pultney*. Il y alla aussitôt, et fut éconduit de même. Alors il se déclara contre l'un et l'autre; il écrivait le lundi contre M. *Walpole*, et le mercredi contre M. *Pultney*. Mais après avoir subsisté honorablement les premières semaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

XVIII.

Le célèbre *Pope* fut traité de son temps comme un ministre; sa réputation fit juger à beaucoup de gens de lettres qu'il y aurait quelque chose à gagner avec lui. On imprima à son sujet, pour l'honneur de la littérature et pour avancer les progrès de l'esprit humain, plus de cent libelles, dans lesquels on lui prouvait qu'il était athée, et (ce qui est plus fort en Angleterre) on lui reprocha d'être catholique. On assura, quand il donna sa traduction d'*Homère*, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant et bossu. Il est vrai qu'il était bossu; mais cela n'empêchait pas qu'il ne fût très-bien le grec, et que sa traduction d'*Homère* ne fût fort bonne. On calomnia ses mœurs, son éducation, sa naissance; on s'attaqua à son père et à sa mère. Ces libelles

n'avaient point de fin. *Pope* eut quelquefois la faiblesse de répondre ; cela grossit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui jusque-là avaient vécu assez honnêtement des injures qu'ils lui disaient ; on cessa de les lire et on s'en tint à l'abrégé ; ils ne s'en relevèrent pas.

XIX.

J'AI été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en usaient avec moi comme on en avait agi avec *Pope*. Je puis dire que j'ai valu des honoraires assez passables à plus d'un auteur. J'avais, je ne sais comment, rendu à l'illustre abbé *Desfontaines* un léger service ; mais comme ce service ne lui donnait pas de quoi vivre, il se mit d'abord un peu à son aise, au sortir de la maison dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles contre moi, qu'il ne fit à la vérité que pour l'honneur des lettres et par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer la Henriade, dans laquelle il inséra des vers de sa façon, et ensuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai soigneusement conservé une lettre que m'écrivit un jour un auteur de cette trempe. *Monsieur, j'ai fait imprimer un libelle contre vous ; il y en a quatre cents exemplaires ; si vous voulez m'envoyer quatre cents livres, je vous remettrai tous les exemplaires fidellement.* Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuser de sa bonté, que ce serait un marché trop désavantageux

pour lui, et que le débit de son livre lui vaudrait beaucoup davantage; je n'eus pas lieu de me repentir de ma générosité.

X X.

Il est bon d'encourager les gens de lettres inconnus qui ne savent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puisse faire en leur faveur est de donner une tragédie au public. Tout aussitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité*; *Critique impartiale de la pièce nouvelle*; *Lettre d'un ami à un ami*; *Examen réfléchi*; *Examen par cènes*; et tout cela ne laisse pas de se vendre.

X X I.

Mais le plus sûr secret pour un honnête libraire, c'est d'avoir soin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs et toutes les bêtises qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'est plus propre à piquer la curiosité du lecteur et à favoriser le débit. Je me souviens que parmi les détestables éditions qu'on a faites en Hollande de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amsterdam, voulant faire tomber une édition de la Haye, s'avisa d'ajouter un recueil de tout ce qu'il avait pu ramasser contre moi. Les premiers mots de ce recueil disaient *que j'étais un chien rogneux*. Je trouvai ce livre à Magdebourg entre les mains du maître de la poste qui ne cessait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu, deux libraires d'Amsterdam

terdam, pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu la Henriade et mes autres pièces, me firent l'honneur de m'écrire, que si je permettais qu'on fît à Dresde une meilleure édition de mes ouvrages, qu'on avait entreprise alors, ils seraient obligés en conscience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces, avec le plus beau papier, la plus grande marge et le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidellement parole. C'est bien dommage que de si beaux recueils soient anéantis dans l'oubli : autrefois, quand il y avait huit ou neuf cents mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portaient coup. On lisait avidement dans *Scaliger : Le cardinal Bellarmin est athée, le R. P. Clavius est un ivrogne, le R. P. Coton s'est donné au diable.* Les savans illustres se traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur* et de *sodomite*. Tout cela s'imprimait avec la permission des supérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

XXII.

On n'a dit que peu de choses sur les mensonges imprimés dont la terre est inondée : il serait facile de faire sur ce sujet un gros volume ; mais on sait qu'il ne faut pas faire tout ce qui est facile. On donnera ici seulement quelques règles générales, pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont transmis les erreurs de siècle en siècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothèque nom-

breuse : on se dit : *Il est triste d'être condamné à ignorer presque tout ce qu'elle contient.* Consolez-vous, il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la physique ancienne ; tout en est faux jusqu'au temps de *Galilée :* voyez les histoires de tant de peuples ; leurs premiers siècles sont des fables absurdes. Après les temps fabuleux, viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques :* les premiers ressemblent aux *Mille et une nuits*, où rien n'est vrai ; les secondes aux romans de chevalerie, où il n'y a de vrai que quelques noms et quelques époques.

XXIII.

VOILA déjà bien des milliers d'années et de livres à ignorer, et de quoi mettre l'esprit à l'aise. Viennent enfin les temps historiques où le fond des choses est vrai, et où la plupart des circonstances sont des mensonges. Mais parmi ces mensonges n'y a-t-il pas quelques vérités ? Oui, comme il se trouve un peu de poudre d'or dans les sables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or ; le voici : tout ce qui n'est conforme ni à la physique, ni à la raison, ni à la trempe du cœur humain, n'est que du sable ; le reste qui sera attesté par des contemporains sages, c'est la poudre d'or que vous cherchez.

XXIV.

HERODOTE raconte à la Grèce assemblée l'histoire des peuples voisins : les gens sensés rient

quand il parle des prédictions d'*Apollon* et des fables de l'Egypte et de l'Assyrie; il ne les croyait pas lui-même: tout ce qu'il tient des prêtres de l'Egypte est faux; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut sans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent: *Il y a dans les trésors des Corinthiens un lion d'or du poids de trois cents soixante livres qui est un présent de Crésus: on voit encore la cuve d'or et celle d'argent qu'il donna au temple de Delphes; celle d'or pèse environ cinq cents livres, celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes.* Quelle que soit une telle magnificence, quelque supérieure qu'elle soit à celle que nous connaissons, on ne peut la révoquer en doute. *Hérodote* parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins: ce fait d'ailleurs est très-important, parce qu'il prouve que dans l'Asie mineure, du temps de *Crésus*, il y avait plus de magnificence qu'on n'en voit aujourd'hui; et cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de siècles, prouve une haute antiquité dont il ne reste nulle connaissance. Les prodigieux monumens qu'*Hérodote* avait vus en Egypte et à Babylone sont encore des choses inconteſtables.

XXV.

Il n'en est pas ainsi des solennités établies pour célébrer un événement; la plupart des mauvais raisonneurs disent, voilà une cérémonie qui est observée de temps immémorial, donc l'aventure

qu'elle célèbre est vraie; mais les philosophes disent souvent, *donc l'aventure est fausse.*

XXVI.

Les Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du serpent *Python*, que jamais *Apollon* n'avait tué; les Egyptiens célébraient l'admission d'*Hercule* au rang des douze grands dieux; mais il n'y a guère d'apparence que cet *Hercule* d'Egypte ait existé dix-sept mille ans avant le règne d'*Amasis*, ainsi qu'il était dit dans les hymnes qu'on lui chantait. La Grèce assigna neuf étoiles dans le ciel au marsouin qui porta *Arion* sur son dos: les Romains célébraient en février cette belle aventure. Les prêtres saliens portaient en cérémonie le 1er de mars les boucliers sacrés qui étaient tombés du ciel, quand *Numa*, ayant enchaîné *Faunus* et *Picus*, eut appris d'eux le secret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait solennisé par des cérémonies les plus absurdes imaginations.

XXVII.

Quant aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire et sage me rapportera de plus bizarre, de plus infame, de plus superstitieux, de plus abominable, je ferai très-porté à le croire de la nature humaine. *Hérodote* affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenses qui sont au-delà du Danube, les hommes faisaient consister leur gloire à boire dans des crânes humains

le sang de leurs ennemis, et à se vêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti *Hérodote*, s'il avait exagéré. Il est constant que plus des trois quarts des habitans de la terre ont vécu très-long-temps comme des bêtes féroces : ils sont nés tels. Ce sont des singes que l'éducation fait danser, et des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar *Pierre le grand* a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ses Etats, est une preuve de ce que j'avance, et rend croyable ce qu'*Hérodote* a rapporté.

XXVIII.

Après *Hérodote*, le fond des histoires est beaucoup plus vrai ; les faits sont plus détaillés ; mais autant de détails, souvent autant de mensonges. Ajouterai-je foi à l'historien *Josèphe*, quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermait quinze mille habitans ? Non, je dirai qu'il a exagéré ; il a cru faire honneur à sa patrie, il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs, d'avoir été si aisément subjugués par une petite armée romaine !

XXIX.

La plupart des historiens sont comme *Homère* : ils chantent des combats ; mais dans ce nombre horrible de batailles, il n'y a guère que la retraite des dix mille de *Xénophon*, la bataille de *Scipion* contre *Annibal* à Zama décrite par *Polybe*, celle de Pharsale racontée par le vainqueur, où le

lecteur puisse s'éclairer et s'instruire : par-tout ailleurs je vois que des hommes se sont mutuellement égorgés, et rien de plus.

XXX.

On peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, et toutes les sottises où la superstition a plongé les peuples : mais comment les historiens ont-ils été assez peuple pour admettre comme des prodiges surnaturels les fourberies que des conquérans ont imaginées et que les nations ont adoptées ?

Les Algériens croient fermement qu'Alger fut sauvée par un miracle lorsque *Charles Quint* vint l'assiéger. Ils disent qu'un de leurs saints frappa la mer, et excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

XXXI.

Que d'historiens parmi nous ont écrit en algériens ! Que de miracles ils ont prodigués et contre les Turcs et contre les hérétiques ! Ils ont souvent traité l'histoire comme *Homère* traite le siége de Troye. Il intéresse toutes les puissances du ciel à la conservation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profession de dire la vérité peuvent ils imaginer que DIEU prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémisphère ?

XXXII.

PERSONNE ne respecte plus que moi *St François Xavier* ; c'était un espagnol animé d'un zèle intrépide, c'était le *Fernand Cortez* de la religion. Mais on aurait dû peut-être ne pas assurer dans l'histoire de sa vie que ce grand-homme existait à la fois en deux endroits différens.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles, ce sont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité et leur doctrine : mais je voudrais que leurs miracles fussent un peu moins fréquens ; qu'ils eussent ressuscité moins de morts, qu'ils eussent moins souvent converti et baptisé des milliers d'orientaux en un jour. Il est beau de prêcher la vérité dans un pays étranger, dès qu'on y est arrivé ; il est beau de parler avec éloquence et de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années, et qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule : mais ces prodiges doivent être ménagés, et le merveilleux, quand il est prodigué, trouve trop d'incrédules.

XXXIII.

C'est sur-tout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de mensonges imprimés. Je ne parle pas de *Paul Lucas*, qui a vu le démon *Asmodée* dans la haute Egypte ; je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai, qui ont vu une chose extraordinaire dans une nation, et qui la prennent pour une coutume ; qui ont vu un abus, et qui le donnent pour une loi. Ils ressem-

blent à cet allemand qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son *album : nota bene*, toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres.

XXXIV.

Ce qu'il y a de pis, c'est que la plupart de ceux qui écrivent sur le gouvernement tirent souvent de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc se sera emparé des trésors de quelques bachas nés esclaves dans son sérail, et il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu ; donc la loi de Turquie porte que le grand-turc hérite des biens de tous ses sujets : il est monarque, donc il est despotique, dans le sens le plus horrible et le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans lequel il n'est pas permis à l'empereur de s'éloigner long temps de la capitale, de changer les lois, de toucher à la monnaie, etc. sera représenté comme un établissement dans lequel le chef de l'Etat peut du matin au soir tuer et voler loyalement tout ce qu'il veut. L'Alcoran dit qu'il est permis d'épouser quatre femmes à la fois, donc tous les merciers et tous les drapiers de Constantinople ont chacun quatre femmes, comme s'il était si aisé de les avoir et de les garder. Quelques personnages considérables ont des sérails ; de là on conclut que tous les musulmans sont autant de *Sardanapales* : c'est ainsi qu'on juge de tout. Un turc qui

aurait

aurait passé dans une certaine capitale, et qui aurait vu un *Auto-da-fé*, ne laisserait pas de se tromper s'il disait : Il y a un pays policé où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes, de femmes et de petits garçons, pour le divertissement de leurs gracieuses majestés. La plupart des relations sont faites dans ce goût là ; c'est bien pis quand elles sont pleines de prodiges : il faut être en garde contre les livres, plus que les juges ne le sont contre les avocats.

XXXV.

Il y a encore une grande source d'erreurs publiques parmi nous, et qui est particulière à notre nation ; c'est le goût des vaudevilles : on en fait sur les hommes les plus respectables ; et on entend tous les jours calomnier les vivans et les morts sur ces beaux fondemens : *Ce fait*, dit-on, *est vrai, c'est une chanson qui l'atteste.*

XXXVI.

N'oublions pas au nombre des mensonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragmens de *Pétrone*, auxquels *Nodot* a depuis joint hardiment les siens, tous les savans prirent le consul *Pétrone* pour l'auteur de ce livre. Ils voient clairement *Néron* et toute sa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons, qui sont les héros de cet ouvrage. On fut trompé, et on l'est encore par le nom. Il faut absolument que le débauché obscur et bas qui écrivit

cette satire, plus infame qu'ingénieuse, ait été le consul *Titus Pétronius*; il faut que *Trimalcion*, ce vieillard absurde, ce financier au-dessous de *Turcaret*, soit le jeune empereur *Néron:* il faut que sa dégoûtante et méprisable épouse soit la belle *Acté*; que le pédant, le grossier *Agamemnon*, soit le philosophe *Sénèque:* c'est chercher à trouver toute la cour de *Louis XIV* dans *Guſman d'Alfarache* ou dans *Gil-Blas*. Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? je ne gagnerai rien, sans doute: mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses; sans cela on est bien trompé dans les grandes.

Raisons de croire que le livre intitulé, Testament politique du cardinal de Richelieu, *est un ouvrage supposé.*

Mon zèle pour la vérité, mon emploi d'historiographe de France, qui m'oblige à des recherches historiques, mes sentimens de citoyen, mon respect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je suis membre, mon attachement aux héritiers de son nom et de son mérite, voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de *Richelieu* un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce ministre.

I.

Le titre même est très-suspect; un homme qui parle à son maître n'intitule guère ses conseils

respectueux du nom fastueux de *Testament politique*. A peine le cardinal de *Richelieu* fut-il mort qu'il courut cent manuscrits pour et contre sa mémoire: j'en ai deux sous le titre de *Testamentum christianum*, et deux sous celui de *Testamentum politicum*: voilà probablement l'origine de tous les testamens politiques qu'on a fabriqués depuis.

II.

Si un ouvrage dans lequel un des plus grands-hommes d'Etat qu'ait jamais eu l'Europe est supposé rendre compte de son administration à son maître, et lui donner des conseils pour le présent et pour l'avenir, eût été en effet composé par ce ministre, il eût pris probablement toutes les mesures possibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique; il en eût parlé dans son vrai testament, qui contient ses dernières volontés; il l'eût légué au roi, comme un présent beaucoup plus précieux que le palais-cardinal; il eût chargé l'exécuteur de son testament de remettre à *Louis XIII* cet ouvrage important; le roi en eût parlé; tous les mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote si intéressante: rien de tout cela n'est arrivé. Le silence universel, dans une affaire aussi grave, doit donner à tout homme de bon sens les plus violens soupçons. Pourquoi ni le manuscrit original ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un si grand nombre d'années? On savait à la mort de *César* qu'il avait fait des

commentaires; on savait que *Cicéron* avait écrit sur l'éloquence; un manuscrit de *Raphaël* sur la peinture n'eût pas été ignoré.

III.

CET ouvrage n'est point un projet informe, il est entièrement terminé; la conclusion finit par une péroraison pleine de morale: *Je supplie votre majesté de penser dès à cette heure ce que Philippe II ne pensa peut-être qu'à l'heure de sa mort; et pour l'y convier, par l'exemple autant que par la raison, je lui promets qu'il ne sera jour de ma vie, que je ne tâche de me mettre en l'esprit ce que je devrais avoir à l'heure de ma mort sur le sujet des affaires publiques.* Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet; on y trouve jusqu'à l'épître dédicatoire, qu'on a eu l'impudence de signer en Hollande, *Armand du Plessis*, quoique le cardinal n'ait jamais signé ainsi; on y trouve jusqu'à la table des matières que l'éditeur ose encore dire rédigée par le cardinal même; et dans cette épitre dédicatoire on le fait parler ainsi au roi: *Cette pièce verra le jour sous le titre de mon testament politique, pour servir après ma mort, etc.* Donc en effet cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal; donc elle devait être présentée au roi d'une manière solennelle; donc l'original eût dû être signé, être connu; donc le jour où la famille eût présenté au roi ce legs si important eût été un jour mémorable.

IV.

Si après la mort de *Louis XIII* ce manuscrit eût passé entre les mains de quelque ministre, et de-là dans celles qui l'ont rendu public, on en aurait dû savoir quelques circonstances; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en possession de ce manuscrit; il l'aurait dit d'autant plus hardiment qu'il imprimait le livre dans un pays libre, environ quarante ans après la mort du cardinal, et lorsque le souvenir des inimitiés entre ce ministre et plusieurs grandes maisons était éteint. L'éditeur, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, était tenu sur tout de constater l'authenticité de ce manuscrit, sans quoi il se déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions, absolument nécessaires à l'authenticité d'un tel livre, n'a été remplie; et même pendant vingt-quatre années entières, depuis la prétendue date du manuscrit, ni la cour, ni la ville, ni aucun livre, ni aucun journal ne fit la moindre mention que le cardinal eût laissé au roi un testament politique.

V.

Comment en effet le cardinal de *Richelieu*, qui, comme on sait, avait plus de peine à gouverner le roi son maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le dessein et le loisir de faire un tel ouvrage pour l'usage de *Louis XIII*? L'auteur du nouvel *abrégé chronologique* de *l'histoire de France*, qui peint si bien les siècles et les hommes, avoue dans ce livre si utile, que le

cardinal de *Richelieu* avait *autant à craindre du roi, pour qui il risquait tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçait d'obéir :* les aigreurs, les défiances, les mécontentemens réciproques allaient tous les jours si loin entre le roi et le ministre, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* proposa au roi d'assassiner le cardinal de *Richelieu* comme le maréchal d'*Ancre*, et s'offrit pour l'exécution; c'est ce que *Louis XIII* dit lui-même dans une lettre au chancelier *Séguier*, après la conspiration de *Cinq-Mars*. Le roi avait donc mis son favori à portée de lui faire cette proposition étrange. Est-ce dans une telle situation qu'on se donne la peine de faire pour un roi d'un âge mûr, qu'on redoute et dont on est redouté, un recueil de préceptes qu'un père oisif pourrait tout au plus laisser à son fils encore dans l'enfance? Il me semble que le cœur humain n'est point fait ainsi. Cette raison ne sera pas d'un grand poids auprès d'un savant, mais elle fait impression sur ceux qui connaissent les hommes.

VI.

SUPPOSONS pourtant qu'un homme, tel que le cardinal de *Richelieu*, eût voulu donner en effet au roi son maître des conseils pour gouverner après sa mort, comme il lui en avait donné pendant sa vie: quel est l'homme qui en ouvrant ce livre ne s'attendra pas à voir tous les secrets du cardinal de *Richelieu* développés, et la grandeur et la hardiesse de son génie respirant dans son

teſtament? Qui ne ſe flattera pas de lire des conſeils fins et hardis, convenables à l'état préſent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, et ſur-tout du monarque? Par le premier chapitre, il eſt évident que l'auteur feint d'écrire en 1640; car il fait dire au cardinal de *Richelieu* dans un jargon barbare, parlant de la guerre avec l'Eſpagne: *Ce n'eſt pas que dans cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous eſt arrivé aucun accident, etc.* Or cette guerre avait commencé en 1635, et le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails de cas privilégiés, des appels comme d'abus, du droit d'indult, et des vents qui règnent ſur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie? Certes le fauſſaire eſt bien mal-adroit. La véritable cauſe de cette faute d'omiſſion, c'eſt que dans pluſieurs autres endroits du livre, l'auteur, oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 et en 1640, s'aviſe enſuite d'écrire en 1635. Il donne à *Louis XIII* vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente; contradiction palpable, et démonſtration évidente d'une ſuppoſition que rien ne peut pallier.

VII.

QUOI! *Louis XIII* eſt engagé dans une guerre ruineuſe contre la maiſon d'Autriche; les ennemis ſont aux frontières de la Champagne et de la Picardie; et ſon premier miniſtre, qui lui a promis des conſeils, ne lui dit rien, ni de la manière dont il faut ſoutenir cette guerre dangereuſe, ni de celle

dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer? Quoi, pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier *Oxenſtiern*, avec l'armée du duc de *Veimar*, avec la Savoie, avec le Portugal et la Catalogne? On ne trouve rien ſur les révolutions que le cardinal lui-même fomentait en Angleterre; rien ſur le parti huguenot, qui reſpirait encore la faction et la vengeance. Il me ſemble voir un médecin qui vient pour preſcrire un régime à ſon malade, et qui lui parle de toute autre choſe que de ſa ſanté.

VIII.

Celui qui a débité ces idées, ſous le nom du cardinal de *Richelieu*, commence par ſe ſervir des ſuccès mêmes que ce grand homme avait eus dans ſon miniſtère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces ſuccès au roi ſon maître. Le cardinal avait abaiſſé les grands du royaume qui étaient dangereux, les huguenots qui l'étaient davantage, et la maiſon d'Autriche qui avait été encore plus à craindre; de-là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi dès qu'il était entré dans le conſeil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal: *Lorſque votre majeſté ſe réſolut de me donner en même temps, et l'entrée de ſes conſeils, et grande part en ſa confiance, je lui promis d'employer toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, remettre tous les ſujets dans leur devoir, et relever ſon nom dans les nations*

étrangères au point où il devait l'être, etc. Or il est de notoriété publique, que quand *Louis XIII* consentit à mettre le cardinal de *Richelieu* dans le conseil, il était bien éloigné de connaître le bien qu'il procurait à la France et à lui-même. Il est public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand homme, ne fit que céder aux instances de la reine sa mère, qui triompha enfin de la répugnance de son fils, après s'être donné les plus grands mouvemens pour introduire dans le conseil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme sa créature, et par qui elle espérait gouverner. On eut même besoin de gagner le marquis de *la Vieuville*, surintendant des finances, qui consentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conseil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année se passa en jalousies, en cabales, en factions secrètes; le cardinal ne prit que peu-à-peu l'ascendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaisir que le cardinal de *Richelieu* n'eut les provisions de premier ministre qu'en 1629 le 21 novembre; *Louis XIII* les signa seul de sa main. Ces lettres-patentes sont adressées par le roi au cardinal même; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les appointemens attachés à cette nouvelle dignité y sont en blanc, le roi laissant à la magnificence et à la discrétion de son ministre le soin de prendre au trésor public de quoi soutenir la grandeur de cette place.

Je reviens, et je dis qu'il n'est pas vraisemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les

discours qu'on lui prête. Il est beau de faire tant de grandes choses, mais il est téméraire de les promettre; et c'eût été le comble du ridicule et de l'indécence, de dire au roi son maître, en entrant dans ses conseils, *Je relèverai votre nom.* On lui fait raconter sans bienséance et avec infidélité ce qu'il a fait: il ne dit rien du tout de ce qu'il faut faire. Pourquoi? c'est que l'un était fort aisé et l'autre très-difficile.

IX.

Par le peu qu'on vient de dire, il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir, ni au caractère du ministre à qui on le donne, ni au roi auquel on l'adresse, ni au temps où on le suppose écrit; j'ajouterai encore, ni au style du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou six de ses lettres, pour juger que ce n'est point du tout la même main; et cette preuve suffirait pour quiconque a le moindre goût et le moindre discernement. D'ailleurs le cardinal de *Richelieu*, obligé de faire quelquefois des actions violentes, ne laissait point échapper dans ses écrits de paroles dures et indécentes. S'il agissait avec hardiesse, il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût certainement pas appelé dans un ouvrage politique la marquise du *Fargis*, dame-d'atour de la reine régnante, *la Fargis*. C'est manquer aux premières lois du respect et de la bienséance, en parlant au roi et à la postérité. Cette indigne expression est tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé: *Histoire du ministère du*

cardinal de Richelieu. L'auteur du testament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri sans doute par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra se persuader qu'un premier ministre, qui suppose la paix faite avec l'Espagne, parle des Espagnols en ces termes: *Cette nation avide et insatiable, ennemie du repos de la chrétienté?* C'est ainsi qu'on aurait pu parler de *Mahomet II*. Serait-il possible qu'un prêtre, un cardinal, un premier ministre, un homme sage écrivant à un roi sage, et écrivant un testament qui devait être exempt de passion, se fût emporté (dans le temps de cette paix supposée) à des expressions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre?

X.

Est-il vraisemblable qu'un homme d'État, qui se propose un ouvrage aussi solide, dise *que le roi d'Espagne, en secourant les huguenots, avait rendu les Indes tributaires de l'enfer; que les gens de palais mesurèrent la couronne du roi par sa forme, qui étant ronde n'a point de fin; que les élémens n'ont de pesanteur que lorsqu'ils sont en leur lieu; que le feu, l'air, ni l'eau ne peuvent soutenir un corps terrestre, parce qu'il est pesant hors de son lieu;* et cent autres absurdités pareilles, dignes d'un professeur de rhétorique de province dans le seizième siècle, ou d'un répétiteur irlandais qui disputent sur les bancs.

XI.

Y a-t-il encore une grande vraisemblance que le cardinal de *Richelieu*, si connu par ses galanteries, et même par la témérité de ses désirs, ait recommandé la chasteté à *Louis XIII*, prince chaste par tempérament, par scrupule et par ses maladies ?

XII.

Après de si fortes présomptions, quel homme de bon sens peut résister à cette preuve évidente de faux qui se trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette supposition que la paix est faite ? *Vous êtes parvenu*, dit-on, *à la conclusion de la paix... Votre majesté n'est entrée dans la guerre... etc. et n'en est sortie... etc.* Un imposteur, dans la chaleur de la composition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette absurdité énorme ; mais un premier ministre, quand il fait la guerre, ne peut pas assurément dire que la paix est conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maison d'Autriche, quoique toutes les puissances négociassent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il est vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondemens des traités de Munster qui ne furent consommés qu'en 1648, et l'auteur du testament fait parler le cardinal de *Richelieu* tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni supposer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Espagnols avec lesquels il voulait traiter.

XIII.

FAUDRA-T-IL à cette preuve palpable de l'imposture, ajouter une bévue moins forte, à la vérité, mais qui ne décèle pas moins un menteur ignorant? Il fait dire à un premier ministre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que *le roi a refusé le secours des armes ottomanes contre la maison d'Autriche.* S'il s'agit d'un secours que le Turc voulait envoyer aux armées françaises, le fait est faux, et l'idée en est ridicule: s'il s'agit d'une diversion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de *Richelieu*, sait assez que de telles offres ne se refusent pas.

XIV.

COMME il paraît par le premier chapitre, que l'imposteur écrivait après la paix des Pyrenées, dont il avait l'imagination remplie, il paraît par le second qu'il écrivait après la réforme que fit *Louis XIV* dans toutes les parties de l'administration. *Je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse*, dit-il, *les gentilshommes et autres personnes laïques posséder par confidence, non-seulement la plus grande partie des prieurés et abbayes, mais aussi des cures et évêchés. Maintenant les confidences... sont plus rares que les légitimes possessions ne l'étaient en ce temps-là.* Or il est certain que dans les derniers temps de l'administration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques posséder des bénéfices. Lui-même avait fait donner

cinq abbayes au comte de *Soissons*, qui fut tué à la Marfée ; M. de *Guise* en possédait onze ; le duc de *Verneuil* avait l'évêché de Metz ; le prince de *Conti* eut l'abbaye de St Denis en 1641 ; le duc de *Nemours* eut l'abbaye de St Rémi de Rheims ; le marquis de *Tréville* celle de Moutier-Ender, sous le nom de son fils ; enfin le garde des sceaux *Châteauneuf* conserva plusieurs abbayes jusqu'à sa mort arrivée en 1643 ; et on peut juger si cet exemple était suivi. Le nombre des laïques qui jouissaient de ces revenus de l'Etat est innombrable. Il n'y a qu'à voir les mémoires du comte de *Gramont* pour se faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas si c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Eglise à des séculiers ; mais je dis qu'un imposteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de *Richelieu* d'une réforme qui n'existait pas.

XV.

Dans ce même second chapitre, le faiseur de projets, qui est indubitablement un homme d'église, trop prévenu en faveur des prétentions du clergé, et trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 et en 1638 le cardinal de *Richelieu* avait fait rendre des arrêts du conseil, par lesquels tout évêque qui se croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de sa prétention. Cet écrivain ne savait pas qu'un

évêque ministre d'Etat s'intéresse plus aux droits du trône qu'aux prétentions ecclésiastiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier ministre pour le faire parler. C'est l'âne qui se couvre de la peau du lion, et qu'on reconnaît bientôt à ses oreilles.

XVI.

Le faussaire ignorant, dans ce même chapitre second, où il entretient le roi des universités et des colléges, au lieu de lui parler de ses vrais intérêts, dit dans son style grossier: (*Section X*) "L'histoire de *Benoît XI*, contre lequel les cordeliers, piqués sur le sujet de la perfection de la pauvreté, savoir, du revenu de *S.t François*, s'animèrent jusqu'à tel point que non-seulement ils lui firent ouvertement la guerre par leurs livres, mais de plus par les armes de l'empereur, à l'ombre desquels un antipape s'éleva, au grand préjudice de l'Eglise, est un exemple trop puissant pour qu'il soit besoin d'en dire davantage." Certainement le cardinal de *Richelieu*, qui était très-savant, n'ignorait pas que cette aventure, dont parle le faussaire, était arrivée au pape *Jean XXII* et non pas au pape *Benoît XI*. Il n'y a guère de fait dans l'histoire ecclésiastique plus connu que celui-là; son ridicule l'a rendu célèbre; il n'était pas possible que le cardinal s'y fût mépris. D'ailleurs, pour apprendre à un roi combien les querelles de religion sont dangereuses, on avait à citer cent exemples plus frappans.

XVII.

DANS cette même section X du chapitre II, où il est question des jésuites : *Cette compagnie*, dit-il, *qui est soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, suivant les lois d'une bonne politique, être beaucoup autorisée dans un Etat auquel une communauté puissante doit être redoutable.* Je sais bien que ce trait est adouci quelques lignes après ; mais, de bonne foi, le cardinal de *Richelieu* pouvait-il croire les jésuites redoutables, lui qui savait ne les rendre qu'utiles, et les punir souvent? lui qui ne craignait ni la reine, ni les princes, ni la maison d'Autriche, aurait-il craint quelques religieux? Il avait exilé plusieurs jésuites, aussi-bien que quelques pères de l'oratoire, et d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales ; mais ni lui ni l'Etat n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il serait assurément bien étrange que le vainqueur de la Rochelle se fût plus défié, dans son testament politique, des jésuites que des huguenots. Cette réflexion n'est pas une preuve convaincante; mais jointe aux autres, elle sert à faire voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier ministre, n'en a pu prendre l'esprit.

XVIII.

S'IL fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre aussi gros que le *Testament politique*, que la fourberie a composé, que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom ont fait admirer, que la

patience

patience du lecteur peut à peine achever de lire, et qui ferait ignoré s'il avait paru sous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue, indiqué quelques-unes de ces preuves, qui décèlent l'imposture aux yeux de quiconque a du jugement et du goût. En voici une qui est sans replique. L'auteur qui étale, et encore mal à propos, une vaine et fausse érudition sur l'histoire de l'Eglise, sur le commerce, sur la marine, s'avise au chap. IX, sect. VI, de dire, à propos d'établissemens dans les Indes: *Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire, Dracke, Thomas Cavendish, Herberg, l'Hermite, Lemaire, et feu M. le comte Maurice, qui envoya douze navires à dessein d'y faire commerce, ou d'amitié ou de force, n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établissement.* Remarquez dans quel temps l'imposteur fait parler le cardinal de *Richelieu*, c'est en 1640, c'est dans le temps même que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie, gouvernait le Brésil au nom des Provinces-Unies; c'est après que la compagnie hollandaise des Indes occidentales avait fait des progrès considérables depuis 1622 sans interruption: remarquez encore qu'au commencement de cette même section VI, l'auteur avoue que *les Hollandais ne donnent pas peu d'affaires aux Espagnols dans les Indes occidentales, où ils occupent la plus grande partie du Brésil.* En vérité, peut-on mettre sur le compte d'un homme d'Etat un tel fatras d'erreurs et de contradictions? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays

immenſes dans l'Amérique. Quant à *Dracke* et à *Thomas Cavendish*, leurs exemples ſont cités très-mal à propos : ils ne furent pas envoyés pour faire des établiſſemens, mais pour ruiner ceux des Eſpagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des priſes ; et c'eſt à quoi ils réuſſirent.

XIX.

Si on voulait ſe donner la peine de lire le teſtament politique avec attention, on ſerait bien ſurpris de voir qu'en effet ce livre eſt plutôt une critique de l'adminiſtration du cardinal qu'une expoſition de ſa conduite, et une ſuite de ſes principes : tout y roule ſur deux points, dont le premier eſt indigne de lui, et dont le ſecond eſt un outrage à ſa mémoire.

Le premier objet eſt un lieu-commun puéril, vague, un catéchiſme pour un prince de dix ans, et bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années ; tels ſont ces chapitres : *Que le fondement du bonheur d'un Etat eſt le règne de* DIEU ; *que la raiſon doit être la règle de la conduite ; que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers ; que la prévoyance eſt néceſſaire ; qu'il faut deſtiner un chacun à l'emploi qui lui eſt propre ; qu'il eſt important d'éloigner les flatteurs, médiſans, feſeurs d'intrigues* ; et vingt autres découvertes de cette fineſſe et de cette profondeur, accompagnées d'avis qui auraient été une inſulte à *Louis XIII*, prince éclairé, et qui eût été en droit de répondre à ſon miniſtre, à ſon ſerviteur : Parlez ainſi à mon fils, et reſpectez plus votre maître.

Le second point, qui est sur-tout renfermé dans le neuvième chapitre, roule sur les projets d'administration imaginés par l'auteur; et de tous ces projets il n'y en pas un seul qui ne soit précisément le contre-pied de l'administration du cardinal. L'auteur se met en tête d'abolir les comptans, ou de les réduire par grâce à un million d'or. Les comptans sont des ordonnances secrètes pour des affaires secrètes, dont on ne rend point compte. C'est le privilége le plus cher de la place d'un premier ministre. Son ennemi seul en pourrait demander l'abolition.

XX.

Ce chapitre neuvième du testament politique porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la supposition la plus mal-adroite: c'est là que tout est faux, réflexions, faits et calculs; c'est là que l'auteur avance que quand on établit un impôt, on est obligé de donner une plus grande solde au soldat; ce qui n'est pourtant arrivé ni sous *Louis XIII* ni sous *Louis XIV*; c'est là qu'en soulageant le peuple de dix-sept millions de taille, il porte tout d'un coup à cinquante-sept millions les revenus du roi, qu'il suppose n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq: et il le suppose encore avec ignorance; car les tailles allaient seules d'ordinaire à trente-cinq millions: les fermes à onze etc.; c'est là qu'il se propose de rembourser les rentes établies par le cardinal, dont plusieurs étaient au denier vingt, qu'il

appelle *le denier cinq* ; d'ôter aux tréſoriers de France les deux tiers de leurs gages ; de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand-conſeil, à toutes les cours qu'il appelle *ſouveraines*, dans le temps même qu'il les met au rang des payſans. N'était-il pas bienſéant au cardinal de *Richelieu* de propoſer cette extravagance pour avilir un corps, dont il avait l'honneur d'être membre par ſa qualité de pair de France, dignité dont il feſait autant de cas que de celle de cardinal?

XXI.

A l'égard de la guerre on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ſes réflexions vagues, générales et chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler et ſoudoyer la nobleſſe : il veut que tout gentilhomme ſoit forcé de ſervir à l'âge de vingt ans ; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq ; que les vivres ne ſoient confiés qu'à gens de qualité ; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, et cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagemens et en habits. Quel projet pour un miniſtre! En vérité l'idée d'enrôler la nobleſſe de force, et de faire payer la taille au parlement, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces feſeurs de projets, qui dans leur oiſiveté ſe mettent à gouverner l'Europe ? Dans le même

chapitre neuvième il traite de la marine ; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne, lesquels n'existent pas plus que ceux de *Carybde* et de *Scylla :* il prétend que *la seule Provence a beaucoup plus de ports grands et assurés que l'Espagne et l'Italie tout ensemble ;* hyperbole qui ferait soupçonner que le livre serait d'un provençal qui ne connaîtrait que Toulon et Marseille, plutôt que d'un homme d'Etat qui connaissait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandestin a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de *St Pierre* n'en a montré, quand il a voulu attribuer une partie de ses *idées politiques* au duc de *Bourgogne.*

Le projet de finances, qui remplit presque tout le dernier chapitre, est tiré d'un manuscrit qui existe encore : je l'ai vu ; il est de 1640. Il porte les revenus du roi jusqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là, par l'arrangement qu'il propose. L'auteur du testament en retranche deux, tout le reste est conforme. Rien n'est si commun que des projets de cette espèce ; les ministres en reçoivent, et les lisent rarement. Le faussaire, en copiant ces idées, fait bien voir qu'il ne s'était pas donné la peine de connaître par lui-même les finances de *Louis XIII.* Il avance hardiment que chacune des cinq années de la guerre n'avait coûté que soixante millions ; cela n'est pas vrai ; j'ai en

main l'état de l'année 1639, il se monte à soixante-dix-huit millions neuf cents mille livres. Il est encore faux qu'on ait payé ces charges sans moyens extraordinaires: il y eut beaucoup de taxations, beaucoup d'augmentations de gages, dont la finance fut fournie: on augmenta les droits dans les provinces, on mit une taxe d'un écu sur chaque tonneau de vin; on porta la taille de trente-six millions deux cents mille livres jusqu'à trente-huit millions neuf cents mille livres. En un mot, la plupart des choses rapportées dans ce livre sont aussi altérées que les propositions qu'on y fait sont étranges.

XXII.

On demandera, sans doute, comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de *Richelieu* l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui? Je répondrai que les hommes réfléchissent peu; qu'ils lisent avec négligence; qu'ils jugent avec précipitation, et qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie, parce qu'elle est courante.

XXIII.

Si on m'objecte que le P. *le Long*, et d'autres, ont cru le livre en effet l'ouvrage du cardinal, j'avouerai que le P. *le Long* a très-bien compilé environ trente mille titres de livres, et j'ajouterai que par cette raison-là même il n'a pas eu le temps de les examiner; mais sur-tout je répondrai que quand on aurait autant d'autorités que le P. *le Long* a copié de titres, elles

ne pourraient balancer une raiſon convaincante. Si pourtant la faibleſſe des hommes a beſoin d'autorités, j'oppoſerai au père *le Long* et aux autres, *Aubery*, qui a écrit la vie du cardinal *Mazarin*; *Ancillon*, *Richard*, l'écrivain qui a pris le nom de *Vigneul de Marville*, et enfin *la Monnoie*, l'un des critiques les plus éclairés du dernier ſiècle; tous ont cru le teſtament politique ſuppoſé.

XXIV.

Mais, dit-on, en 1664, l'abbé *des Roches*, ancien domeſtique du cardinal de *Richelieu*, donna ſa bibliothèque à la ſorbonne, à l'exemple de ſon maître; et dans cette bibliothèque on trouve un manuſcrit du teſtament conforme à l'imprimé, avec la même épître dédicatoire et la même table des matières. C'eſt ce manuſcrit même, remis à la ſorbonne, qui achève de prouver l'impoſture. Il eſt remis vingt-deux ans après la mort du cardinal, ſans aucun enſeignement, ſans la moindre indication de la part de l'abbé *des Roches*. Ce domeſtique du cardinal et la ſorbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, et ce n'eſt que depuis deux ans qu'on lui a donné place ſur des tablettes. Si le manuſcrit avait été copié ſur l'original, on l'aurait plus reſpecté, on trouverait quelques marques de ſon authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi la ſouſcription du cardinal de *Richelieu*. Elle n'y eſt point. On n'a pas oſé pouſſer l'effronterie juſqu'à ſigner ce nom. Pour peu que le cardinal eût laiſſé ſeulement quelques mémoires qui euſſent eu quelque rapport (même

éloigné) avec le teſtament, on les eût rapportés, on eût donné quelque crédit à la hardieſſe de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce miniſtre. Mais non : il n'y a pas un mot à la fin ni à la tête du manuſcrit dont on puiſſe tirer la plus légère induction. Donc l'abbé *des Roches* regardait lui-même ce manuſcrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très-long-temps dans la ſorbonne.

Imaginons un moment que le teſtament ſoit l'ouvrage du cardinal ; ce ſeul mot *teſtament* impoſe un devoir indiſpenſable à ſon domeſtique de légaliſer la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir, il eſt coupable ; il donne à tout le monde le droit de s'inſcrire en faux contre lui : mais l'abbé *des Roches* poſſédait ce manuſcrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé ; il fallait même, pour le deſſein de l'impoſteur, qu'il en courût pluſieurs copies manuſcrites, et qu'on ſe les prêtât avec myſtère, comme un monument ſingulier. Le ſilence du domeſtique, encore une fois, prouve que le maître n'eſt point l'auteur du teſtament ; et toutes les autres raiſons prouvent qu'il n'a pu l'être.

XXV.

Mais on dit qu'on diſait, il y a ſoixante et dix ans, que Mme la ducheſſe d'*Aiguillon* avait dit, il y a quatre-vingts ans, qu'elle avait eu une copie manuſcrite de cet ouvrage. On a trouvé

une

une note marginale de M. *Huet*; et cette note dit qu'on avait vu le manuscrit chez Mme d'*Aiguillon* nièce du cardinal. Ne voilà-t-il pas de belles preuves? Oui, je crois sans peine que tous ceux qui s'intéressaient à la mémoire du cardinal, voulaient avoir un manuscrit qui portait son nom, et que l'auteur voulait accréditer par ce nom même; et de-là je conclus que ce manuscrit était manifestement supposé, puisque de tous les parens, de tous les domestiques, de tous les amis de ce ministre, aucun n'a jamais pris la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

XXVI.

Que la curiosité humaine se fatigue maintenant à chercher le nom du faussaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie soit découverte? Qu'importe que *Courtilz*, ou un autre, ait forgé le testament de *Mazarin*, de *Colbert* et de *Louvois*? Qu'importe que *Stratman*, ou *Chevremont* ait pris insolemment le nom de *Charles V* duc de Lorraine? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le public est inondé? Il faut laisser dans l'oubli les auteurs qui se cachent sous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, et qui font

de la noble profession des lettres un métier aussi lâche et aussi mépriſable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX

Sur le teſtament attribué au cardinal de Richelieu.

LORSQUE M. de *Foncemagne*, en 1750, écrivit pour ſoutenir l'authenticité du *Teſtament politique*, voici ce qu'on lui répondit, et ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponſe voyagea hors de ſa patrie.

" UN académicien connu de ſes amis par la douceur de ſes mœurs, et du public par ſes lumières, a écrit contre mon ſentiment. "

" Son ouvrage eſt plein de cette ſageſſe et de cette politeſſe que ſon titre annonce. Tout homme doit ſe défier de ſon opinion, lorſqu'il eſt repris par un tel critique. "

" Mon illuſtre adverſaire emploie toute la ſagacité de ſon eſprit à prouver que ce teſtament politique, attribué au cardinal de *Richelieu*, eſt en effet de ce grand miniſtre. On voit (ce qui eſt aſſez commun) qu'il tâche de croire, et qu'il doute. Il a trop d'eſprit et trop de raiſon pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachroniſmes dont ce livre eſt rempli : il ſait ſans doute mieux que moi que les grands-hommes ne diſent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le cardinal de *Richelieu* n'a dicté ni écrit tout

l'ouvrage, et qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers subalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un testament politique destiné par un premier ministre à un roi, un ouvrage qui devait être si secret, est cependant de plusieurs mains, c'est avouer qu'il n'est pas du premier ministre."

"Si j'avais l'honneur d'entretenir ce sage adversaire qui fait douter, je lui dirais: Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce testament; pensez-vous de bonne foi que le chevalier *Walpole* se fût avisé d'écrire un catéchisme de politique pour le roi *George I?* l'idée seule vous en paraît ridicule. Examinez la situation où était le cardinal de *Richelieu* avec *Louis XIII*, et vous conviendrez peut-être que la seule pensée de faire un pareil livre pour l'usage de ce monarque était cent fois plus déplacée."

"Songez que *Louis XIII* toujours malade était menacé d'une mort prochaine; songez que le cardinal de *Richelieu* pensait à faire exclure de la régence le frère unique du roi; songez au caractère d'un ambitieux; et voyez s'il est dans son cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la sainte chapelle de Paris, des trois sentences requises pour punir les clercs; d'intituler un chapitre, *du règne de Dieu;* de recommander la chasteté, et à qui? à un monarque infirme âgé de quarante ans, auquel on espère survivre: car en 1639, et au commencement de 1640, le cardinal de *Richelieu* se portait bien encore, et vous savez jusqu'où il poussa ses espérances."

" Je ne veux que cette seule raison. Le testament fût-il aussi bien fait qu'il l'est mal ; fût-il en effet ce qu'il n'est point du tout, (un vrai testament politique) fût-il un développement sage et profond de la conduite que *Louis XIII* devait tenir avec toutes les puissances de l'Europe, avec ses alliés et ses ennemis, dans la crise la plus violente, avec sa femme, avec son frère, avec les princes de son sang, et ses généraux et ses ministres ; en un mot l'ouvrage fût-il digne du cardinal de *Richelieu*, j'oserais croire encore qu'il n'en est point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'est pas dans la vraisemblance qu'*Agrippa* fasse un tel testament politique pour *Auguste*, ni *Séjan* pour *Tibère*, ni *la Trimouille* pour *Charles VII*, ni *George d'Amboise* pour *Louis XII*, ni *Volsey* pour *Henri VIII*, ni *Buckingham* pour *Jacques I*, ni *Olivarès* pour *Philippe IV*, ni enfin *Richelieu* pour *Louis XIII*. Un ministre dit à son maître de vive voix tout ce qu'il croit important, et sur-tout il ne fait point de testament pour lui dire des choses vagues, inutiles et fausses. "

Scilicet is magnis labor est, ea cura potentes
Sollicitat. . . . . .

" Ces sortes de livres sont d'ordinaire le partage des politiques oisifs. Quand le duc de *Sulli* dans sa retraite fit composer ses mémoires par ses secrétaires, il ne donna point de leçons d'enfans à *Louis XIII.* "

" Vous avez beau employer toutes les ressources de votre esprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparses dans le testament

politique pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'ame du cardinal de *Richelieu.*"

" Eh, Monsieur, vous savez mieux que moi que *Balzac*, *Sirmond*, *Chapelain*, *Silhon*, *Sérisi* en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux-communs sont-ils un si grand mérite? ne trouve-t-on pas des maximes par-tout? J'ouvre le prétendu testament de *Louvois* dont *Courtilz* est l'auteur; j'y vois: *L'exemple tient très-souvent lieu de raison. Il est de la prudence de faire place au torrent, il perd sa rapidité dans sa course. Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ses égaux et la haine de ses supérieurs.* Il y en a cent de cette espèce. On en trouve dans le testament ridicule du cardinal *Alberoni*, et dans celui du maréchal de *Belle-Isle.* Je suppose que quelques-unes des maximes et des anecdotes qui sont dans le livre attribué au cardinal, aient été en effet recueillies de sa bouche; s'ensuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage? faut-il d'ailleurs de si grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonstances de la vie privée d'un prince, d'un ministre, et pour savoir les appliquer? n'est-ce pas un artifice commun pratiqué non-seulement par tous ceux qui se sont avisés de forger des testamens politiques, mais par les auteurs de tous les faux mémoires dont nous sommes inondés?"

" Vous avez déterré comme moi un misérable manuscrit plein d'antithèses et d'hyperboles, digne du pédant *Granger*, intitulé *Testamentum politicum.* Il paraît que cette rapsodie pouvait

annoncer à toute force un ouvrage plus étendu, et de-là vous inférez que le cardinal de *Richelieu* pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, et que c'est son testament politique ! A quoi est-on réduit en tout genre, quand on veut prouver ce qui est improbable ?"

" Nous pouvons, Monsieur, mettre au rang des mensonges imprimés le petit traité du capucin *Joseph, de l'unité du ministre*, présenté à *Louis XIII*.

" De bonne foi pensez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi, par lequel il lui enseignait qu'il fallait qu'un roi *crût en tout son premier ministre, qu'il ne crût rien contre son premier ministre, qu'il révélât à son premier ministre tout ce qu'on lui dirait contre lui, qu'il comblât d'honneurs et de biens son premier ministre, qu'il donnât une autorité sans bornes à son premier ministre ?* Est-il bien vraisemblable qu'un grand-homme se soit servi auprès d'un maître très-défiant d'un artifice si grossier ? Si un capucin ami de votre maître-d'hôtel venait vous présenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans son couvent, et vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel."

" Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, et avoir jusqu'ici écrit en critique sur cette matière, j'ose vous parler à présent en citoyen."

" Parmi les maximes très-triviales dont le testament politique est plein, il y en a de fort dures. Parmi les conseils qu'on ose y donner, il y en a

de bien violens. L'auteur du teſtament a cru qu'en feſant parler le cardinal de *Richelieu* il faliait le faire parler en homme d'une ſévérité outrée, comme *Corneille*, en mettant les anciens Romains ſur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil et de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt comme un domeſtique parle ſouvent avec fierté au nom de ſon maître."

" Mais, Monſieur, quel ſervice rendrait-on aux hommes en voulant mettre ſous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand miniſtre des maximes impitoyables ? Nous vivons ſous un roi doux, bienfeſant, indulgent ; mais il ſe peut faire que dans la ſuite des ſiècles la nation ait des ſouverains moins remplis d'humanité. Ne feront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la ſuprême puiſſance, quand ils croiront que le plus grand miniſtre de l'Europe a conſeillé à ſon maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magiſtrats qui conſument leur vie à étudier et à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, et qui n'ont d'autre récompenſe de leurs travaux que leurs travaux mêmes ; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits et de leurs priviléges, enfin de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand conſeil, etc. et d'enrôler la nobleſſe comme des payſans ? Ces deux propoſitions, auſſi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû ſuffire pour deſſiller les yeux ?"

" Non-ſeulement je vous ſoumets, Monſieur,

toutes les raisons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon esprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre-humain. Remercions à jamais le juste, le modéré, l'élégant précepteur du duc de *Bourgogne*, d'avoir écrit le *Télémaque*; et souhaitons que le cardinal de *Richelieu* n'ait point écrit ce testament."

" Vous avez un cœur digne de votre génie: que l'un et l'autre s'unisse pour daigner m'éclairer si je me trompe."

M. de *Foncemagne* a travaillé depuis à m'éclairer; il a cherché par-tout des copies du testament politique; il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage, et l'a rendu encore plus célèbre par ses remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles instructions; et j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES

Sur l'authenticité du testament politique attribué au cardinal de Richelieu, et sur les remarques de M. de Foncemagne.

Objection.

Il est dit dans la préface du *Testament politique* du cardinal de *Richelieu* nouvellement imprimé à Paris chez *le Breton* 1764:

" M. de *Voltaire* attaqua le testament politi-
» que en 1749 dans une courte dissertation inti-
» tulée, *Des mensonges imprimés etc.* Le para-
» doxe qu'il voulait établir trouva des contra-
» dicteurs. Entre les écrits qui furent publiés

„ on distingua celui qui portait le titre de *Lettre*
„ *sur le testament politique ;* lettre polie et
„ solide, dans laquelle M. de *Voltaire* ne put
„ avoir à se plaindre que de la force des
„ preuves qu'on lui opposait. "

Réponse.

L'OPINION de M. de *Voltaire*, bien loin d'être un paradoxe, est l'opinion d'*Auberi* historiographe du cardinal de *Richelieu*, et pensionné de la duchesse d'*Aiguillon* sa nièce. C'est l'opinion de *Gui Patin*, de *Richard*, de *le Vassor*; c'est le sentiment d'*Ancillon*, de l'auteur très-instruit déguisé sous le nom de *Vigneul*, du père d'*Avrigny* auteur des excellens mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, du judicieux et profond *le Clerc*, et enfin du sage et savant *la Monnoie*.

Quelle autorité plus forte que celle d'*Aubery*, qui écrivait sous les yeux de la nièce du cardinal, de sa nièce chérie, dépositaire de tous ses sentimens et de tous ses papiers? Serait-il possible que l'écrivain de la vie du cardinal eût supprimé un fait aussi essentiel que celui du testament politique qui devait avoir été présenté à *Louis XIII* par la famille du cardinal, et dont une copie authentique devait être entre les mains de cette duchesse? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux testament? Ne lui aurait-elle pas dit, comment oubliez-vous un ouvrage si intéressant, si public, et qu'on croit si glorieux pour mon oncle? M. de *Foncemagne* fait assez du moins que c'est ainsi

qu'en aurait usé une troisième ducheſſe d'*Aiguillon*, non moins célèbre que les deux autres par tout ce qui peut mériter l'eſtime et les hommages du public.

Non-ſeulement *Aubery* ne parle point de ce teſtament dans cette hiſtoire, mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal *Mazurin*: (a)

" On a imprimé ces derniers jours (c'eſt-
» à-dire en 1688) un teſtament politique du
» cardinal de *Richelieu*, contre lequel il n'y
» a point de lecteurs, pour peu de lumière
» ou de connaiſſance qu'ils aient de l'hiſtoire
» du temps, qui ne réclament et ne ſe ré-
» crient. Il ne faut pour le détruire que les
» mêmes raiſons dont l'imprimeur ſe ſert pour
» eſſayer de l'établir.

» Ce n'eſt en effet qu'un ouvrage de doc-
» trine, qui traite particulièrement des appels
» comme d'abus, des cas privilégiés, de la ré-
» gale prétendue par la ſainte chapelle ſur
» tous les évêchés de France, des exemptions
» du patronage eccléſiaſtique et laïque, du
» droit d'indult et d'autres matières ſembla-
» bles: de ſorte que c'eſt tacitement repro-
» cher à un ſi fameux miniſtre l'ambition et
» la honte d'avoir voulu s'ériger en auteur,
» et faire à peu près des recherches comme
» celles de *Paſquier*.

» D'ailleurs étant un ouvrage aſſez gros,
» et rempli d'obſervations fort communes,
» on ne ſaurait s'imaginer auquel de ſes ſecré-

(a) *Aubery*, Hiſtoire du cardinal *Mazarin*, tome IV, pages 337 et 338, édit. de 1718, à Amſterdam chez *le Cène*.

» taires il l'aurait dicté, et encore moins comme
» il l'aurait écrit lui-même. Il est constant que
» le cardinal de *Richelieu* a toujours dicté, et
» n'a jamais guère écrit.

» Mais il y a plus: on y remarque force
» impertinences, bévues et suppositions. Ce pré-
» tendu testament commence par une lettre
» du testateur au feu roi, avec la souscription
» *Armand Duplessis*: cependant il n'a jamais
» souscrit ses lettres à *Louis XIII* que de
» deux manières, ou comme évêque, ou comme
» cardinal. La première des deux était *l'évê-*
» *que de Luçon*, et l'autre *le cardinal de*
» *Richelieu*. Il n'y en doit point avoir de troi-
» sième; et s'il s'en trouve, ce ne peut être
» qu'une pièce supposée.

» On opine à peu près de même du repro-
» che qu'on lui fait faire aux ennemis de mar-
» quer l'année 1638 pour lui avoir été favo-
» rable, sur ce que la prise de Brisac devait
» avoir effacé toutes nos disgraces. Ce lui
» aurait été une espèce de crime que d'omettre
» notre plus signalé bonheur de cette année-
» là, qui fut la naissance de monseigneur le
» dauphin.

» Cette omission donc n'était guère moins
» remarquable que la contradiction qui se voyait
» au même testament, où il est dit, tantôt
» que la paix était faite et tantôt qu'elle ne
» l'était pas. D'où il se peut infailliblement
» conclure que cette pièce est d'autant plus
» fausse qu'elle était tout-à-fait inutile."

Quand il n'y aurait que cette preuve elle

suffirait, à mon avis, pour constater que le testament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*.

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition, est le savant *la Monnoie*; on veut recuser aujourd'hui son témoignage, parce qu'il est trop décisif, et on se contente de dire *que ce savant homme n'avait pas tourné ses études du côté de ces recherches*.

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses dernières années; voyez sa *Vie de Ménage*, ses additions au *Ménagiana*, sa dissertation sur le livre des *Trois imposteurs*; c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes.

Vous assurez, malgré la déposition formelle de l'historiographe du cardinal de *Richelieu*, payé pour faire son panégyrique, que le testament politique est de ce ministre. On vous y montre des méprises grossières, indignes de tout homme en place et de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de *Richelieu* est en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage signé de sa main; vous n'avez que cette unique ressource, et encore nous examinerons si cette preuve serait décisive.

Objection.

Il ne paraît pas facile, dit-on dans la préface de l'éditeur du nouveau testament politique, *de concilier l'opinion où l'on était à l'hôtel de Richelieu que le testament politique était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les héritiers du cardinal si on avait quelque notion que le manuscrit du testament ait jamais été dans leur maison, on répondit unanimement que personne n'en avait eu la moindre connaissance avant l'impression.*

Réponse.

Rien n'est plus aisé à concilier. M. de *Voltaire* chercha ce manuscrit dans l'hôtel de Richelieu, il ne l'y trouva pas, et les dépositaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet le seul exemplaire manuscrit qui avait été chez madame la duchesse d'*Aiguillon* seconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré en 1705 avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en son lieu de quelle autorité est ce manuscrit.

Réflexion.

D'où venait l'édition du prétendu testament politique imprimé en 1688? pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ses garans, ses autorités? d'où a-t-il reçu ce manuscrit? C'est une pièce si importante par le nom du respectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle est adressée, par le

sujet qu'elle annonce, que l'éditeur est indispensablement obligé de dire et de prouver comment un écrit de cette nature était tombé entre ses mains; il ne l'a pas fait; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en est pas de même, ce me semble, des mémoires du cardinal de *Retz*, de *Talon*, de *Montchal*, de *la Porte*. Personne n'a douté des auteurs de ces mémoires, au lieu qu'une foule de savans critiques a toujours nié que le testament politique fût de l'illustre cardinal de *Richelieu*. Ce testament est bien autrement important que tous les mémoires dont nous parlons.

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute sur leurs auteurs. Au contraire les anachronismes, les erreurs de toute espèce qui fourmillent dans le testament du cardinal, font naître des doutes dans l'esprit de tous ceux qui réfléchissent.

Objection.

M. *de Foncemagne* dit *que dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un testament politique du cardinal de Richelieu relié en maroquin rouge.*

Réponse.

Il sait bien que ce maroquin rouge n'est pas une preuve que ce testament fut présenté à *Louis XIII*. Un romain qui aurait eu dans sa bibliothèque un *Pétrone* en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux

d'un jeune débauché sortant des écoles, était l'ouvrage du consul *Petronius?* On aurait beau relier les fausses décrétales en maroquin rouge, elles n'en seraient pas moins fausses.

Aussi le judicieux M. de *Foncemagne* ne fait pas grand fond sur cette preuve qu'il allègue.

Objection très-forte de M. de Foncemagne.

Ce sage et savant critique me fait une objection bien plus importante, et qui peut faire une très-grande impression sur les esprits; c'est qu'il se trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du testament du cardinal de *Richelieu*. Je ne suis pas à portée de la voir dans le fond de mes déserts; et quand je serais au louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière est presque entièrement refusée. Je fais lire la lettre de M. de *Foncemagne*, je dicte mes doutes, et je lui demande des éclaircissemens.

Le nouveau testament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge de la main du cardinal de *Richelieu*; ces corrections d'une demi ligne sont dans le discours préliminaire intitulé *Maximes d'Etat* ou *Testament politique*, succinte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succinte narration on prétend que le cardinal de *Richelieu* a écrit de sa main:

Monaco
si vous reperdez
Aire
galères d'Espagne
perdues par la tempête

distribution de bénéfices.

Réponse.

Je supplie d'abord M. de *Foncemagne* de vouloir bien instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de *Richelieu* avec ces notes marginales ; cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable ; je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal faisait souvent mettre de pareilles notes par *Bois-Robert* et par son médecin *Citois*, comme le rapporte *Pélisson* dans son histoire de l'académie, au sujet de la critique du *Cid*. Je m'en rapporte entièrement à M. de *Foncemagne*, comme je le dois.

En second lieu, oserais-je dire que cette *narration succinte* qui est au-devant du testament politique me paraît une preuve évidente de la supposition du testament ?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ses réflexions qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authenticité du testament politique était combattue hautement par plusieurs écrivains.

Comment ne se trouva-t-il personne dans sa maison qui opposât cette pièce victorieuse à l'incrédulité des savans ? comment sur-tout la seconde duchesse d'*Aiguillon* ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat *Aubery* pensionnaire de sa maison, auteur de l'histoire de son grand oncle ? Il osait s'inscrire en faux contre le testament, dont elle avait, dit-on,

dit on, l'original marginé de la main du cardinal; n'y a-t-il pas la plus grande vraisemblance qu'elle ne pouvait confondre *Aubery*, puisqu'elle ne le confondit pas, et que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout? Enfin si tout le testament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas signé de sa main?

Accordons que la petite note, *si vous reperdez Aire*, est du cardinal, qu'en pouvez-vous conclure? qu'il est physiquement impossible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu testament politique. Aire avait été prise par le maréchal de *la Meilleraie* le 27 juillet 1641; elle fut reprise par les Espagnols la même année, le vingt-six auguste (que nous appellons le mois d'*Aouſt* par corruption;) donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu testament à la suite de la narration succinte. Et cependant on le fait parler dans son prétendu testament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce dessein, je le veux; il dit à M. de *Montchal* archevêque de Toulouse, son ennemi, en le trompant et en répandant des larmes, (*b*) qu'il voulait ressembler à l'empereur *Auguſte*. A la bonne heure. *Auguſte* avait fait rédiger un état des forces de l'empire, des finances, de légions, des frontières, des voisins de l'empire, comme les Germains septentrionaux, les Daces, les Parthes etc. Il n'est point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raisonné dans son

(*b*) Mémoires de *Montchal*, page 202 et 216.

cabinet: c'eſt ce que le cardinal voulait et devait faire, et c'eſt aſſurément ce qu'on ne trouve pas dans le teſtament politique: il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1641; ce fut alors que la conſpiration du grand-écuyer *Cinq-Mars* commença à ſe tramer contre lui: il n'eut dès-lors aucun moment de repos; ſa ſanté s'altéra, et ce miniſtre au bord de ſon tombeau, feſant couler le ſang ſur les échafauds, n'eut pas ſans doute le loiſir d'imiter *Auguſte*.

Mais que devient donc cette note qu'on croit écrite de ſa main à la fin de la narration ſuccinte, qui eſt ſuivie des projets de l'abbé de *Bourzeys*, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlemens, et pour enrôler la nobleſſe par force? Cette note s'explique d'elle-même, et en voici le ſens naturel.

J'ai eu à peine le temps, M. l'abbé, de parcourir la narration ſuccinte que vous avez faite en mon nom pour me flatter; vous ne deviez pas dire que *dès que j'entrai au conſeil* en 1624, par la faveur de la reine-mère, *je promis au roi d'employer toute mon induſtrie et toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, et relever ſon nom*; premièrement, parce qu'un tel diſcours eſt rempli d'un orgueil inſupportable; ſecondement, parce qu'il eſt entièrement faux. Toute la France ſait que dans l'année 1624 j'entrai au conſeil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps ſollicité le marquis de *la Vieuville*, à qui

je jurai sur l'eucharistie une amitié inviolable, et que je fis ensuite exiler, je n'eus d'abord aucun crédit, aucun département : le roi ne connaissait pas alors tout mon zèle, et je n'avais rendu aucun service signalé.

Vous parlez avec trop d'emphase, *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à Castelnaudari.* Tout le monde sait assez que cette grande victoire fut à peine une escarmouche. Le duc de *Montmorenci* étant allé reconnaître un poste à la tête de soixante maîtres, un corps avancé, qui se trouva vis-à-vis sur le bord d'un fossé, tira quelques coups ; *Montmorenci*, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le fossé, et n'étant suivi que de six personnes seulement, il fut percé de coups et fait prisonnier : il est vrai que je l'ai fait mourir sur un échafaud, mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

Vous me louez beaucoup ; de justes éloges encouragent ; mais certains mensonges imprimés ou manuscrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous sur-tout dans votre narration de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave et fidelle nation espagnole, avec laquelle je suis déjà en négociation ; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires de l'enfer* ; ces invectives sont d'un mauvais rhéteur, et non d'un ministre.

Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc *Henri de Roban*, ne me faites pas dire *que sa terreur panique nous a fait perdre*

la Valteline. Nul guerrier n'a été moins ſujet aux terreurs paniques que lui; et vous reſſembleriez à ce poëte italien qui dans un opéra introduit *Céſar* criant aux ſiens dès la première ſcène, *alla fuga, allo ſcampo, ſignori.* Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parſemez votre narration ſuccinte, et mettez des vérités à la place des injures.

Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous ſoit enlevé. Parlez de la dernière diſtribution des bénéfices, ſi vous voulez; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage, et je le reverrai quand j'en aurai le temps.

Si jamais vous avez la fantaiſie de coudre vos idées chimériques à votre narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale, vous me feriez paſſer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi et de la patrie, vous me rendriez odieux à tous les parlemens. J'ai ſigné deux arrêts du conſeil pour forcer les évêques qui ſe prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres; ce n'eſt pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne: c'eſt M. de *Montchal* archevêque de Toulouſe qui fait courir ces bruits injurieux; il m'appelle dans ſes manuſcrits, qu'on m'a montrés, *cruel et timide*; (*c*) il me compare au tyran *Phocas*; il dit à tout le monde que j'abrège les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir. (*d*)

Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la Ste Chapelle (*e*).

(*c*) Mémoires de *Montchal*, page 9.
(*d*) *Idem*, page 7.
(*e*) *Idem*, page 216.

Il dit qu'on me déplaît en me refusant le titre de *chef de l'Eglise gallicane.* (*f*)

Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Eglise de DIEU. (*g*)

Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été assez mal avec Rome pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort?

Si le cardinal de *Richelieu* n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir; et cette narration succinte est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de fausſetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la duchesse d'*Aiguillon* ne la fît pas voir au public qu'elle aurait révolté.

Ainsi cette note qu'on assure être de la main du cardinal de *Richelieu* au bas de la narration succinte, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le testament politique; s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume. Ce testament rempli d'erreurs en tout genre méritait bien quelques remarques; et si ma heureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom: il n'a fait ni l'un ni l'autre, donc il est bien probable que le testament n'est point de lui.

Objection non moins importante.

Monsieur le marquis de *Torci* en 1705 *fit retirer*, dit-on, *des effets de la succession de madame la duchesse d'Aiguillon, les papiers du*

(*f*) Mémoires de *Montchal*, page 180.
(*g*) *Idem*, page 188.

ministère du cardinal de Richelieu ; le testament politique fut remis, avec tous ces papiers, dans le dépôt des affaires étrangères, lorsqu'en 1710 *il forma ce dépôt avec la permission de Louis XIV dans le donjon, au-dessus de la chapelle du louvre.* C'est M. *le Dran*, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

Réponse.

J'avoue que je n'ai pas consulté M. *le Dran*; il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me semble, encore en règle ; et aujourd'hui je ne puis consulter personne : je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, et qui ont des yeux ; et voici sur quoi je les prie de vouloir bien m'instruire.

La *succinte narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la suite du testament. M. de *Foncemagne* dit lui-même : " Ce sont deux parties „ distinctes du même tout. *Voilà*, *Sire*, dit le „ cardinal en finissant la première, *ce que vous* „ *avez fait pour votre gloire ;* et il me semble „ lui entendre dire en commençant la seconde, „ qui est le testament proprement dit : *Voilà, Sire,* „ *ce que vous devez faire pour vos sujets.* "

De-là je conclus ce que M. de *Foncemagne* devrait, ce me semble, nécessairement conclure, que le testament politique proprement dit ne peut être du cardinal de *Richelieu.*

Si le cardinal dans la narration succinte a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne et l'Espagne, il va parler sans

doute de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puissances voisines, il va expliquer comment il faut négocier dans la situation présente qui est très-épineuse avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre. S'il s'est étendu sur l'invasion du Piémont, il va enseigner la manière de le conserver. S'il a dit quelque chose des révolutions de la Catalogne et du Portugal, il va montrer par quels ressorts on peut profiter de ces grands événemens. Lisez ; il parle de cas privilégiés et du droit de présenter aux cures.

Je suis jusqu'à présent du premier avis de M. de *Foncemagne*, que le cardinal de *Richelieu* pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle *un testament vraiment politique* ; qu'il avait donné à l'abbé de *Bourzeys* la commission de rédiger la narration succinte ; qu'il avait fait quelques notes de sa main, comme il en fit *au jugement de l'académie sur le Cid*. Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes sur cet ouvrage de l'académie, s'ensuit-il qu'il en fût l'auteur ? non sans doute ; un ministre qui avait à combattre la maison d'Autriche, les protestans, la moitié de la France, la cour et le caractère de son maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raisonnée du *Cid*, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois l'idée rapidement, à *Rotrou*, à *Scudéri*, à *Colletet* etc. et dont il se contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'hiſtoire de la guerre de 1741, à Verſailles chez M. le comte d'*Argenſon*, ce miniſtre en margina quelques pages. S'eſt-on jamais aviſé d'attribuer à M. d'*Argenſon* cet ouvrage, dont on m'a volé pluſieurs cayers informes ridiculement imprimés?

Je préſume ſur-tout que depuis 1638, depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir aſſez de loiſir; ni en abuſer aſſez pour s'étendre dans un long ouvrage ſur toute autre choſe que ſur les affaires de ſon maître, pendant que la guerre contre la maiſon d'Autriche mettait la France en alarmes, que *Picolomini* battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal et de la Catalogne exigeaient toute l'attention du miniſtre; pendant que le comte de *Soiſſons*, le duc de *Guiſe* et le duc de *Bouillon*, ligués avec l'Eſpagne, feſaient la guerre civile; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée; pendant que la conſpiration de *Cinq-Mars* ſe tramait; enfin, pendant que tous ces orages conduiſaient le cardinal au tombeau.

Etait-ce alors le temps de parler des vîtres de la Sainte Chapelle, et de recommander la chaſteté à *Louis XIII* moribond?

Et qui fait-on prêcher la chaſteté ſi mal à propos? Il faut le répéter encore, c'eſt l'amant public de *Marion de Lorme*, c'eſt celui de la *Béjar*, qui diſait qu'elle ne regrettait que deux hommes

dans

dans le monde, le cardinal de *Richelieu* et *Gros-René*. C'eſt celui qui jouit le premier de la fameuſe *Ninon*, ſi j'en crois l'abbé de *Châteauneuf*, intime ami de cette perſonne ſi célèbre, à qui je l'ai ouï dire pluſieurs fois dans mon enfance, et à qui je dois d'avoir été placé dans le teſtament de *Ninon*; teſtament beaucoup plus ſûr que celui dont il eſt queſtion. C'eſt enfin celui dont les amours ſont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de *Retz*, ſon rival auprès de Mme de *la Meilleraïe*, et ſon rival heureux.

Ce n'eſt pas aſſurément que je prétende reprocher à un miniſtre ſes galanteries; je ſais combien il eſt permis à un grand homme, qui a pris une ville réputée imprenable, et qui a rendu des ſervices à la patrie, de joindre les plaiſirs aux travaux; mais combien eût-il été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chaſteté à *Louis XIII*, qui devait être très-inſtruit du tour que lui avait joué Mme du *Fargis* dame d'atour de la reine? Conſultez ſur cette aventure et ſur tant d'autres, les mémoires du cardinal de *Retz*, dans les premières pages du premier livre de ces mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec *Marion de Lorme*, *ne ſont connus que par les mémoires intitulés*, *Galanteries depuis le commencement de la monarchie*, *et par le Dictionnaire de Bayle*. Voyez ce que le cardinal de *Retz* en dit à l'endroit déjà cité, et ce qu'il ajoute ſur madame de *Fruge*.

Le cardinal de *Retz*, archevêque de Paris,

parle de ses amours avec autant de vérité que de ceux du cardinal de *Richelieu*; mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de *Bourzeys* ayant fait la narration succinte, que le cardinal corrigea très-succintement, s'avisa depuis de travailler de lui-même, et de joindre ses rêveries à la narration dont il était l'auteur ? Il était le *Colletet* de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de *Foncemagne*, c'est le mien, et je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

Réflexion.

J'AURAIS souhaité que M. de *Foncemagne*, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, et non à des éditions antérieures, imprimées sans mon aveu : j'aurais désiré qu'il eût consulté à la page 298 de ce IVe tome, le chapitre 48 intitulé : *Raisons de croire que le livre intitulé* Testament politique etc. *est un ouvrage supposé.*

Il aurait vu que dans cette édition il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause : des discussions inutiles détournent des grands objets ; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

Objection.

J'AVAIS dit qu'il n'eſt pas naturel qu'un premier miniſtre demande l'abolition des comptans; j'avais dit que l'affaire des comptans ne fit du bruit qu'au temps de la diſgrace de *Fouquet*. M. de *Foncemagne* me répond *que l'affaire des comptans avait fait du bruit long-temps avant la diſgrace du ſurintendant, le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand Henri*, dit-il, *connaiſſait le mal établi du temps de ſon prédéceſſeur, et ne l'a pu ôter. L'exemple de M. de Sulli etc.*

Réponſe.

JE m'en tiens à ces propres paroles, pour être fondé à croire que le teſtament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*. Les mémoires de *Sulli* ne parurent que long-temps après la mort du cardinal; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de *Bourzeys*. L'affaire des comptans n'avait donc point fait de bruit avant la diſgrace de *Fouquet*.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal: " Entre les voies par „ leſquelles on peut tirer illicitement les deniers „ des coffres du roi, il n'y en a point de ſi dan„ gereuſes que celles des comptans, dont l'abus „ eſt venu à un tel point, que n'y remédier pas, „ et perdre l'Etat, c'eſt la même choſe etc. "

Qui diſpoſait alors des comptans, je vous prie? qui les ſignait? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement*

les deniers des coffres du roi; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille absurdité est-elle possible? est-elle concevable? et après cette preuve de supposition, en faut-il d'autres encore?

L'abbé de *Bourzeys* aura donc mis ses idées vers l'an 1660 à la suite de la narration succinte: ce manuscrit sera tombé entre les mains de Mme la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom; on l'aura enlevé chez elle après sa mort, avec toutes les négociations du cardinal; voilà tout le mystère; rien n'est plus naturel, plus simple, plus aisé à concilier.

Réflexion.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fausseté des faits, des réflexions et des calculs. L'auteur du prétendu testament prétend *que quand on établit un nouvel impôt, on est obligé de donner une plus grande paye aux soldats.* Cela est faux dans tous les Etats de l'Europe; donc le cardinal de *Richelieu* ne peut l'avoir dit. M. de *Foncemagne* laisse cette objection accablante sans replique.

Il est parlé dans le prétendu testament des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne. Il est impossible que le cardinal de *Richelieu*, surintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance; aussi M. de *Foncemagne* se garde bien de justifier l'abbé de *Bourzeys* sur cet article.

Ce même abbé de *Bourzeys*, dans ce même prétendu testament, ose dire que la seule Provence a plus de beaux ports que la monarchie d'Espagne. Encore une fois, comment le surintendant des mers aurait-il pu avancer une fausseté si publique ?

Preuves de la supposition du testament. Affaires de finances.

A toutes ces vraisemblances, qui me paraissent des certitudes, j'ajouterai toujours que si le cardinal a voulu donner des leçons à son maître, il a donné des leçons bien étranges; s'il entre dans quelques détails, il se trompe toujours: s'il parle de finances chap. IX, il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

De trente millions à supprimer, il y en a près de sept dont le remboursement ne devant être fait qu'au denier cinq, la suppression se fera en sept années et demie par la seule jouissance.

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement, comment imaginer que dans sept années et demie un fonds est absorbé par la jouissance à cinq pour cent? ces cinq pour cent en sept années et demie font trente-sept et demi: or, je demande à *Barême* si trente-sept et demi font cent?

Je prie tous les calculateurs, et tous les hommes versés dans la finance, de lire ce chapitre, et de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes, et de pareils projets de ministre?

Autres preuves.

Vous voyez que sur terre et sur mer le rédacteur du testament politique s'éloigne assez des idées ordinaires. Il soutient qu'il n'y a point d'établissemens à faire dans l'Occident; les Anglais et les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire; et il est très-certain que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Brésil que les Hollandais avaient conquis sur les Portugais.

M. de *Foncemagne* me dit que j'ai confondu ce comte *Maurice* avec le *Maurice* prince d'Orange. Non, c'est l'abbé de *Bourzeys* qui les confond, et c'est une de ses moindres méprises.

Il n'y a sans doute que cet abbé de *Bourzeys*, qui ait pu avancer (chap. IX) que Gènes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouissait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne fesait un plus grand commerce que Gènes, tandis que Venise trouva des fonds assez considérables pour résister aux forces de l'empire ottoman.

Réflexion.

Je crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainsi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais pu répondre, et que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'un premier ministre parle à son roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis subalternes, et sur-tout de tant

de caculs erronés et de projets chimériques de finances, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projeteurs*? qu'il propose aux Français de ne s'habiller que d'un bon drap du Seau, aux parlemens de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille soldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conseils vagues sur la grande administration; qu'il s'appesantisse dans la moitié de son livre sur des lieux-communs de morale, et en fasse un sermon insipide, sans dire un seul mot de la manière dont il fallait soutenir alors l'Etat chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été tellement frappé d'une inconvenance si marquée, que si l'abbé de *Bourzeys* me montrait aujourd'hui son livre signé de la main du cardinal de *Richelieu*, je lui dirais: Non, il n'est pas de lui, c'est vous qui lui avez fait signer votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques observations politiques dont il pût faire usage; il a pu les signer, comme tant de grands seigneurs signent les comptes de leurs intendans sans les avoir presque lus.

Objection.

M. de *Foncemagne* me dit qu'il n'est pas étonnant que le cardinal de *Richelieu* ait présenté à *Louis XIII ces lieux-communs puérils, vagues, ce catéchisme pour un prince de dix ans, si déplacé*

à l'égard d'un roi âgé de quarante années, puisque le grand Bossuet composa autrefois pour l'instruction du dauphin, la politique tirée de l'écriture sainte.

Réponse.

JE réponds à M. de *Foncemagne :* Il est pardonnable au grand *Bossuet* d'avoir fait pour un enfant ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'écriture sainte ;* mais ce sublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'usage de *Louis XIV.* Vous savez mieux qu'un autre, Monsieur, comment il faut parler aux jeunes princes et aux princes d'un âge mûr ; et dans le fond de votre cœur, vous sentez encore mieux que moi les prodigieuses disparates que j'ai observées, et l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente-six ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, et sur-tout ce qu'il ne faudrait pas lui dire dans un style prolixe et rebutant.

Question importante.

IMAGINONS que *Louis XIV*, après les batailles d'Hochstet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ses armées, demanda au maréchal de *Villars* un plan qui pût remédier aux maux présens de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de *Villars*, prêt à partir pour entrer en

campagne, eût dit au roi: « Sire, il faut com-
„ mencer par reſtreindre les appels comme d'abus;
„ toute contravention à la pragmatique a été
„ eſtimée cas privilégié; vous avez tort de pré-
„ tendre le droit de régale dans certains diocèſes:
„ il faut annexer à la Sainte-Chapelle une ab-
„ baye; il ne faut pas croire les gens de palais,
„ qui jugent de la puiſſance du roi par la forme
„ de ſa couronne, qui étant ronde n'a point de
„ fin; les univerſités prétendent qu'on leur fait
„ un tort extrême, de ne leur laiſſer pas privati-
„ vement à tout autre la faculté d'enſeigner la
„ jeuneſſe.

„ L'hiſtoire de *Benoît XI* contre les cordeliers
„ qui, piqués ſur le ſujet de la perfection de la
„ pauvreté, ſource des revenus de *St François*,
„ s'animèrent à tel point qu'ils lui firent ouverte-
„ ment la guerre par livres etc.

„ Je vous apprends que les meilleurs princes
„ ont beſoin d'un bon conſeil: je vous apprends
„ qu'un prince capable eſt un grand tréſor dans
„ un Etat, et que beaucoup de qualités ſont requi-
„ ſes pour faire un conſeiller d'Etat parfait. Je
„ vous apprends qu'un conſeiller d'Etat doit être
„ un honnête homme; et voici ſept grands para-
„ graphes où je parle des grands conſeillers d'Etat
„ ſans dire un ſeul mot du fait dont il s'agit. (*a*)

„ Il eſt queſtion, Sire, d'empêcher les ennemis
„ de venir à Paris; mais n'en parlons point. Ap-
„ prenez à votre âge, que le règne de DIEU eſt

(*a*) L'abbé de *Bourzeys* avait le titre de conſeiller d'Etat.

„ le principe du gouvernement des Etats, et que „ la pureté d'un prince chaſte bannira plus „ d'impureté du royaume que toutes les ordon- „ nances qu'on pourrait faire à cette fin.

„ Ecoutez, Sire, cette vérité ſi peu connue : la „ raiſon doit être la règle et la conduite d'un Etat; „ la lumière naturelle fait connaître à un chacun „ que l'homme ayant été fait raiſonnable, il ne „ doit rien faire que par raiſon.

(Cette maxime eſt nouvelle, je l'avoue, mais elle n'en eſt pas moins curieuſe, et elle prouve qu'il ne faut pas croire le P. *Canaye* qui loue tant le maréchal d'*Hocquincourt* de n'avoir point de raiſon.)

„ Je vous apprends que la prévoyance eſt né- „ ceſſaire au gouvernement d'un Etat.

„ Je me donnerai bien de garde de vous dire „ quels négociateurs ſecrets il faudrait employer „ pour détacher l'Angleterre de l'Allemagne et „ de la Hollande, pour oppoſer le comte d'*Oxford* „ au duc de *Marlborough* ; mais liſez, ſi vous „ pouvez, mon chapitre VII, où je parle des né- „ gociations ; je vous y apprends que la faveur „ peut innocemment avoir lieu dans quelques cho- „ ſes, lorſque le trône de cette fauſſe déeſſe eſt „ élevé au deſſus de la raiſon : liſez le chapitre „ VII, où un abbé que j'ai conſulté, dit que les „ Français étant deſtitués de flegme, ſont des „ viandes ſervies ſans fauſſe. "

Si le maréchal de *Villars* avait parlé ainſi, n'eſt-il pas vrai que le roi *Louis XIV* l'aurait cru

un peu affaibli du cerveau, et ne l'eût certainement pas envoyé commander sur la frontière.

Voilà pourtant très-précisément ce qu'on impute au cardinal de *Richelieu*.

Maintenant je suppose que le cardinal eût donné à lire son testament à *Louis XIII* qui ne lisait jamais, je suppose même que le roi eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage; dans quel excès de surprise ne serait-il pas tombé? n'aurait-il pas été en droit de dire à son ministre: " J'attendais de vous des conseils un peu plus „ précis: vous savez de quelle importance il est „ d'attacher à mon service les troupes veimariennes, et que c'est l'unique moyen d'incorporer „ l'Alsace à la France.

„ La Savoie va nous échapper: le chancelier „ *Oxenstiern* peut faire une paix avantageuse „ avec l'Allemagne, et nous abandonner. De „ grands troubles se préparent en Angleterre, „ dont il me semble que nous pouvons profiter.

„ Quel avantage tirerons-nous de la révolte „ de la Catalogne contre le roi d'Espagne, et de „ la prise de Turin par le comte de *Harcourt de* „ *Lorraine*?

„ Quels négociateurs emploierons-nous pour „ attacher le landgrave de Hesse aux intérêts de „ la France? Avons-nous assez d'argent pour lui „ payer des subsides?

„ Quel secours pouvons-nous donner au Portugal?

„ Par quel moyen pourrons-nous dissiper les „ conspirations qui se trament en secret en „ France?

„ Quelles propositions faudra-t-il faire au duc „ de *Bouillon*, pour l'engager à céder sa princi- „ pauté de Sédan, et à n'avoir désormais d'autre „ intérêt que celui de me servir ?

„ Que dois-je faire sur-tout pour écarter de „ mon frère les conseillers pernicieux qui sont „ prêts de l'engager à prendre les armes ?

„ Parlez-moi de tant d'intérêts importans de „ qui dépend le destin de l'Europe et de la France : „ ces seuls objets sont dignes de vous et de moi ; „ laissez-là vos viandes servies sans fausse, et vos „ sept paragraphes des devoirs d'un conseiller „ d'Etat. Je veux bien que l'abbé de *Bourzeys* et „ *Sirmon*, et *Salomon*, etc..... aient le brevet „ de conseiller d'Etat pour faire votre panégy- „ rique, mais je ne veux pas qu'ils m'en- „ nuient.

„ Votre abbé de *Bourzeys* m'a déjà fait perdre „ mon temps à lire une narration succinte et er- „ ronée de ce qui s'est passé publiquement de- „ puis quelques années, et de ce que je savais „ mieux que lui. Tâchez donc de me procurer „ un mémoire succint de ce que je dois faire ; „ que l'un soit la suite de l'autre ; et si *Bourzeys* „ n'est pas capable d'un tel ouvrage, donnez-le „ à faire à *Colletet* ou à *Chapelain.*"

Je demande à M. de *Foncemagne* et à tous les lecteurs, si un tel discours dans la bouche de *Louis XIII* n'aurait pas été d'autant plus raisonnable, que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison?

Suite de cette queſtion.

TROUVEZ bon, Monſieur, que je me ſerve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre miniſtre n'a point fait le teſtament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaiſſez, dites-vous, au conſeil qu'il donne à *Louis XIII* en ces termes: " Con-„ jurant votre majeſté d'appliquer ſon eſprit aux „ grandes choſes importantes à ſon Etat, et de „ mépriſer les petites."

Voilà préciſément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin: quel gouverneur lui donnera-t-on? qui mettra-t-on auprès de ſa perſonne? Il n'en eſt pas dit un mot dans le teſtament; et cependant la narration ſuccinte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naiſſance du dauphin. Ainſi dans cette longue déclamation adreſſée à *Louis XIII*, dans ces conſeils donnés à ſon ſouverain d'un ton de maître, il n'eſt queſtion, ni de l'héritier de la couronne, ni des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

Queſtion intéreſſante.

SOUFFREZ que je vous propoſe un de mes doutes, qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne ſais s'il eſt bien vraiſemblable qu'un grand miniſtre ait conſeillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges; la France eſt le ſeul pays ſouillé de cet opprobre.

Je ne sais s'il est bien vrai que ce qu'on appelle *basse naissance*, *produit rarement les qualités nécessaires à un magistrat*, *et que de deux personnes dont le mérite est égal*, *celle qui est plus aisée en ses affaires est préférable à l'autre*. Le testament ajoute: *Il est certain qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'ame d'une trempe bien forte*, *si elle ne se laisse amollir quelquefois par la considération de ses intérêts*.

Le cardinal pouvait-il penser ainsi, lui qui avait vu les magistrats les plus pauvres du parlement, *Barillon*, *Sallo*, *l'Aîné*, *Bitaut*, et le père de *Scarron*, résister à sa violence avec le plus de courage?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre sont en tout pays les meilleurs citoyens, puisqu'ils sont au-dessus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des bassesses, et au-dessus de la grande opulence qui nourrit presque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *basse naissance*, les avocats, dont on tire les magistrats dans tout le reste de l'Europe, sont tous des citoyens de familles honnêtes, et précisément dans cet état également éloigné de la misère et de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magistrature; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois: la dissipation et les plaisirs, suite ordinaire de la richesse, ne les ont point corrompus; ils enseignent les magistrats, et sont par conséquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges est un

très grand mal, qui n'a eu sa source que dans les malheurs de *François I* et dans la très-mauvaise administration de ses finances.

Ce serait une chose monstrueuse en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, et même dans presque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré et un champ. Cet abus n'est connu ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un ministre ait pu conseiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magistrature en France avec tant de dignité et de justice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été sans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainsi cette magistrature elle-même s'élève avec le reste de la terre contre l'abus qu'on suppose approuvé par le cardinal de *Richelieu*.

Conclusion.

Je persiste toujours, Monsieur, dans mon sentiment, qui a été le vôtre, et qui semble encore l'être, c'est-à-dire, que le cardinal de *Richelieu* put jeter un coup-d'œil sur la narration succinte de l'abbé de *Bourzeys*, et j'ajoute que si le cardinal avait vu le reste, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde est plein de ces donneurs d'avis qui font parler les ministres; mais j'ose croire que toutes les fois qu'on attribue à un ministre des

projets visiblement impraticables, des calculs erronés, des assertions évidemment fausses, des erreurs grossières sur les choses les plus communes, des déclamations de rhétorique sans objet précis, et de vagues réflexions sans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état présent des choses, ni avec la situation du ministre, ni avec le caractère du prince à qui s'adressent ces discours, on peut être assuré que l'ouvrage n'est point du ministre.

Pouvez-vous penser autrement, Monsieur, vous qui soupçonnez toujours dans vos remarques que *Bourzeys* et *Dageant* ont fabriqué le testament politique ? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres sur le commerce et la finance fourmillent, dites, page 118 : *Ce pourrait bien être le fruit du travail de Dageant ;* vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion, et pour prouver que le testament n'est pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, Monsieur, que vous souteniez le pour et le contre, et que vous vouliez vous contredire, parce que le testament se contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que quand vous dites le cardinal de *Richelieu*, vous entendez toujours *Dageant* et *Bourzeys*.

Cependant comment se peut-il faire qu'étant vous-même persuadé que le testament prétendu n'est pas du cardinal de *Richelieu*, et que la moitié de cet ouvrage est un tissu de lieux-communs, et l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous pensiez m'éblouir en me disant qu'il a été

loué

loué par *la Bruyère*? N'eſt-il jamais arrivé qu'un homme de lettres ſe ſoit laiſſé ſéduire par un grand nom, par l'envie de faire ſa cour à des perſonnes puiſſantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine ſouvent les eſprits les mieux faits? Si l'abbé de *Bourzeys* avait donné ſes *idées politiques* ſous ſon nom, on en aurait ri, comme des projets de M. *Ormin* et de *Caritidès*.

Il ſentit combien *Soſie* a raiſon de dire:

Tous ces diſcours ſont des ſottiſes,
Partant d'un homme ſans éclat;
Ce ſerait paroles exquiſes,
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention eſt établie, vous ſavez que la raiſon perd tous ſes droits. Les noms en tout genre font plus d'impreſſion que les choſes.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui ſe paſſa dans un ſouper au Temple chez M. le prince de *Vendôme*, au ſujet des fables de *la Motte*. Elles venaient de paraître, et par conſéquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de *Chaulieu*, l'évêque de Luçon, fils du fameux *Buſſi Rabutin*, et beaucoup plus aimable que ſon père, un ancien ami de *Chapelle*, plein d'eſprit et de goût, l'abbé *Courtin*, et d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de *la Motte*; le prince de *Vendôme* et le chevalier de *Bouillon* enchériſſaient ſur eux tous; on accablait le pauvre auteur; je leur dis: Meſſieurs, vous avez tous raiſon; vous

jugez en connaissance de cause; quelle différence du style de *la Motte* à celui de *la Fontaine!* Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de la Fontaine?* Non, dirent-ils. Quoi, vous ne connaissez pas cette belle fable qu'on a retrouvée parmi les papiers de madame la duchesse de *Bouillon?* Je leur récitai la fable, ils la trouvèrent charmante, ils s'extasiaient. Voilà du *la Fontaine!* disaient-ils; c'est la nature pure; quelle naïveté! quelle grâce! Messieurs, leur dis-je, la fable est de *la Motte*; alors ils me la firent répéter, et la trouvèrent détestable.

J'ai été souvent à portée de conter cette histoire à propos; et je crois que c'est ici sa véritable place.

Vous pensez, Monsieur, justifier les bévues du ministre par les miennes; vous feignez de croire que le cardinal de *Richelieu* a pu prendre le pape *Benoît XI* pour le pape *Jean XXII*, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Essai sur les mœurs etc.*, la *Sardaigne* pour la *Cerdagne*. Vous concluez de ce que j'ai dit des sottises, que le cardinal de *Richelieu* a pu aussi en dire. Le cas est bien différent. Il n'est pas permis à un ministre de se tromper quand il donne des leçons à son maître. Je ne donne de leçons à personne; je suis fait pour en recevoir; c'est à moi qu'il est permis de se tromper; et c'est à vous de me redresser.

Aussi vous me reprochez, pour justifier le cardinal de *Richelieu*, ou plutôt *Bourzeys* et

Dageant; vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Essai sur les mœurs etc.* que *Constance de Naples* était fille de *Guillaume II*; non, Monsieur, je ne l'ai point dit: l'édition que j'ai sous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12: *Il ne restait de la race légitime des conquérans normands, que Constance fille du roi Roger premier du nom.* Si on a mis *Victor II* pour *Victor IV*, ce n'est pas ma faute, et cela ne prouve rien pour le testament du cardinal. Je ne sais pas de quelle édition vous vous êtes servi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieillesse, en connaissant comme je fais le néant de la plupart des livres, et sur-tout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, jusque-là que plusieurs de mes tragédies sont remplies de vers qui ne sont pas de moi; et que je n'ai reconnu ni Tancrède ni Olympie dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me justifie auprès de vous, Monsieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui assurément est légal au vôtre; amour qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit céder à aucune complaisance, contre lequel l'envie et la calomnie s'élèvent trop souvent, mais qu'elles sont forcées de respecter en secret.

J'avoue que vous avez très-grande raison quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un *Léopold d'Autriche* pour un autre *Léopold d'Autriche*, dans l'*Essai sur les mœurs etc.* Que

DIEU vous conserve les yeux, dont la privation presque entière me fait faire bien des fautes; il m'a jusqu'ici conservé un peu de mémoire; elle m'a servi depuis long-temps à corriger cette bévue; et si vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques sur l'histoire générale* imprimées en 1763, vous auriez vu ces paroles à la page 85.

Je me suis trompé sur un duc d'Autriche qui enchaîna et vendit Richard II roi d'Angleterre: ce n'est pas ce duc qui fit la guerre aux Suisses. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs savans s'aperçoivent, et dont les autres doivent être informés.

Ainsi, Monsieur, étant d'accord avec moi sur une de mes erreurs que vous relevez près de deux ans après moi, soyons aussi d'accord ensemble sur les fautes innombrables de Mrs *Dageant* et *Bourzeys*. Il y a une petite différence entr'eux et moi; c'est qu'on loue le cardinal de *Richelieu* d'un ouvrage qu'ont fait ces messieurs, et qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue personne. Jamais on ne parla à *Louis XIII* du testament politique attribué au cardinal de *Richelieu*, et on parle quelquefois à *Louis XV* et à sa cour d'écrits qu'on m'attribue, et auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur est le partage des gens de lettres; on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois justice après leur mort. Je vous prie, Monsieur, de me la rendre de mon vivant; cette justice est sur-tout d'être bien persuadé de mes sentimens respectueux pour vous, et de ma très-sincère estime;

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

Vous semblez penser que la narration succinte fut écrite par ordre du cardinal de *Richelieu*, et que le testament politique a été composé en partie par *Dageant* et en partie par *Bourzeys*, ou quelqu'autre; si vous trouvez des raisons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter aussi, et de me soumettre à votre jugement.

Aux Délices, près de Genève, 23 octobre 1764.

LETTRE
ECRITE DEPUIS L'IMPRESSION DES DOUTES.

En vous envoyant, Monsieur, la réponse que j'ai faite à M. de *Foncemagne*, je n'en sens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces disputes. Il n'importe guère de qui soit un livre, pourvu qu'il soit bon. Notre véritable intérêt est d'y puiser des instructions; le nom de l'auteur n'est qu'un objet de curiosité. Que gagnerons-nous à savoir qui sont les faussaires qui ont fabriqué les testamens de *Louvois*, de *Colbert*, du duc de *Lorraine*, du cardinal *Albéroni*, du maréchal de *Belle-Isle*? Les testamens politiques sont devenus si fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de *Mandrin*.

Lorsque le testament du cardinal *Albéroni* parut,

je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de *Montgon*, parce qu'en effet il y a un chapitre sur l'Espagne beaucoup plus vrai et plus instructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de *testament*. Je souhaitai à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal *Albéroni* pour quelque bonne pension : il se trouva que cet auteur était un capucin échappé de son couvent, à qui personne n'avait fait de legs, et qui n'ayant pas de quoi subsister, fesait des testamens pour gagner sa vie.

M. de *Bois-Guillebert* s'avisa d'abord d'imprimer la *Dîme royale* sous le nom de *Testament politique du maréchal de Vauban*; ce *Bois-Guillebert*, auteur du *Détail de la France* en deux volumes, n'était pas sans mérite; il avait une grande connaissance des finances du royaume; mais la passion de critiquer toutes les opérations du grand *Colbert* l'emporta trop loin; on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours, un fesеur de projets qui exagérait les maux du royaume, et qui proposait de mauvais remèdes. Le peu de succès de ce livre auprès du ministère, lui fit prendre le parti de mettre sa dîme royale à l'abri d'un nom respecté; il prit celui du maréchal de *Vauban*, et ne pouvait mieux choisir. Presque toute la France croit encore que le projet de la dîme royale est de ce maréchal si zélé pour le bien public; mais la tromperie est aisée à connaître.

Les louanges que *Bois-Guillebert* se donne à

lui-même dans la préface, le trahiſſent; il y loue trop ſon livre du détail de la France; il n'était pas vraiſemblable que le maréchal eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs; on voit dans cette préface un père qui loue ſon fils, pour faire bien recevoir un de ſes bâtards.

L'abbé de *St Pierre*, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ſes idées; il les donnait à la vérité ſous ſon nom avec franchiſe; mais il les appuyait du ſuffrage du duc de Bourgogne, et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du ſcrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, et du ſoin d'établir une ville pour tenir la diète européane, ou européenne, ou europaine. Il reſſemblait aux anciens législateurs qui diſaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à DIEU, Monſieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques! mais il y a des charlatans de toute eſpèce, et le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine ſe compter.

Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite ſoutenir avec autant d'eſprit que de bonne foi les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles ſont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puiſſe favoriſer la cauſe qu'ils embraſſent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais côté de leur cauſe, ils ferment les yeux de peur de la

voir. Il eſt peut-être plus commun encore de ſe tromper ſoi-même, que de chercher à tromper les autres.

La ſéduction et la charlatanerie entrent même dans les choſes purement de goût, dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un diſcours oratoire. Tel qui ſera enchanté de l'*Arioſte* n'oſera l'avouer, et dira en bâillant que l'Odyſſée eſt divine.

Il y a une foule prodigieuſe de gens d'eſprit; mais les perſonnes d'un goût épuré, qui penſent juſte, et qui diſent ce qu'elles penſent, ſont bien rares.

Que d'erreurs monſtrueuſes accréditées par la ſcience même, qui aurait dû les détruire! On commence par une fauſſe charte, par un diplome ſuppoſé; on le montre en ſecret à quelques perſonnes intéreſſées à le faire valoir; ſa réputation s'établit avant même qu'il ſoit connu. Commence-t-il à percer, les honnêtes gens, les eſprits ſenſés ſe récrient contre l'impoſture; on les fait taire, on rectifie une erreur; on déguiſe habilement un menſonge, on corrompt le ſens du texte par des commentaires. Ecoutez *Montagne*, il dira bien mieux que moi.

" Les premiers qui ſont abreuvés de ce com-
» mencement d'étrangeté, venant à ſemer leur
» hiſtoire, ſentent par les oppoſitions qu'on leur
» fait, où loge la difficulté de la perſuaſion,
» et vont calfeutrant cet endroit de quelque
» pièce fauſſe. Outre ce que, *inſitâ nomini-*
» *bus libidine aleudi de induſtriâ rumores*; nous

ſeſons

„ fesons naturellement conscience de rendre ce
„ qu'on nous a prêté, sans quelque usure et
„ accession de notre crû. L'erreur particulière
„ fait premièrement l'erreur publique, et à
„ son tour l'erreur publique fait l'erreur parti-
„ culière. Ainsi va tout ce bâtiment, s'étoffant
„ et formant de main en main; de manière
„ que le plus éloigné témoin en est mieux
„ instruit que le plus voisin, et le dernier
„ informé, mieux persuadé que le premier.
„ C'est un progrès naturel. Car quiconque croit
„ quelque chose, estime que c'est ouvrage de
„ charité, de la persuader à un autre: et pour
„ ce faire, ne craint point d'ajouter de son
„ invention, autant qu'il voit être nécessaire
„ en son conte, pour suppléer à la résistance
„ et au défaut qu'il pense être en la concep-
„ tion d'autrui."

Qui veut apprendre à douter doit lire ce chapitre entier de *Montagne*, le moins méthodique des philosophes, mais le plus sage et le plus aimable.

ARBITRAGE

Entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne.

M. DE *VOLTAIRE* et M. de *Foncemagne* ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politesse dans la dispute, qui ne sont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux antagonistes.

Le sujet qui les divise paraît très-important; il s'agit de savoir, non-seulement, si le plus grand ministre qu'ait eu la France, est l'auteur du testament politique, mais encore s'il est digne de lui, et s'il faut ou l'accuser de l'avoir fait, ou le justifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureusement dans un siècle où la recherche de la vérité est permise dans tous les genres. Nulle considération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuse aux hommes jusque dans les choses indifférentes. Un homme public, un grand-homme appartient à la nation entière; il est comme un de ces monumens publics exposés aux yeux et aux jugemens de tous les hommes.

Je vais donc user du droit naturel que nous avons tous, et proposer mes idées sur ce fameux testament politique.

Je suis persuadé que M. de *Foncemagne* a raison d'attribuer au cardinal de *Richelieu* la *narration succinte des grandes actions du roi Louis XIII*, et de rendre en effet ce ministre responsable de tout ce qu'on lit dans ce discours, supposé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de sa main font une démonstration qu'il avait vu l'ouvrage, et laissent penser en même temps quel'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il semble sur-tout par ces mots, *Monaco, si vous reperdez Aire, galères d'Espagne perdues par la tempête etc.* que ce sont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de *Voltaire* nous a donné la véritable époque du temps auquel ce discours fut écrit ; *ce ne peut être*, dit-il, *que sur la fin de juillet ou au mois d'août* 1641, puisque la ville d'Aire fut prise le 27 juillet 1641, et reprise un mois après par les Espagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain par cette note de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on est prêt de perdre ; et il l'avertit qu'il pourra parler de (*g*) Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc responsable de cette pièce, quoiqu'il n'en soit point l'auteur. Ainsi les princes, dans leurs manifestes et dans leurs traités, sont censés parler eux-mêmes. Le discours dont il s'agit est visiblement un manifeste écrit par l'ordre du cardinal de *Richelieu* pour justifier toute sa conduite depuis qu'il était entré dans le ministère.

M. de *Voltaire* demande pourquoi ce manifeste n'est point signé par le cardinal ? En voici, je crois, la raison :

Le cardinal voulait et devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur, dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le faisait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité et à la modestie. Il lui faisait dire des choses dont *Louis XIII* n'aurait que

(*g*) *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de *Richelieu* ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

trop reconnu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de *Richelieu*, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestans, et l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de *la Vieuville* qui était alors premier ministre. C'est le titre que le comte de *Brienne* secrétaire d'Etat lui donne. Le comte de *Brienne* nous apprend dans ses mémoires que ce fut le duc de *la Vieuville* qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement ainsi que le cardinal de *la Rochefoucauld* (*b*). Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

Les mémoires de *Rohan*, le journal de *Bassompierre*, les mémoires de *Vittorio Siri*, les manifestes de la reine-mère, les mémoires de *Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place ; il n'était chargé d'aucun département; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit; et ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de *Louis XIII* avec le roi d'Angleterre, qu'il commença à manifester ses grands talens, et à l'emporter sur tous ses concurrens.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pouvait sans se nuire à lui-même dire qu'il avait eu d'abord toute autorité, et qu'il promit de s'en servir *pour rabaisser l'orgueil des grands*.

Ce fut depuis le mois d'août 1641 que le cardinal eut tout à craindre de ces grands, et du roi

(*b*) *Mémoires de Brienne*, tome I, page 160.

même. Le roi était si fatigué et si mécontent de lui, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* osa lui proposer d'assassiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder, et dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter, puisque *Louis XIII* lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de *Châteauneuf*.

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts; on ne voit guère de momens depuis le mois d'août 1641 jusqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la narration succinte; et une grande présomption qu'il ne l'a pas revue, c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissé échapper, et que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de *Bérulle* avec plus de modération; il aurait adouci les injures odieuses prodiguées à toute la nation espagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servît de son nom pour dire de la duchesse de Savoie, sœur du roi son maître, *que les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à sa conduite*.

Il y a tant de traits de cette espèce dans la narration succinte, toutes les grandes maisons du royaume y sont si maltraitées, on y parle de plusieurs principaux personnages avec tant de mépris, que je ne suis point étonné que le cardinal de *Richelieu* n'ait jamais signé cette pièce.

Nous accorderons à M. de *Foncemagne* que cet ouvrage eſt authentique, qu'il a été compoſé en 1641, que le cardinal de *Richelieu* l'a vu; qu'il y a fait des notes, qu'en un mot c'eſt un monument précieux de ces temps-là.

Nous penſons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal ſur cet ouvrage, puiſqu'il ne lui a pas donné une ſanction légitime en le ſignant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conſervée, et qui reçoit ſa principale importance du nom ſous lequel elle a été compoſée.

Il nous paraît extrêmement vraiſemblable que cette narration ſuccinte, ce projet de manifeſte, fait évidemment en 1641, finiſſait à ces mots, *d'un prince dont la préſence n'était pas peu utile à maintenir en ſon obéiſſance les peuples qu'il avait en gouvernement:* car c'eſt au bas de cette page, qui eſt probablement la dernière, qu'on trouve dans un grand eſpace ces mots de la main du cardinal ainſi rangés:

Monaco
ſi vous reperdez
Aire
galères d'Eſpagne
perdues par la tempête
diſtribution de
bénéfices.

Enſuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles:

" Voilà, Sire, juſqu'à préſent, quelles ont été

„ les actions de votre majesté, que j'estimerai
„ heureusement terminées, si elles sont suivies
„ d'un repos qui vous donne moyen de combler
„ votre État de toutes sortes d'avantages. Pour
„ ce faire, il faut considérer les divers ordres de
„ votre royaume, l'Etat qui en est composé,
„ votre personne qui est chargée de sa conduite,
„ et les moyens qu'elle doit tenir pour s'en ac-
„ quitter dignement; ce qui ne requiert autre
„ chose en général que d'avoir un bon et fidelle
„ conseil, faire état de ses avis, et suivre la
„ raison dans les principes qu'elle prescrit pour
„ le gouvernement de ses Etats: c'est à quoi se
„ réduira le reste de cet ouvrage, traitant dis-
„ tinctement ces matières en divers chapitres
„ subdivisés en diverses sections, pour les éclaircir
„ plus méthodiquement."

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même style que la narration succinte.

Secondement, elle n'est point annoncée dans le commencement de la narration, elle ne l'est que dans une lettre au roi qui précède cette narration; et jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement sujette à révision, comme la narration succinte, devrait avoir été signée sans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeste du cardinal de *Richelieu* auprès du roi son maître, sous le nom de *narration succinte*, a été vu et corrigé de la main du premier ministre, nous croyons qu'il n'en est pas de même du testament

politique. Nous pensons que l'auteur, soit l'abbé de *Bourzeys*, soit quelque autre, a voulu lier ces deux ouvrages ensemble, et faire passer ses propres idées, non-seulement sous un nom illustre, mais à la faveur d'une pièce avouée en quelque façon par le cardinal lui-même. Nous sommes portés à penser que l'abbé de *Bourzeys* n'avait aucune part à la narration. Le style du testament politique semble être entièrement conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette narration succinte.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. de *Voltaire*, quand il dit que si le testament politique avait été vu du cardinal de *Richelieu*, il y aurait certainement fait des notes comme il en fit à la narration.

Ce testament, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre; et il ne nous paraît nullement vraisemblable qu'un homme aussi instruit, et aussi éclairé que le cardinal, n'eût pas indiqué en marge une seule des erreurs dont le testament politique est rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de *Voltaire* est d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des fausſetés, des incompatibilités, des superfluités, dont M. de *Voltaire* s'est contenté de faire remarquer une partie, et qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un ministre tel que le cardinal.

1°. Page 104, le testament politique dit *que*

le désordre des personnes qui autorisait les laïques à posséder des bénéfices, est absolument banni.

Il est certain que cet abus n'a été absolument banni que sous *Louis XIV.* M. de *Voltaire* a justement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de *Soissons* tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de *Guise*, l'évêché de Metz au duc de *Vernœuil*, l'abbaye de St Denis au prince de *Conti*, celle de St Rémi de Rheims au duc de *Nemours*, celle de Moutier-Ender au marquis de *Treville* etc. Cet usage était si commun, et dura si long-temps, que nous lisons dans la vie du célèbre *Boileau Despréaux*, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il est dit, page 112: " Il y a très grand „ lieu de croire que le premier fondement de cet „ usage vient de la confiance que les ecclésiastiques „ prirent en l'autorité royale, lorsqu'étant maltraités par les antipapes *Clément VII*, *Benoît XIII*, „ et *Jean XXIII*, réfugiés en Avignon, ils eurent „ recours au roi. "

Clément VII, qui disputait la papauté avec tant de scandale à *Urbain VI*, plus scandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que son compétiteur *Urbain* prêchait une croisade contre la France. Après la mort d'*Urbain*, celui qui s'appelait *Boniface IX* disputa la tiare à celui qui se fesait appeler *Clément VII*; et tous deux à l'envi taxèrent autant qu'ils le purent les églises

dont ils étaient reconnus. L'université de Paris résista à *Clément VII*, l'accusa de simonie par la bouche de *Clémengis*, et proposa *de le chasser du troupeau de l'Eglise comme un loup dangereux*; mais il ne fut point question d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon*. L'opiniâtre *Luna* antipape, qui lui succéda sous le nom de *Benoît XIII*, essuya de l'université un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut suivi d'un autre appel à un concile œcuménique.

Ainsi tout cet article du testament politique est entièrement erroné, et l'auteur se trompe évidemment sur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) *Les personnes qui s'attachent à* DIEU *etc. sont si absolument exemptes de la juridiction temporelle des princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs supérieurs ecclésiastiques.*

M. de *Foncemagne* fait à cette occasion la remarque judicieuse, *que cette proposition fausse dans tous ses points est peu digne d'un législateur français.* Nous ajoutons que ce qui est si indigne d'un ministre ne doit point être présumé avoir été écrit par ce ministre.

4°. Nous en disons autant de cette assertion si évidemment fausse, (page 128) *que l'Eglise donna pouvoir aux juges séculiers de prendre connaissance des cas appelés privilégiés.* Il n'est certainement ni dans la nature humaine, ni dans

la nature ecclésiastique, de se dépouiller de ses droits pour en revêtir ceux qu'on croit ses compétiteurs ; et M. de *Foncemagne* pense comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît composé par un ecclésiastique, beaucoup plus attaché à son état qu'à l'autorité royale, et qui n'avait aucune idée des principes du ministère.

5°. Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, et de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, et de l'article sur les exemptions. Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont presque en tout l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions qui sont la plupart subreptices, et on y suppose (page 156) que ce remède serait improuvé par les parlemens.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlemens du royaume sont contraires à ces droits abusifs des moines.

6°. Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, et sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de *Voltaire*, moins dignes de l'attention d'un grand ministre, que les objets intéressans qui devaient occuper le roi et le cardinal, comme les négociations avec la Suède, et avec une partie de l'Allemagne ; l'éducation du dauphin, et tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le testament garde un silence absolu : et nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des

choſes ſi néceſſaires, et de cet appeſantiſſement ſur des choſes inutiles, vient de ce que l'auteur théologien était peu inſtruit des unes, et n'avait aucune connaiſſance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la ſociété des jéſuites ait donné *tant de jalouſie à l'archiduc Albert* : comme eſt-il dit (page 174) elle en donna à l'univerſité de Louvain ; mais il nous ſemble qu'il n'eſt rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc par les jéſuites, ſi dévoués en tout temps à la maiſon d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du teſtament, *l'ordre de St Benoît a été autrefois ſi abſolument maître des écoles, qu'on n'enſeignait en aucun autre lieu.*

Le cardinal de *Richelieu* ſavait ſans doute que *Charlemagne* inſtitua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, et il y eut toujours des écoles à Paris juſqu'à *Guillaume de Champeau* qui illuſtra cette école, érigée bientôt après en univerſité.

9°. (page 176) L'hiſtoire du pape *Benoît XI*, *contre lequel les cordeliers piqués au ſujet de la perfection de la pauvreté*, *etc.*

Nous ne pouvons nous empêcher de relever avec M. de *Voltaire* cette erreur eſſentielle. Ce n'eſt pas ici une ſimple erreur de nom, une ſimple mépriſe en chronologie, un mot mis pour un autre. *Benoît XI* ou *XII*, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur et les cordeliers, ne peut être pris pour le pape *Jean XXII*, qui fut accuſé d'héréſie ſur la viſion béatifique, et qui long-temps auparavant s'étant

déclaré contre l'empereur *Louis de Bavière*, osa le déposer en idée par une bulle, en 1327. Il fut déposé à son tour non moins vainement par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif le 22 mai 1328.

L'auteur du testament brouille toute cette histoire avec une ignorance étonnante. Il suppose que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il est seulement vrai que deux cordeliers pendant cette guerre offrirent leur plume à *Louis de Bavière*; mais il est assez connu que cette guerre était un intérêt d'Etat, et non un intérêt de moines, et qu'il s'agissait de la domination de l'empereur en Italie, et non d'une dispute de cordeliers sur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne soit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de *Richelieu* capable d'avoir laissé tant d'erreurs à la postérité.

10°. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partisan. Il se pourrait qu'un ministre, sentant combien il est difficile de rembourser toutes ces charges, eût conclu à laisser subsister un abus qui ne se pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous semble que celui qui fait parler le ministre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la nécessité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en résulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205, que les esprits des magistrats qui sont d'une naissance trop médiocre, *ont une austérité si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable*; et à la page 206, il dit *qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'ame d'une trempe bien forte, s'il ne se laisse fléchir par la considération de ses propres intérêts.*

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de *Voltaire* sur ce sujet: il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de l'*Esprit des lois* n'a que trop abusé de ce passage du testament politique. (*i*) " Si dans le peuple, „ dit-il, il se trouve quelque malheureux hon„nête homme, le cardinal de *Richelieu* insinue „ qu'un monarque doit se garder de s'en servir, „ tant il est vrai que la vertu n'est pas le ressort „ de ce gouvernement. "

Il met en marge, *que le testament politique a été fait sous les yeux et sur les mémoires du cardinal de Richelieu par Mrs de Bourzeys et de .... qui lui étaient attachés.*

Nous convenons avec M. de *Montesquieu* que l'abbé de *Bourzeys* fit ce testament, mais non pas sous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le testament dise ce que M. de *Montesquieu* lui fait dire. Il le cite ainsi en marge; *Il ne faut*, y est-il dit, *se servir de gens de bas lieu, ils sont trop austères et trop difficiles.*

(*i*) *Esprit des lois*, chap. V, liv. 8, dernières lignes.

Ce n'eſt pas citer exactement ; le teſtament dit dans cet endroit que les hommes d'une baſſe naiſſance ſont d'ordinaire difficiles et d'une auſtérité épineuſe ; il ne dit point qu'il ne faut pas ſe ſervir d'un pauvre honnête-homme ; et il ſe contredit dans le moment d'après, en diſant *qu'un pauvre magiſtrat eſt trop expoſé à ſe laiſſer amollir.*

Ainſi l'auteur du teſtament tombe dans des contradictions, et l'auteur de l'*Eſprit des lois* dans une grande erreur, et ſur-tout dans une erreur très-odieuſe, en ſuppoſant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être ſatirique. C'eſt encourager au crime que de repréſenter la vertu comme inutile ou comme impoſſible.

Rapportons ici le paſſage qui ſe trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV.* (*k*)

" Il eſt dit dans l'*Eſprit des lois* qu'il faut plus
„ de vertu dans une république ; c'eſt en un ſens
„ tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu
„ dans une cour pour réſiſter à tant de ſéductions.
„ Le duc de *Montauſier*, le duc de *Beauvilliers*
„ étaient des hommes d'une vertu très-auſtère ;
„ le maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus
„ douces à une probité non moins incorruptible ;
„ le marquis de *Torci* a été un des plus honnêtes
„ hommes de l'Europe, dans une place où la
„ politique permet le relâchement de la morale ;
„ les contrôleurs-généraux *le Pelletier* et *Cha-*

(*k*) Tome II, page 277.

„ *millart* passèrent pour être moins habiles que „ vertueux. Il faut avouer que *Louis XIV*, „ dans cette guerre malheureuse, ne fut guère „ entouré que d'hommes irréprochables. C'est une „ observation très-vraie et très-importante dans „ une histoire où les mœurs ont tant de part. "

Tout ce passage est dans la plus exacte vérité; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il est si beau qu'il se soit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela est si honorable pour la nation et pour le beau siècle de *Louis XIV*, si encourageant pour tous les siècles, qu'il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne savoir pas quelque gré à l'auteur, d'avoir seul de tous les historiens démêlé et mis dans son jour cette vérité utile au genre-humain.

Saisissons avec plaisir cette occasion d'observer que dans tous ses ouvrages M. de *Voltaire* a toujours eu pour objet la vérité et la vertu. Sa Henriade, ses tragédies, ses histoires respirent l'humanité, la bienfesance, l'indulgence; il a toujours rendu justice au mérite malheureux et à la vérité persécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul en écrivant l'histoire n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la discussion des atteintes que le testament politique (page 217) donne aux parlemens du royaume. Il n'était pas hors de vraisemblance que le cardinal de *Richelieu*

eût

eût de tels sentimens, mais aussi, il est très-vraisemblable que l'auteur, en conseillant au roi d'envoyer dans les provinces des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes pour rendre la justice, écrivait après l'année 1665, lorsque *Louis XIV* eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commission extraordinaire. Il n'est guère possible qu'alors on eût suivi en cela les instructions du cardinal de *Richelieu*, dont le testament ne parut qu'en 1688; et il est assez naturel que l'auteur déguisé sous le nom du cardinal ait conseillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *du conseil du prince*, nous sommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague sur la probité nécessaire à un conseiller d'Etat, sur le cœur et la force d'un conseiller d'Etat, sur l'application que doivent avoir les conseillers d'Etat; et nous présumons qu'il n'est pas vraisemblable qu'un ministre ait perdu son temps à composer une déclamation si vaine et si fastidieuse, lorsqu'il avait tant de choses intéressantes à dire, et tant de grands intérêts à discuter.

Telle est notre opinion concernant la première partie du testament, et tel a été l'avis de ceux qui l'ont lu avec nous et que nous avons consultés. Venons à la seconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays dans les chapitres intitulés : *Fondement*

du bonheur d'un Etat. Etabliſſement du règne de DIEU. *La raiſon doit être la règle et la conduite d'un Etat. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent un Etat. La prévoyance eſt néceſſaire au gouvernement d'un Etat. Les peines et les récompenſes ſont deux points tout-à-fait néceſſaires à la conduite d'un Etat. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon ſuccès des affaires, etc.*

Tout cela convient à la Suède, à la Ruſſie, à la Chine auſſi bien qu'à la France.

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut ſe faire valoir, rien ne reſſemble moins à un miniſtre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons ſeulement une maxime bien cruelle : (page 27, IIe part.) Il eſt dit qu'en pluſieurs occaſions on peut, ſans preuve authentique, *commencer par l'exécution* ; c'eſt-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme ſoupçonné de crime d'Etat, ſauf à examiner enſuite s'il eſt coupable.

Quelque deſpotique qu'ait été le cardinal de *Richelieu*, il eſt difficile de penſer qu'il ait donné des conſeils ſi abominables. Ce ſont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois, mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela eſt trop oppoſé au chapitre intitulé : *Du règne de* DIEU. C'eſt ici que l'auteur affecte de reſſembler à *Machiavel*, pour ſe donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand miniſtre il doit le faire parler en tyran. Nous reſpectons trop la mémoire du cardinal

pour lui imputer des conseils qui rendraient à jamais sa mémoire odieuse à tous les peuples ; et nous nous joignons à M. de *Voltaire* pour bénir le ciel que *Fénélon* ait fait son *Télémaque*, et que *Richelieu* puisse être lavé du soupçon d'avoir fait ce testament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent précisément la France.

15°. Il est dit, au chapitre V de la puissance sur mer, non-seulement *que la provence a beaucoup plus de grands ports et de plus assurés que l'Espagne et l'Italie ensemble ;* (ce que M. de *Voltaire* a très-bien relevé) mais on assure encore *que la Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan* ; ce que M. de *Voltaire* ne devait pas moins reprendre.

Nous sommes entièrement de son avis sur cette exagération insoutenable, dont il n'a pas cru que le surintendant des mers pût être capable ; et tout le reste de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le mestral et la tramontane, et qui n'a aucune connaissance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce il nous paraît bien difficile que le cardinal de *Richelieu* soit entré dans le détail des soies et des cotons filés. Il se ferait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets et tannés se fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gènes ; ce qui est d'une fausseté reconnue par tous les marchands. On ne peut non plus soupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établissement à faire en Amérique.

17°. La section 7 (page 141) annonce le projet *de décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant*. Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif effrayé des charges de l'Etat, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de *Voltaire* a élevé au sujet des comptans : on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites* des ordonnances qu'il signait lui seul, et qu'il s'accuse lui-même de péculat.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions, (page 161) et de réduire (même page) le comptant du roi à trois cents mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 et suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. *La suppression*, dit l'auteur, *d'un capital de sept millions, à cinq pour cent, se fera en sept années et demie, par la seule jouissance*

M. de *Voltaire* a très-bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourser à cinq pour cent un capital par la jouissance. Il aurait dû faire voir aussi quelle serait l'énorme injustice de dépouiller une famille de son capital, sous prétexte qu'elle

aurait reçu la valeur de ce capital en plusieurs années. Cette proposition révoltante serait la destruction de la société.

Tous les calculs qui suivent sont également fautifs. *De sept autres millions*, dit l'auteur, *qui ne devront être remboursés qu'au denier six, qui est le prix courant de telles charges, elles pourront être remboursées en huit années et demie.* Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, et n'entend pas mieux l'arithmétique la plus simple qu'il ne sait le français. Au lieu du denier six il devait dire le denier seize et un quart, parce que six pour cent sont la seizième partie et un quart de cent; et il est bien clair qu'en huit années et demie un capital à six pour cent d'intérêt ne serait pas remboursé par la jouissance. Six fois huit et demi font cinquante et un; de sorte qu'il s'en manquerait presque la moitié. Et que signifie *remboursé qu'au denier six*? six pour cent sont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons assez nous étonner que des absurdités si grossières aient été imputées au cardinal de *Richelieu*, et nous ne pouvons qu'applaudir à M. de *Voltaire* qui a persévéré constamment à défendre sa mémoire.

19°. Nous avions pensé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude, et trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du testament d'avoir voulu imposer les cours souveraines à la taille: mais il n'est que trop certain que cette proposition se trouve expressément énoncée (page

175). La taille est une ancienne imposition établie par les seigneurs des terres sur leurs vassaux roturiers, sur les vilains nommés alors leurs *sujets*, impôt devenu humiliant, reste de servitude, titre de bassesse auquel chacun cherche à se dérober aujourd'hui, dès qu'il s'est élevé un peu par son industrie.

Assujettir toute la robe à cette humiliation, ce serait avilir la magistrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embrasser cet état. La noble fonction de rendre la justice serait confondue avec les dernières classes des hommes; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre; le commis d'un receveur des tailles ferait trembler son juge. Une chimère aussi tyrannique rendrait le nom d'un ministre éternellement odieux, s'il avait pu la proposer.

Il est très-vrai encore (page 101) que l'auteur du testament propose d'ordonner *à tous les gentilshommes qui auront passé vingt ans de porter les armes*, et d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie *d'enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié des gentilshommes.*

C'est dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit *que si l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent mille.*

Saisis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propositions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand ministre, si nous pouvions le soupçonner un moment d'avoir eu la moindre

part à de tels systèmes, qui nous paraissent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il usurpe. Nous pensons que pour peu qu'on ait de justice, on doit des remercimens à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reste à rechercher comment il s'est pu faire qu'on ait si long-temps attribué au cardinal de *Richelieu* ce testament politique. Il est trop vrai, comme l'a dit M. de *Voltaire*, que bien qu'il y ait une foule immense de livres, on lit peu et on lit mal: l'esprit se repose sur la foi d'un grand nom; il est plus aisé et plus commun de croire que d'examiner; le temps donne de l'autorité à l'erreur; ceux qui la combattent trop tard, passent pour téméraires, et on emploie quelquefois pour la soutenir toutes les armes dont on ne devrait se servir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour résumer tout ce que nous avons dit, nous pensons que M. de *Foncemagne* a saisi le vrai en fesant voir que le cardinal de *Richelieu* commanda, lut et margina son manifeste sous le nom de *narration succinte*; et que M. de *Voltaire* a prouvé que le testament politique, joint à cette narration, n'est, ni ne peut être l'ouvrage d'un ministre dont le nom sera toujours illustre, et qui nous devient cher de jour en jour par le mérite et les services des héritiers de son nom et de sa gloire.

EXAMEN

DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL ALBERONI.

APRÈS tant de testamens caffés par le public, celui du cardinal *Albéroni* vient de paraître. Je souhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal *Albéroni* l'ait mis sur son testament. Cet éditeur, ou cet auteur, connaît sans doute assez les hommes, les affaires, et le train de ce monde, pour ne pas ignorer qu'un bon legs, qui procure une vie heureuse, vaut mieux que toutes les spéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raisonnemens sur le commerce ruineux de l'Europe avec les grandes Indes : un négociant d'un trait de plume y envoie sans raisonner des effets ; il s'enrichit et ne lit point le livre. Il en est de même dans la politique ; l'homme d'esprit oisif fait des projets pour changer la face de l'Europe ; ceux qui gouvernent suivent leur routine, et ne s'informent pas seulement si on a fait des projets.

L'abbé de *Bourzeys*, dans la crainte de n'être point lu, prit sans façon le nom du cardinal de *Richelieu*. D'autres ont pris le nom de *Mazarin*, de *Colbert*, de *Louvois*, du duc de Lorraine. Tous ces testamens sont faits dans le goût de celui de

Crispin,

Criſpin, qui prend la robe de chambre et le nom de *Géronte* dans le Légataire univerſel. On voit bien que ce n'eſt pas *Géronte* qui a fait ce teſtament-là; on y reconnaît bien vîte *Criſpin*.

Ce n'eſt pas un *Criſpin* à la vérité qui a compoſé le teſtament du cardinal *Albéroni*; c'eſt un homme paſſablement inſtruit: mais il faut qu'il ſe détrompe de la vanité de faire accroire que ce teſtament ſoit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau dans ſa préface vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce ſeul mot, *teſtament d'un miniſtre*, impoſe le devoir indiſpenſable de dépoſer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en conſtater l'authenticité par des voies équivalentes; cette loi ne peut être violée ſans que le public ſoit en droit de crier à la ſuppoſition. Il eſt abſolument néceſſaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorſque je fis imprimer à la Haye l'*Anti-Machiavel*, j'en dépoſai l'original à l'hôtel de ville, et il y eſt encore. Auſſi l'auteur ne prétend pas que le teſtament du cardinal *Albéroni* ſoit l'ouvrage de ce miniſtre; il dit ſeulement que ce ſont ſes intentions, que c'eſt un recueil de quelques penſées du cardinal, auxquelles l'éditeur a joint les ſiennes; et par-là c'eſt un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *teſtament* ou non, il n'importe: les titres des livres ſont comme ceux des hommes aux yeux du philoſophe; il ne juge de rien par les titres.

Que ce soit le cardinal *Albéroni*, ou son truchement, qui propose au roi d'Espagne d'encourager l'agriculture, il est clair que c'est un très-bon avis, et qu'il faut le suivre, soit qu'il vienne d'un ministre ou d'un fermier. L'auteur propose de cultiver les terres espagnoles par des nègres. Pourquoi non? ces terres, qui manquent de laboureurs, accusent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures sous lesquelles elles étaient fertiles. Les déserts de la Prusse, cultivés par des étrangers, sont un reproche aux terres de la Castille.

Peu d'hommes connaissent mieux l'Espagne que l'auteur. On croirait presque que c'est le ministre de *Philippe V*, ou celui qui a été le compagnon de sa retraite et son malheureux ami, si l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte toutes les causes de la dépopulation de l'Espagne: mais il me semble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces causes l'expulsion des Juifs et des Maures, et les transplantations en Amérique. L'émigration des protestans est insensible en France. Oui, parce que la France possède environ vingt-deux millions d'habitans industrieux; mais il n'y a guère plus de six millions d'ames en Espagne; et la fière oisiveté y étouffe l'industrie. Otez beaucoup à celui qui a peu; que lui reste-t-il? et comment réparer ces pertes dans un pays où les pères transmettent aux enfans la maladie qui attaque le genre-humain dans sa source, et où la superstition ensevelit la nature dans les cloîtres? je me sers ici du mot de *superstition* que le cardinal emploie; je me ferais un scrupule de changer ses

paroles. D'ailleurs l'auteur fait bien voir que l'Espagne est le pays de la grandeur et des abus. Il fait plus: il montre les ressources. L'ouvrage n'a pas été revu par les inquisiteurs. Il y a tel pays qui exige qu'on soit à six cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII on voit une partie de ce plan immense conçu autrefois par le cardinal *Alberoni*. Cet homme en 1707 n'avait été connu dans Anet (dont il refusa la cure) que sur le pied d'un *uomo faceto e piacevole*, qui faisait des soupes à l'oignon excellentes. *Campistron* le protégeait alors; et en 1718 il allait bouleverser la terre. J'en parlai dans l'histoire de *Charles XII*. Je lui rendis justice, et il me remercia avec d'autant plus de sensibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore, était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche; *Charles XII* et le czar contre l'Angleterre; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Nerva; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne, après sept cents ans de sujétion ou d'esclavage ou de soumission. Suivant ce dessein, un corps italique s'établissait, à l'exemple à peu près du corps germanique. Dom *Carlos* devait posséder Naples et Sicile; son frère dom *Philippe* avait la Toscane. La Lombardie faisait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux Etats de Venise. Le domaine du duc de Modène s'accroissait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangemens ou de ces dérangemens politiques. Le coup de fauconneau qui tua *Charles XII* renversa tout le projet: mais cette machine brisée fut encore assez forte quelque temps après pour porter dom *Carlos* sur le trône des deux Siciles par de nouveaux ressorts.

L'auteur voudrait que le prétendant se fût fait roi en Corse, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre; ensuite il lui propose la vice-royauté de Majorque: est-ce bien le cardinal *Albéroni* qui fait ces propositions?

Est-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de *Fleuri*, et qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes et les gémissemens des peuples pendant son ministère? Si c'est le cardinal *Albéroni* qui parle ainsi, ou il est bien prévenu, ou il ne connaissait pas la France comme il connaissait l'Espagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de *Fleuri*. Il l'abaisse au-dessous du médiocre. Mais quand on voyage de St Dizier à Moyenvic, on dit: *C'est le cardinal de Fleuri qui a donné toutes ces terres à la France; qu'aurait fait de mieux alors un grand-homme?* Le cardinal *Albéroni* est devenu un censeur bien impitoyable depuis sa mort: son testament est une satire.

Il blâme le cardinal de *Fleuri* d'avoir voulu la guerre de 1741, et on sait qu'il ne la voulait pas, et qu'il s'y opposa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur *Charles VI* d'avoir fait sa pragmatique-sanction. Sa fille ne sera pas de cet avis. Il veut changer la constitution de

l'Allemagne: c'eſt un homme qui a perdu ſon bien au jeu, et qui, ſe plaiſant encore à regarder jouer, dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Eſt-ce donc le cardinal *Albéroni* qui juge ainſi les vivans et les morts? On connaît dans l'Europe un maréchal de France qui s'eſt fait un nom célèbre par ſes grandes vues, par ſon eſprit d'ordre et de détail, par ſon génie et par ſon activité. Le prétendu teſtateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il ſoit permis à l'hiſtoire de parler des vivans: elle doit imiter les jugemens de l'Egypte qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorſqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics ſont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais ſi quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal *Albéroni* à cet illuſtre français, ne pourrait-il pas lui dire: Ceſſez de reprocher à ce maréchal l'épuiſement des tréſors de la France, dans la magnifique ambaſſade de Francfort, où *Charles VII* fut élu empereur. Ceſſez de repréſenter l'Allemagne en défiance de cette profuſion prétendue. L'ambaſſadeur d'Eſpagne y feſait une auſſi grande figure que celui de France. Le duc de *Riperda* avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne; et jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme ſur le nombre des domeſtiques et ſur la vaiſſelle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade apparemment quand vous dictâtes cet article de votre teſtament; et vous donnez en mourant votre malédiction pour bien peu de choſe. Votre éminence était de mauvaiſe humeur

quand elle a dicté l'article par lequel elle réprouve en politique le projet de ce général. Ce n'eſt pas à elle à juger par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la poſtérité, parce qu'avec un génie égal au vôtre ils ont eu plus de bonheur, ont dit que ce plan qui vous paraît chimérique était le comble de la vraiſemblance. En effet quel était ce plan? c'était d'unir la France, l'Eſpagne, la Pruſſe, la Saxe, la Bavière pour juger, les armes à la main, le procès de la ſucceſſion de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes et les mieux diſciplinés de l'Europe; la Saxe en avait près de cinquante mille; deux armées françaiſes, d'environ quarante mille hommes chacune, étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Eſpagne allait fondre dans l'Italie: et à peine paraiſſait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait propoſé encore de faire agir d'autres reſſorts que l'hiſtoire découvrira un jour. On demande après cela ſi jamais entrepriſe eut de plus belles apparences? on demande ſi ce projet n'était pas cent fois plus plauſible que les vôtres? On a vu quelquefois de petites armées renverſer de grands empires. Ici deux cents cinquante mille hommes attaquent une femme ſans défenſe; et elle ſe ſoutient. Avouez-le, monſieur le cardinal, il y a quelque choſe là-haut qui confond les deſſeins des hommes.

Vous êtes bien mal inſtruit pour un grand miniſtre, quand vous dites que ce général que vous condamnez, demanda cent mille hommes

au cardinal de *Fleuri*. Je peux assurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne ; et dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente-deux mille hommes complets, parmi lesquels il n'y avait que huit mille cavaliers : mais cela composait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraissait que rien ne devait résister, puisque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée rassemblée. Je pourrais sur ce point d'histoire apprendre à feue votre éminence bien des choses qu'elle ignore, et qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriser est très-digne de son estime.

Comme je suis encore en vie, il ne m'est pas permis d'être aussi libre que vous, qui êtes mort, et qui pouvez tout dire impunément : mais je pourrais vous donner au moins des lumières sur le siége de Prague, qui vous feraient changer de pensée. Vous ne pourriez nier que les sorties n'aient été de véritables batailles, et que la retraite n'ait été glorieuse.

Je ne sais pas ce que le cardinal de *Fleuri*, et le général dont vous parlez, vous ont fait : mais il me semble, Monseigneur, qu'un bon chrétien comme vous, qu'un cardinal devait en mourant se réconcilier avec ses ennemis. Il semble que votre testament ait été fait *ab irato ;* cela seul suffirait pour l'invalider.

Ce testament sera plus utile aux politiques qu'aux historiens. Le testateur est loin de tomber dans la faute absurde du faussaire qui prit le nom du cardinal de *Richelieu*. Ce faussaire

mal-habile, en fesant parler le plus grand ministre de l'Europe, dans la crise de la guerre avec l'empereur et le roi d'Espagne, ne dit pas un mot de la manière dont la France devait se conduire avec ses alliés et avec ses ennemis. C'était un étrange contraste de voir le cardinal de *Richelieu* passer sous silence les négociations, les intérêts de tous les princes, pour parler de l'université et de la gabelle. C'est ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats; il fait à chacun leur part; il arrange le monde à son gré, et se met à la place de la Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire, de tout ce qui pourrait arriver; c'est le recueil des futurs contingens.

On ne voit dans cet écrit aucune notion simple et commune. Il y est dit que lorsque l'empereur *Charles VII* était sans Etats et sans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'Empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huissiers aguerris pour le signifier.

Au reste jamais testament ne contint des legs plus considérables. Le cardinal donne et légue la Bohême à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le Tirol et la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Brisgau avec les villes forestières au duc des Deux-Ponts, et le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela ressemble au testament que *Cérisantes* le gascon fit à Naples du temps du duc de *Guise*. Il légua à ce prince ses pierreries et sa vaisselle d'or, cent mille écus aux jésuites, autant à un hôpital; il fonda un collége et une bibliothèque publique. Il n'avait pas de quoi se faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS
CONTRE LES PEUPLES.

Conſpirations ou proſcriptions juives.

L'HISTOIRE eſt pleine de conſpirations contre les tyrans; mais nous ne parlerons ici que des conſpirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous, ſi l'on oſe chercher les premiers exemples des proſcriptions dans l'hiſtoire des Juifs; ſi nous ſéparons ce qui peut appartenir aux paſſions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels; ſi nous ne conſidérons que l'effet terrible d'une cauſe divine, nous trouverons d'abord une proſcription de vingt-trois mille juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or; une de vingt-quatre mille pour punir l'iſraélite qu'on avait ſurpris dans les bras d'une madianite; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proſcription; car ceux de Galaad, qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites, voulaient connaître et démêler leurs victimes en leur feſant prononcer l'un après l'autre le mot *ſchibolet* au paſſage de la rivière; et ceux qui diſaient *ſibolet*, ſelon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus et tués ſur le champ. Mais il faut conſidérer que cette tribu d'Ephraïm ayant oſé s'oppoſer à *Jephté*, choiſi par DIEU même pour être le chef de ſon peuple, méritait ſans doute un tel châtiment.

C'eſt pour cette raiſon que nous ne regardons point comme une injuſtice l'extermination entière des peuples du Canaan ; ils s'étaient, ſans doute, attiré cette punition par leurs crimes ; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les pourſuivit ; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

Celle de Mithridate.

DE telles proſcriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas ſans doute être imitées par les hommes ; auſſi le genre-humain ne vit point de pareils maſſacres juſqu'à *Mithridate*. Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorſqu'il ordonna qu'on aſſaſſinât tous les romains qui ſe trouvaient dans l'Aſie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille, *Appien* le réduit à quatre-vingts mille.

Plutarque n'eſt guère croyable, et *Appien* probablement exagère. Il n'eſt pas vraiſemblable que tant de citoyens romains demeuraſſent dans l'Aſie mineure, où ils avaient alors très-peu d'établiſſemens. Mais quand ce nombre ſerait réduit à la moitié, *Mithridate* n'en ſerait pas moins abominable. Tous les hiſtoriens conviennent que le maſſacre fut général, et que ni les femmes ni les enfans ne furent épargnés.

Celles de Sylla, de Marius et des Triumvirs.

MAIS environ dans ce temps-là même, *Sylla* et *Marius* exercèrent ſur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Aſie. *Marius* commença les proſcriptions, et *Sylla* le ſurpaſſa.

La raiſon humaine eſt confondue quand elle veut juger des Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, et dont la moitié égorgeait l'autre, pût être dans ce temps-là même le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proſcriptions de *Sylla* juſqu'à la bataille d'Actium, et ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Eſpagne, l'Egypte, la Syrie, toute l'Aſie mineure et la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous reſtent ſur la décadence de Rome, dans ces temps ſanguinaires et illuſtres ? Tout eſt perdu, diſent vingt auteurs latins, *Rome tombe par ſes propres forces, le luxe a vengé l'univers.* Tout cela ne veut dire autre choſe, ſinon que la liberté publique n'exiſtait plus : mais la puiſſance ſubſiſtait ; elle était entre les mains de cinq ou ſix généraux d'armée, et le citoyen romain, qui avait juſque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques uſurpateurs.

La dernière proſcription fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* et de *Lépide ;* elle ne fut pas plus ſanguinaire que celle de *Sylla*.

Quelque horrible que fût le règne des *Caligula* et des *Nérons*, on ne voit point de proſcriptions ſous leur empire ; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius*.

Celle des Juifs sous Trajan.

Les Juifs seuls renouvelèrent ce crime sous *Trajan*. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très-grand nombre dans l'Egypte et dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de juifs. Un nommé *André* qui se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, et qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infidelles dans les lieux où ils avaient le plus de synagogues. Les Juifs séduits par cet homme massacrèrent, dit-on, plus de deux cents vingt mille personnes, dans la Cyrenaïque et dans Chypre. *Dion* et *Eusèbe* disent que non contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, se fesaient une ceinture de leurs intestins, et se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi, ce fut, de toutes les conspirations contre le genre-humain dans notre continent, la plus inhumaine et la plus épouvantable, et elle dut l'être, puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puisqu'ils subsistent encore.

Celle de Théodose.

Je ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde, jusqu'au temps de *Théodose*, qui proscrivit les habitans de Thessalonique,

non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercenaires l'écrivent si souvent, mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice et une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par son ordre, les habitans invités; les courses commencèrent: au milieu de ces réjouissances ses soldats égorgèrent sept à huit mille habitans: quelques auteurs disent quinze mille. Cette proscription fut incomparablement plus sanguinaire et plus inhumaine que celle des triumvirs; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs listes, mais *Théodose* ordonna que tout périt sans distinction. Les triumvirs se contentèrent de taxer les veuves et les filles des proscrits, *Théodose* fit massacrer les femmes et les enfans, et cela dans la plus profonde paix, et lorsqu'il était au comble de sa puissance. Il est vrai qu'il expia ce crime; il fut quelque temps sans aller à la messe.

Celle de l'impératrice Théodora.

Une conspiration beaucoup plus sanglante encore que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice *Théodora*, au milieu du neuvième siècle. Cette femme superstitieuse et cruelle, veuve du cruel *Théophile*, et tutrice de l'infame *Michel*, gouverna quelques années Constantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ses Etats. *Fleuri*, dans son *Histoire ecclésiastique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en sauva quarante mille qui se

réfugièrent dans les Etats du calife, et qui, devenus les plus implacables comme les plus justes ennemis de l'empire grec, contribuèrent à sa ruine. Rien ne fut plus semblable à notre St Barthelemi, dans laquelle on voulut détruire les protestans, et qui les rendit furieux.

Celle des croisés contre les Juifs.

CETTE rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au temps des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de *Pierre* l'ermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, et cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressemblait parfaitement à celle des juifs de Chypre et de Cyrène, et fut peut-être encore plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières; mais selon la remarque de *Suarez*: *Ils avaient égorgé leurs voisins par une piété bien entendue, et les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue.* Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, et cela est bien consolant.

Celle des croisades contre les Albigeois.

La conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce et eut une atrocité de plus; c'est qu'elle fut contre des compatriotes et qu'elle dura plus long-temps. *Suarez* aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Béziers, de Carcassonne, de Lavaur, et de cent bourgs considérables; presque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

Les vêpres siciliennes.

S'il est quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres siciliennes est la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le soit excessivement. L'opinion la plus probable est que ce massacre ne fut point prémédité. Il est vrai que *Jean de Procida*, émissaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples et en Sicile; mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, et qui fit couler tant de sang. Le roi *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, s'était rendu odieux par le meurtre de *Conradin* et du duc d'Autriche, deux jeunes héros et deux grands princes dignes de son estime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient détestés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâques; on s'attroupa, on s'émut,

on sonna le tocsin, on cria *meurent les tyrans*: tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut massacré; les innocens périrent avec les coupables.

Les templiers.

Je mets sans difficulté au rang des conjurations contre une société entière le supplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commise avec l'appareil de la justice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance soudaine ou la nécessité de se défendre semble justifier: c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier et trop riche. Je pense bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître et tant de chevaliers, parmi lesquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge et par leurs services, fussent coupables des bassesses absurdes et inutiles dont on les accusait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Asie, en Afrique, et pour laquelle même encore plusieurs d'entr'eux gémissaient dans les fers des Turcs et des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois sans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers qui, en mourant, prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription au rang des funestes effets d'un temps d'ignorance et de barbarie.

Massacres

Massacres dans le nouveau monde.

DANS ce récensement de tant d'horreurs, mettons sur-tout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du nouveau monde. Cette proscription est à l'égard de toutes les autres ce que serait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévastation plus horrible et plus générale, et jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Casas*, évêque de Chiapa dans la nouvelle Espagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles et la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, et depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de destruction, vint enfin en Espagne dans sa vieillesse, se jeter aux pieds de *Charles-Quint* et du prince *Philippe* son fils, et fit entendre ses plaintes qu'on n'avait pas écoutées jusqu'alors. Il présenta sa requête au nom d'un hémisphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cause de plus de cinquante nations proscrites, dont il ne subsistait que de faibles restes, fut solennellemeot plaidée devant l'empereur. *Las Casas* dit que ces peuples détruits étaient d'une espèce douce, faible et innocente, incapable de nuire et de résister, et que la plupart ne connaissaient pas plus les vêtemens et les armes que nos animaux domestiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, et je n'y ai trouvé que onze habitans, reste de plus de cinq cents mille.

Il compteensuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba et dans Hiſpaniola, et enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas : j'ai ouï dire qu'on a exercé ces énormités incroyables, il dit : *Je les ai vues : j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs ſujets; j'ai vu ces créatures innocentes maſſacrées par milliers ; enfin de mon temps , on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui conteſta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraiſſe. Le docteur *Sepulvéda*, qui plaidait contre lui, s'attacha ſeulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, et qu'ils étaient anthropophages.

Je prends DIEU à témoin, répond le digne évêque *las Caſas* , que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédéraſtie, et que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite ; il ſe peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas , comme au Bréſil ou dans quelques îles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe ; mais ni à Cuba , ni à la Jamaïque, ni dans Hiſpaniola, ni dans aucune île que j'aie parcourue , ni au Pérou, ni au Mexique où eſt mon évêché , je n'ai entendu jamais parler de ces crimes , et j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'eſt vous qui êtes plus cruels que les anthropophages ; car je vous ai vû dreſſer des chiens énormes pour aller à la chaſſe des hommes,

comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos ſemblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des Eſpagnols dire à leurs camarades : Prête-moi une longe d'Indien pour le déjeûner de mes dogues, je t'en rendrai demain un quartier. C'eſt enfin chez vous ſeuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, ſoit pour vos dogues, ſoit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, eſt prouvé au procès, et je jure par le grand DIEU qui m'écoute, que rien n'eſt plus véritable.

Enfin, *las Caſas* obtint de *Charles-Quint* des lois qui arrêtèrent le carnage réputé juſqu'alors légitime, attendu que c'était des chrétiens qui maſſacraient des infidelles.

Conſpiration contre Mérindol.

LA proſcription juridique des habitans de Mérindol et de Cabrière, ſous *François I*, en 1546, n'eſt à la vérité qu'une étincelle en comparaiſon de cet incendie univerſel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à ſix mille perſonnes des deux ſexes et de tout âge. Mais cinq mille citoyens ſurpaſſent en proportion, dans un canton ſi petit, le nombre de douze millions dans la vaſte étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique, et dans le Pérou. Ajoutez ſur-tout que les déſaſtres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémiſphère.

Ce fut la ſeule proſcription revêtue des formes de la juſtice ordinaire ; car les templiers furent condamnés par des commiſſaires que le pape

avait nommés, et c'eſt en cela que le maſſacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime eſt plus grand quand il eſt commis par ceux qui ſont établis pour réprimer les crimes et pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlemement d'Aix, nommé *Guérin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'hiſtorien *Céſar Noſtradamus*, *un homme noir ainſi de corps que d'ame, autant froid orateur que perſécuteur ardent et calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer en 1540 dix-neuf perſonnes au haſard comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs*. Le préſident d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accuſés furent condamnés à la mort ſans être entendus; et dans ce nombre il ſe trouva quatre femmes et cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inquiſiteur de la foi en Provence; il ſe nommait frère *Jean de Rome*. Ce malheureux accompagné de ſatellites allait ſouvent dans Mérindol et dans les villages d'alentour; il entrait inopinément et de nuit dans les maiſons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent; il déclarait le père, la mère et les enfans hérétiques, leur donnait la queſtion, prenait l'argent, et violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce ſcélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri*, et vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la priſon.

Ce fut cet inquiſiteur qui, n'ayant pu entrer

chez les dix-neuf accusés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin*, quoiqu'il prétendît être le seul juge du crime d'hérésie. *Guerin* et lui soutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peste. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, selon eux, faire révolter tout le canton. Le président d'*Oppède*, trompé par une information frauduleuse de *Guerin*, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche et la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I*, trompé à son tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques soldats. Enfin en 1544, d'*Oppède* et *Guerin* à leur tête mirent le feu à tous les villages; tout fut tué, et *Aubri* rapporte dans son plaidoyer que plusieurs soldats assouvirent leur brutalité sur les femmes et sur les filles expirantes qui palpitaient encore. C'est ainsi qu'on servait la religion.

Quiconque a lu l'histoire sait assez qu'on fit justice; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, et que le président d'*Oppède* échappa au supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers, ils sont curieux. D'*Oppède* et *Guerin* alléguaient pour leur justification tous les passages de l'Ecriture, où il est dit :

Frappez les habitans par le glaive, détruisez tout jusqu'aux animaux. (*a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme, et l'enfant à la mamelle. (*b*)

(*a*) Deut. chap. XIII.
(*b*) *Josué*, chap. XVI.

Tuez l'homme, la femme, l'enfant fevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau et l'âne. (c)

Ils alléguaient encore les ordres et les exemples donnés par l'Eglise contre les hérétiques. Ces exemples et ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fut pendu. C'est la seule proscription de cette espèce qui ait été punie par les lois, après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

Conspiration de la St Bathelemi.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les massacres de Mérindol et la journée de la St Barthelemi. Cette journée fait encore dresser les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé (*) qui a osé imprimer en 1758 une espèce d'apologie de cet événement exécrable. C'est ainsi que quelques esprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proscription.* Voilà une étrange excuse! il semble qu'une affaire de proscription soit une chose d'usage, comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'église.

Il faut que l'esprit humain soit bien susceptible de tous les travers, pour qu'il se trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui de sang-froid entreprend de justifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Perefixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conspi-

(c) Premier liv. des rois, chap. XV.

(*) *Caveirac.*

ration religieuse. Le duc de *Sulli* n'en compte que soixante et dix mille. Monsieur l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh! monsieur l'abbé! ne seroit-ce rien que quinze mille personnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens!

Le nombre des morts ajoute, sans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le Vatican, et au bas duquel étoit écrit: *Pontifex Colignii necem probat.* Oubliez-vous sa procession solennelle de l'église St Pierre à l'église St Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la St Barthelemi? Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de *Rothelin.* Le pape *Grégoire* y est représenté d'un côté, et de l'autre c'est un ange qui tient une croix dans la main gauche et une épée dans la droite. En voilà-t-il assez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre?

Conspiration d'Irlande.

La conjuration des Irlandais catholiques contre les protestans, sous *Charles I*, en 1641, est une fidelle imitation de la St Barthelemi. Des historiens anglais contemporains, tels que le chancelier

Clarendon et un chevalier *Jean Temple*, assurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de massacrés. Le parlement d'Angleterre, dans sa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingts mille : mais M. *Brooke*, qui paraît très-instruit, crie à l'injustice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on se plaint à tort ; et il semble prouver assez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes et les enfans.

Conspiration dans les vallées du Piémont.

J'OMETS ici un grand nombre de proscriptions particulières. Les petits désastres ne se comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point passer sous silence la proscription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'est une chose assez remarquable dans l'histoire que ces hommes, presque inconnus au reste du monde, aient persévéré constamment, de temps immémorial, dans des usages qui avaient changé par-tout ailleurs. Il en est de ces usages comme de la langue : une infinité de termes antiques se conservent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales et les grandes villes varient dans leur langage de siècle en siècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman, que l'on parlait du temps de *Charlemagne*, subsiste encore dans le patois du pays de Vaux, qui a conservé le nom de *pays Roman*. On retrouve des vestiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes et des Pyrenées. Les peuples voisins de Turin qui habitaient

habitaient les cavernes vaudoises, gardèrent l'habillement, la langue, et presque tous les rites du temps de *Charlemagne*.

On sait assez que dans le huitième et dans le neuvième siècle, la partie septentrionale de l'Occident ne connaissait point le culte des images; et une bonne raison, c'est qu'il n'y avait ni peintre ni sculpteur: rien même n'était décidé encore sur certaines questions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverse furent arrêtés et réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent; et étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils restèrent dans leur ancienne croyance; mais enfin, ils furent au rang des hérétiques et poursuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croisade contr'eux. La teneur de la bulle du pape est singulière. Il recommande aux inquisiteurs, à tous les ecclésiastiques, et à tous les moines, " de prendre unanimement les armes „ contre les Vaudois, de les écraser comme des „ aspics, et de les exterminer saintement." *In hæreticos armis insurgant, eosque velut aspides venenosos conculcent, et ad tam sanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidelle le droit de " s'emparer de tous les meubles et immeubles „ des hérétiques, sans forme de procès." *Bona*

quæcumque mobilia et immobilia quibuſcumque licitè occupandi, etc.

Et par la même autorité elle déclare que tous les magiſtrats qui ne prêteront pas main-forte ſeront privés de leurs dignités: *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois ayant été vivement perſécutés, en vertu de cette bulle, ſe crurent des martyrs. Ainſi leur nombre augmenta prodigieuſement. Enfin la bulle d'*Innocent VIII* fut miſe en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianeſſe* entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, et tout ce qu'on rencontra fut maſſacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arroſait du ſang de leurs enfans, et on empliſſait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, ſans doute, dans ce triſte catalogue les maſſacres des Cévènes et du Vivarais qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce ſiècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proſcriptions et de guerres civiles. Les combats, les aſſaſſinats, et les mains des bourreaux ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré ſur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, ſi on en croit tous les hiſtoriens contemporains des deux partis.

Eſt ce l'hiſtoire des ſerpens et des tigres que je viens de faire? non, c'eſt celle des hommes. Les tigres et les ſerpens ne traitent point ainſi leur eſpèce. C'eſt pourtant dans le ſiècle de *Cicéron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*,

d'*Horace*, qu'*Auguſte* fit ſes proſcriptions. Les philoſophes de *Thou* et *Montagne*, le chancelier de l'*Hoſpital* vivaient du temps de la St Barthélemi: et les maſſacres des Cévènes ſont du ſiècle le plus floriſſant de la monarchie françaiſe. Jamais les eſprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politeſſe plus générale. Quel contraſte, quel chaos, quelles horribles inconſéquences compoſent ce malheureux monde! On parle des peſtes, des tremblemens de terre, des embraſemens, des déluges, qui ont déſolé le globe; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleverſemens! Diſons plutôt: heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace! Comment s'eſt-il trouvé des barbares pour les ordonner, et tant d'autres barbares pour les exécuter? Comment y a-t-il encore des inquiſiteurs et des familiers de l'inquiſition?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu parmi les hommes des bêtes féroces ainſi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoſes de tourterelles en vautours; mais il comprend encore moins que ces monſtres aient trouvé à point nommé une multitude d'exécuteurs. Si des officiers et des ſoldats courent au combat ſur un ordre de leurs maîtres, cela eſt dans l'ordre de la nature; mais que ſans aucun examen ils aillent aſſaſſiner de ſang-froid un peuple ſans défenſe, c'eſt ce qu'on n'oſerait pas imaginer des furies mêmes de l'enfer. Ce tableau

soulève tellement le cœur de ceux qui se pénètrent de ce qu'ils lisent, que pour peu qu'on soit enclin à la tristesse, on est fâché d'être né; on est indigné d'être homme.

La seule chose qui puisse consoler, c'est que de telles abominations n'ont été commises que de loin-à-loin: n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'espace de près de quatre mille années. Je sais que les guerres continuelles qui ont désolé la terre sont des fléaux encore plus destructeurs par leur nombre et par leur durée; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proscriptions, qui ont toutes été faites avec lâcheté, puisqu'elles ont été faites sans danger, et que les *Sylla* et les *Auguste* n'ont été au fond que des assassins qui ont attendu des passans au coin d'un bois, et qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les sociétés connues ont été en guerre, hormis les brames et primitifs que nous appelons *quakers*, et quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-peu de sociétés se sont rendues coupables de ces assassinats publics appelés *proscriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le seul roi de l'Orient qui se soit livré à ce crime est *Mithridate*; et depuis *Auguste* il n'y a eu de proscriptions dans notre hémisphère que chez les chrétiens qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait saisi souvent le

genre-humain, il n'y aurait plus d'hommes sur la terre, elle ne serait habitée que par les animaux qui sont sans contredit beaucoup moins méchans que nous. C'est à la philosophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'est à notre siècle de réparer les crimes des siècles passés. Il est certain que quand l'esprit de tolérance sera établi, on ne pourra plus dire:

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux ci:

Nos aïeux ont été des monstres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour oser dire que nous sommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que nous trouvant dans les mêmes circonstances qu'eux nous nous abstinssions avec horreur des cruautés dont ils ont été coupables; et il n'est pas démontré que nous fussions plus humains en pareil cas. La philosophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, et encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'est le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, et de la basse férocité qui est à ses gages.

Il eſt vrai qu'il n'eſt plus de nos jours de perſécutions générales ; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La ſociété, la politeſſe, la raiſon inſpirent des mœurs douces ; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vus abuſer de leurs miſérables emplois ſi ſouvent humiliés, juſqu'à ſe jouer de la vie de leurs ſemblables en colorant leur inhumanité du nom de juſtice ; ils ont été ſanguinaires ſans néceſſité : ce qui n'eſt pas même le caractère des animaux carnaſſiers. Toute dureté qui n'eſt pas néceſſaire eſt un outrage au genre-humain. Les cannibales ſe vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles ſupplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent. (*)

Puiſſent ces réflexions ſatisfaire les ames ſenſibles et adoucir les autres !

(*) Allufion au ſupplice du chevalier de la *Barre*. (Voyez le Tome III de *Politique et Legislation*.

Fin des Mélanges hiſtoriques et du Tome troiſième.

TABLE

DES PIECES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ARTICLE. XVIII. *DEFENSE de Louis XIV contre les annales politiques de l'abbé de St Pierre.* page 3

ART. XIX. *Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.* 11

ART. XX. *Défense de Louis XIV contre l'auteur des Ephémérides.* 24

ART. XXI. *Sur les dissentions des églises de Pologne.* 44

ART. XXII. *Fait.* 52

ART. XXIII. *De la mort de Louis XV et de la fatalité.* 71

ART. XXIV. *D'un fait singulier concernant la littérature.* 79

ART. XXV. *Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.* 83

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0305

Examen de quelques objections contre plusieurs faits rapportés dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

REMARQUE I. *Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.* 85

REM. II. *Examen de la donation de Pepin.* 86

REM. III. *Des rois bigames.* 87

REM. IV. *Des possessions et sortilèges.* 88

REM. V. *De l'évêque Opas.* 89

REM. VI. *De Mahomet.* 90

REM. VII. *De Calvin.* ibid.

REM. VIII. *De la reine Christine.* 91

REM. IX. *Du clergé.* 92

REM. X. *De la tolérance.* 93

REM. XI. *Du molinisme et du jansénisme.* ibid.

REM. XII. *De l'homme au masque de fer.* 94

REM. XIII. *Sur Fénélon et Huet.* ibid.

ART. XXVI. *Lettre civile et honnête à l'auteur malhonnête de la critique de l'*Histoire universelle *de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'histoire universelle, le tout au sujet de Mahomet.* 95

ART. XXVII. *Avis à l'auteur du journal de Gottingue, à l'occasion du Siècle de Louis XIV.* 108

ART. XXVIII. *Anecdotes sur Louis XIV.* 113

ART. XXIX. *Détails sur les œuvres historiques de l'auteur.* 133

DES

DES MENSONGES IMPRIMÉS ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, etc. 148

Raisons de croire que le livre intitulé, Testament politique du cardinal de Richelieu, *est un ouvrage supposé.* 170

Doutes nouveaux sur le testament attribué au cardinal de Richelieu. 194

Nouveaux doutes sur l'authenticité du testament politique attribué au cardinal de Richelieu, et sur les remarques de M. de Foncemagne. 200

Objection très-forte de M. de Foucemagne. 207

Objection non moins importante. 213

Réflexion. 220

Preuves de la supposition du testament. Affaires de finances. 221

Autres preuves. 222

Réflexion. ibid.

Question importante. 224

Suite de cette question. 229

Question intéressante. ibid.

Conclusion. 231

Lettre écrite depuis l'impression des Doutes. 237

Arbitrage entre M. de Voltaire et M. de Formemagne. 241

Examen du testament politique du cardinal Albéroni. 264

Des conspirations contre les peuples. 273

Fin de la Table.

22 7/1 (38)
S

Alt 22 7/1 (38)

Dl 5472c

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0311

R E S

TES.

TAIRE.

UITIEME.

ONTS,

MPAGNIE.

Farbkarte #13
B.I.G.
Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black
Inches Centimetres
Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51250/fragment/page=0313